

Le «trou» de \$500 millions à l'Éducation

- L'opposition réclame une enquête publique
- Parizeau attend le rapport du vérificateur

QUÉBEC — Le gouvernement de M. René Lévesque ne croit pas opportun de déclencher une enquête publique sur le «trou» de \$500 millions découvert dans le financement des commissions scolaires, du moins pas avant que ne soient connues les conclusions du rapport final du vérificateur général de la province.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre en réponse aux questions de l'opposition officielle qui, devant le sérieux de cette affaire, réclamait la tenue d'une telle enquête publique.

Dans son discours sur le budget mardi soir, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, avait confirmé l'existence

de ce «trou» de \$500 millions, qualifiant lui-même l'affaire de «crise de premier ordre».

Cette crise l'obligeait à ajouter un montant de \$210 millions à son budget pour le rendre conforme à la réalité des coûts de l'enseignement primaire et secondaire. Elle l'obligeait également à préparer un programme de coupures au budget du ministère de l'Éducation afin de rembourser \$300 millions empruntés par les commissions scolaires ces trois dernières années, emprunts qui n'avaient jamais été prévus par le ministre des Finances.

Selon les explications de M. Parizeau la

situation qui s'est produite est le fruit d'un système budgétaire pour les commissions scolaires inadéquat et dépassé, et de l'absence au gouvernement de contrôles budgétaires appropriés. Ce système avait amené l'ancien gouvernement à accumuler un déficit de \$500 millions en 1976 parce que d'année en année les coûts de l'enseignement ne pouvaient être évalués précisément. L'actuel gouvernement, après avoir effacé ce déficit, avait cru pouvoir mieux apprécier les besoins financiers des commissions scolaires et les prévoir avec plus d'exactitude.

Selon le système de vérification compatible des commissions scolaires, celles-ci

ne pouvaient fermer leurs livres qu'avec trois ans de retard si bien que le ministre des Finances devait prévoir les besoins financiers de celles-ci à partir d'estimations et de projections établis sur des états financiers consolidés datant déjà de trois ans. En plus de l'imprécision inhérente à ce système, le ministre a découvert que ces états financiers consolidés étaient faux parce qu'ils reflétaient des données inexactes sur le nombre de professeurs, sur leurs qualifications et sur le nombre d'étudiants.

Depuis trois ans, en conséquence, le gouvernement prévoyait des subventions aux commissions scolaires qui étaient

moindres que les emprunts que celles-ci effectuaient pour se financer à court et moyen terme, d'où le «trou» de \$300 millions pour les années passées et de \$210 millions pour cette année.

Pour l'instant, M. Parizeau ne veut faire porter de responsabilité précise à qui que ce soit. La faute incombant tant aux commissions scolaires et au ministre de l'Éducation qu'aux services de contrôle du conseil du Trésor et du ministre des Finances.

Sa première réaction aura d'abord été de changer le système budgétaire des commissions scolaires pour qu'une telle

Voir page 18: Enquête

Le Conference Board révisé à la baisse ses prévisions

La croissance de notre économie sera nulle en 80

par Michel Vastel

OTTAWA — Le Conference Board du Canada a prédit hier soir que «l'économie canadienne entre dans une longue période de très lente croissance» et même que cette croissance sera nulle en 1980. C'est une chute dramatique des expec-

tations d'automobiles et de pièces, et du bois de construction aux États-Unis qui sera principalement responsable de cette «croissance zéro».

Le Conference Board — qui avait prédit un taux de croissance de 0,7% pour cette année il y a trois mois — a dû réviser à la baisse ses prévisions en raison de «la détérioration de la conjoncture mondiale et de l'économie américaine en particulier».

Le taux de croissance réelle avait été de 2,9% en 1979 et de 3,4% en 1978. Cette année, le Produit national brut n'augmentera pas plus que le taux d'inflation, lui-même situé à 9,7% pour 1980, comparativement à 9,1% l'année dernière. Le Conference Board précise d'ailleurs que, pour établir cette prévision, il n'a programmé qu'une hausse de \$1 le baril de pétrole brut au Canada. Si, comme on le prévoit, cette hausse est plus élevée en juillet, le taux d'inflation dépassera les 10% et il est possible que le Canada termine l'année avec un taux de croissance inférieur à zéro.

Grâce à une faible progression de la population active, le taux de chômage devrait, quant à lui, n'augmenter que de quelques dixièmes de points, à 7,8% comparativement à 7,5% l'an dernier.

La récession économique qui frappera le pays réduira d'autant les recettes du gouvernement fédéral à qui le Conference Board prédit un déficit record de \$12,4 milliards cette année. Grâce à une augmentation des prix du gaz exporté, le déficit de la balance des paiements pourrait se maintenir à \$5,3 milliards.

Un tel déficit, estime le Conference Board, obligera la Banque du Canada à continuer d'aligner ses taux d'intérêt sur ceux des grandes banques américaines. Les taux au Canada devraient continuer de croître jusqu'au milieu de l'année et amorcer ensuite une diminution, plus rapide pour les taux à court terme que pour les taux à long terme.

Les prévisions du Conference Board sont les plus pessimistes encore produites cette année. Dans son budget de décembre, le ministre des Finances, M.

Voir page 18: Économie

Ryan: pas de conseils à recevoir

QUÉBEC — Visiblement ennuyé par ce qui se dit à son sujet dans la capitale fédérale, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a affirmé hier que personne ne viendrait lui dicter la conduite à suivre dans la préparation de la campagne référendaire du NON.

«Notre échec n'a rien de commun avec ce qui peut venir de l'extérieur; nous allons continuer nos préparatifs de la manière dont nous en avons déjà décidé», a expliqué hier M. Ryan en réponse aux journalistes qui voulaient lui faire commenter l'intention des députés libéraux fédéraux de s'impliquer directement dans la campagne référendaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du comité-parapluie du NON.

Ces derniers auraient décidé, au cours d'un caucus tenu mardi à Ottawa, de ne plus attendre le PLQ pour se lancer dans la campagne référendaire.

Selon eux, M. Ryan a pris trop de retard à mettre sur pied son organisation et les députés libéraux fédéraux devront se lancer sans tarder dans la bataille, que ce soit ou non sous l'autorité du comité-parapluie prévu par la loi 92 sur les consultations populaires.

Les modalités de cette action seront dé-

Voir page 18: Ryan



L'état-major du PQ et le quartier général de l'OUI occuperont, début avril, l'ancienne École polytechnique de Montréal, un immeuble de pierres grises construit en 1905, situé rue Saint-Denis, à proximité de l'église Saint-Jacques et de l'Université du Québec. (Photo Jacques Grenier)

Le OUI aura son Q.G. sur Saint-Denis

Le Parti québécois entreprendra sous peu une série de grandes manœuvres organisationnelles préparatoires à l'entrée des tenants du OUI dans la bataille référendaire.

Dès le début d'avril, les groupements associés au parapluie du OUI seront tous regroupés au sein du même comité central d'organisation. Permanents et bénévoles du PQ quitteront le secrétariat national de l'avenue du Parc à Montréal pour aménager dans le nouveau quartier général du OUI, qui aura pignon sur rue Saint-Denis, au sud du boulevard Maisonneuve.

En fait, les hauts stratèges du PQ ont déjà amorcé la mise en place de l'arsenal référendaire. Les dirigeants du comité national du OUI se préparent à signer un bail de location qui leur permettra d'occuper la totalité de l'ancienne École poly-

technique, un édifice de pierres grises inauguré en 1905, situé à proximité de l'église Saint-Jacques et de l'Université du Québec.

Le nouveau quartier général du OUI logera notamment les stratèges, organisateurs, animateurs et propagandistes du comité parapluie, ainsi que plusieurs conseillers politiques du bureau du premier ministre dont M. Michel Carpentier, rapatriés à Montréal pour la durée de la campagne référendaire. On y aménagera en outre les bureaux du président du parti, M. René Lévesque. D'ici quelques semaines, le PQ aura recruté plus d'une cinquantaine de nouveaux employés, en plus des collaborateurs dont il s'assurera les services sur une base bénévole. Au total, les effectifs du parti dépasseront une centaine de personnes pour la durée de la campagne. De là l'urgence d'aménager

des locaux plus spacieux.

Le quartier général du OUI abritera en outre: les membres du CASA, comité anglophone pour la souveraineté-association, le MEQUL, qui concentre ses efforts à l'adhésion du milieu étudiant à la cause indépendantiste, ainsi que les comités d'action spécifiquement chargés de la conversion des artistes, des femmes, des syndicats, des professionnels, des hommes d'affaires et des Néo-Québécois.

Même si l'essentiel de l'état-major du comité du OUI sera centralisé à Montréal, les stratèges référendaires du OUI ont prévu la mise sur pied d'une structure régionale. De sorte que l'on retrouvera des bases d'opération dans treize régions, chacune sous le patronage d'un ministre du cabinet Lévesque.

À l'instar des propagandistes du OUI, Voir page 18: OUI

Raynauld: le déficit accru frise l'irresponsabilité

QUÉBEC — S'il avait été au pouvoir, le Parti libéral du Québec aurait tenté de réduire les dépenses gouvernementales et, en cas d'échec, n'aurait pas hésité à augmenter les impôts plutôt que d'accepter un déficit de l'ordre de celui contenu dans le budget de M. Jacques Parizeau.

Voilà ce qu'a affirmé hier le député d'Outremont et critique financier du Parti libéral du Québec, M. André Raynauld, au cours d'une conférence de presse destinée à faire connaître les réactions de son parti au budget déposé mardi par le ministre des Finances du Québec.

Pour l'essentiel, M. Raynauld s'en est pris au déficit de \$2,3 milliards que laisse apparaître ce budget. Selon lui, ce déficit, qui représente une augmentation de \$700 millions par rapport à celui enregistré lors du dernier exercice financier, est complètement inacceptable et frise même l'irresponsabilité.

«Le gouvernement péquiste est en voie d'acculer la province à la faillite. Ce n'était pas le temps d'accumuler un tel déficit et de prévoir pareils emprunts à un moment où les taux d'intérêts sont si élevés et que le dollar canadien est à ce point faible sur le marché international», a dit M. Raynauld.

M. Raynauld a souligné que l'administration libérale s'était toujours montrée beaucoup plus prudente à cet égard en rappelant notamment que, de tous les budgets présentés par le gouvernement Bourassa, le déficit gouvernemental n'avait jamais dépassé 7% des revenus de la province alors que cette année, il atteint 15,5% des revenus.

Le critique financier du PLQ a précisé que s'il avait eu à rédiger ce budget, il n'aurait pas du tout procédé de cette façon et qu'il n'aurait pas hésité à haus-

ser les impôts des citoyens si c'eût été là la seule façon de diminuer le déficit.

«J'aurais eu le courage de hausser les impôts et d'expliquer à la population qu'on ne peut pas vivre continuellement au-dessus de ses moyens», a affirmé M. Raynauld sous le regard ahuri de son chef, M. Claude Ryan, qui l'avait accompagné pour cette conférence de presse.

Prenant soudainement conscience de l'effet d'une telle déclaration à la veille de la campagne référendaire, le député libéral a ajouté quelques instants plus tard qu'il aurait également pris soin en premier lieu de comprimer les dépenses publiques.

A cet égard, M. Raynauld estime que c'est cette augmentation de dépenses, qu'il fixe à 14% par rapport à l'an dernier, qui est responsable en grande partie de l'accumulation d'un déficit de \$2,3 milliards.

Selon lui, une telle augmentation des dépenses est injustifiable dans le contexte financier actuel et ne fait que démontrer que le gouvernement a perdu le contrôle de l'administration publique.

Il rappelle à ce sujet que le gouvernement de l'Ontario réussit d'année en année à comprimer à 8% le taux d'augmentation de ses dépenses et estime qu'il n'y a aucune raison pour que le Québec n'en fasse pas autant.

M. Raynauld s'en est également pris au caractère présumément expansionniste du budget Parizeau. Selon lui, ce budget ne permettra pas de stimuler l'économie québécoise parce qu'il risque d'être contrebalancé par un budget plus restrictif au niveau fédéral.

«Si le Québec avait vraiment voulu stimuler l'économie et créer des emplois, il aurait dû harmoniser son budget aux poli-

tiques fédérales. Or, le prochain budget du gouvernement central risque fort d'être restrictif puisque les autorités canadiennes vont d'abord avoir à l'esprit la nécessité de protéger la valeur du dollar sur le marché des changes», a-t-il dit.

«Il nous aurait fallu un budget nettement plus rigoureux. Il faut accepter les limites de l'action gouvernementale dans le cours de l'économie. Ce n'est pas le Québec qui va stabiliser l'économie canadienne», a ajouté M. Raynauld.

Dans cette perspective, le député libéral estime que ce budget ne va qu'augmenter l'inflation sans vraiment réduire les impôts des contribuables.

A ce sujet, M. Raynauld a expliqué que le budget Parizeau contenait en réalité une hausse d'impôts puisqu'il n'indexe

Voir page 18: Raynauld

La victoire de Kennedy servirait surtout Reagan

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — La campagne électorale américaine est répartie aujourd'hui, au Wisconsin et au Kansas avec une animation renouvelée par les victoires inattendues du sénateur Edward Kennedy dans les élections primaires de New York et du Connecticut.

Le président Jimmy Carter conserve sur son rival une avance de l'ordre de deux contre un dans la

course aux délégués à la convention nationale du parti démocrate. Mais les deux défaites cuisantes qu'il a subies, mardi, rappellent que, à quatre mois de la convention, rien n'est encore définitivement joué.

Les commentateurs politiques américains s'accordaient, hier, à estimer que la surprise spectaculaire provoquée par Ted Kennedy à New York profitait surtout à Ronald Reagan, le

favori des candidats de l'opposition républicaine.

Selon eux, les résultats étonnants des primaires de mardi confirment que le président Carter est redevenu vulnérable. Les sondages d'opinion ont déjà révélé qu'il avait commencé à perdre le soutien populaire qu'il avait momentanément acquis grâce aux crises successives d'Iran et d'Afghanistan.

Voir page 18: Kennedy



M. Edward Kennedy



M. Jimmy Carter



M. Ronald Reagan

le nouvel album de Greg
ACHILLE TALON ET L'ÂGE INGRAT

une cathédrale de gags...
gargouilles comprises!
DARGAULT ÉDITEUR

Une nouvelle grève aux Postes paraît inévitable, estime le syndicat

OTTAWA — D'ici trois semaines, un mois peut-être, il y aura une grève aux postes, c'est inévitable, selon le président du Syndicat des postiers du Canada, M. Jean-Claude Parrot.

Le processus de conciliation qui s'est engagé hier, à Ottawa ne règlera rien mais permettra aux 23.000 postiers de franchir inexorablement toutes les étapes jusqu'à celle de la grève légale.

Lors d'une entrevue au DEVOIR, M. Jean-Claude Parrot n'a pas caché qu'il sait fort bien qu'il risque de se retrouver de nouveau en prison s'il y a une grève, lui, qui vient tout juste de purger deux des trois mois d'emprisonnement qui lui ont été imposés pour avoir incité ses membres à défier la loi spéciale.

«C'est le prix que je dois payer», a-t-il souligné. Il se défend bien d'être un martyr ou un héros, mais simplement quelqu'un qui fait son boulot correctement et qui défend une «cause juste».

Une entente entre le gouvernement fédéral et les postiers est-elle impossible? M. Parrot est convaincu qu'il est possible de régler le problème une fois pour toute. Le nouveau ministre des Postes, M. André Ouellet aussi.

Les deux affirment leur bonne volonté, mais est-ce suffisant? Depuis 1974, les



Le président du syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot, à son quartier général dans la capitale fédérale. (Photolaser CP)

postiers n'ont pas signé une seule convention collective sans avoir recours à la grève et

chaque année les relations entre les deux parties deviennent plus tendues.

En octobre 1978, le gouvernement libéral n'a pas hésité à présenter une loi spéciale or-

donnant le retour au travail des postiers qui venaient de déclencher, à peine 14 heures plus tôt, une grève légale.

La loi spéciale qui forçait le retour au travail des postiers imposait une convention collective de l'arbitre nommé par le gouvernement, l'ancien juge en chef de la cour d'appel du Québec, M. Lucien Tremblay.

C'est ainsi qu'au mois de mars 1980, les postiers sont en conciliation et reprennent les mêmes demandes formulées en 1978 et au cours des années précédentes. La plupart des points en litige ne sont pas nouveaux puisqu'ils se rapportent à la question de l'introduction des changements technologiques aux Postes et aux problèmes qui s'ensuivent.

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a indiqué au DEVOIR, qu'il ne voit pas pourquoi le fédéral ne pouvait venir à une entente avec les postiers alors que les négociations avec les facteurs ont été conclues à la satisfaction de tous. Il est vrai que les négociations ont toujours été plus faciles avec les facteurs. Ils sont moins militants mais leurs conditions et horaires de travail défient toute comparaison.

Alors que les facteurs travaillent le jour, à l'extérieur sans grande surveillance, les postiers, ont vu la nature de

leur travail évoluer d'année en année. Ils sont désormais plus encadrés et en raison de l'automatisation du travail plusieurs d'entre eux doivent travailler le soir ou la nuit.

De plus, M. Parrot a tenu à rappeler qu'au sein de la fonction publique il n'y a plus personne qui travaille 40 heures par semaine, sauf les postiers, qui, une fois de plus, espèrent obtenir cette année, la semaine de 35 heures. Le nombre d'heures de travail est intimement relié à la question de la sécurité d'emploi et là encore, les postiers demandent des garanties. Cette question touche les clauses sur l'emploi d'aides occasionnels non syndiqués.

À ces questions s'ajoutent les demandes économiques, les primes et les vacances mais elles n'ont pas été abordées cette année, lors des quatre premières réunions de négociation au mois de novembre et décembre 1979.

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a répété qu'une entente est possible, le négociateur en chef M. Roy Moffatt aussi, mais les deux ont refusé d'en dire plus long sur les points en litige affirmant qu'ils ne voulaient pas révéler leur stratégie.

M. Moffatt a quand même été un peu plus volubile que le ministre en précisant que le fédéral n'avait pas, mis aucune demande aux postiers et que des 98 réclamations qui avaient été déposées à la table de négociation par le syndicat, 65 touchaient le normatif.

Il n'a pas caché qu'il aurait bien aimé aborder les clauses de suite, «parce que c'est une vieille stratégie qui consiste à essayer d'acheter une entente», a-t-il dit.

En 1975, après une grève illégale, le ministre des Postes de l'époque, M. Bryce Mackasey, était intervenu directement et avait dirigé la négociation avec les postiers, qui ont gardé un très bon souvenir de cette intervention.

Le président du Syndicat des postiers estime que si M. Ouellet s'impliquait directement dans la négociation ou à tout le moins s'il confiait un mandat assez large aux négociateurs, les événements prendraient une tournure beaucoup plus positive. M. Ouellet n'a pas rejeté cette suggestion, mais estime que les négociateurs du ministère des Postes et du Conseil du Trésor ont tous les pouvoirs nécessaires pour arriver à une entente.

M. Ouellet a cependant l'intention de commencer à s'intéresser à la question de la transformation du ministère des Postes en société de la couronne. Son prédécesseur libéral, M. Gilles Lamontagne, avait déposé un projet de loi en ce sens et les conservateurs favorisaient cette solution bien qu'ils n'aient pas eu le temps d'en faire un grand sujet de préoccupation.

«Je veux m'assurer que cette idée répond bel et bien aux demandes des employés des Postes», a-t-il dit en précisant qu'il rencontrerait sous peu des représentants de tous les syndicats et associations qui regroupent les 63.000 employés.

Ce ne serait cependant qu'après la transformation du ministère en société qu'il serait possible de penser à la cogestion comme l'ont suggéré certains députés libéraux de la région de Montréal pendant la campagne électorale.

Les postiers réclament depuis longtemps que les Postes soient administrées par une société de la couronne, ce qui améliorerait les relations de travail, compte tenu que les employés ne seraient plus assujettis à la loi de la fonction publique mais bien au code de travail canadien.

Le compte à rebours du référendum

Les deux comités provisoires du OUI et du NON sont formés

Les deux grands comités provisoires du OUI et du NON sont maintenant formés. L'un et l'autre définissent, d'ici le week-end, les règles de fonctionnement qu'ils adopteront au début de la semaine prochaine, en même temps que chacun recrute les «vedettes» qui en feront partie.

Suivant la Loi sur les consultations populaires, les deux camps du OUI et du NON ont jusqu'à ce soir pour former leur comité provisoire respectif, qui forme l'embryon de chacun des deux grands comités nationaux qui entreront en action dès que les brefs référendaires seront émis par le directeur général des élections (au plus tôt le 9 avril).

Chacun des deux comités provisoires est formé de seuls députés de l'Assemblée nationale, suivant qu'ils ont opté pour le OUI ou pour le NON. Tous les députés péquistes et le député de Lotbinière, M.

Rodrigue Biron, ex-chef de l'Union nationale, forment le comité provisoire du OUI, tandis que celui du NON est composé des députés libéraux et des trois députés indépendants, MM. Camil Samson, William Shaw et Rodrigue Tremblay.

Le directeur général des élections, M. Pierre Côté, doit annoncer aujourd'hui qu'il convoquera les deux comités provisoires la semaine prochaine — lundi pour le comité du NON et un autre jour, pour ceux du OUI, à des réunions au cours desquelles l'un et l'autre comité adoptera les règlements qui régiront les deux comités permanents. L'objet de ces règlements, a-t-on pu comprendre hier, est d'établir le nombre de personnes qui formeront les comités nationaux, la fréquence des réunions que ceux-ci tiendront, le type de coordination qu'on y fera des activités de l'un et

de l'autre.

Lors des deux réunions de la semaine prochaine, les comités provisoires décideront également du nom que chacun se donnera, de la manière dont ils seront constitués, de la place qu'y prendront les «groupes affiliés» autorisés par la loi, en même temps qu'on mettra sur pied les équivalents de ces comités à l'échelle de chaque comté.

Chez les tenants du NON, la formation du comité national est compliquée par le fait que des représentants de plusieurs partis politiques doivent s'y retrouver. Ici, le comité permanent comptera quelque 70 membres, dont la moitié seront les députés de l'Assemblée nationale pour le NON. Les autorités du Parti libéral du Québec, qui dirigent ce comité national, réservent huit ou neuf sièges aux députés libéraux fédéraux, trois aux conservateurs et le NPD en aurait un, pour autant qu'il consent à travailler sous ce parapluie. Mais le chef national de cette formation, M. Ed Broadbent, a donné à entendre mardi qu'il n'en ferait pas partie.

Les libéraux fédéraux ne récrimineront pas, semble-t-il, au sujet du nombre de sièges

qui leur seront dévolus sur le comité. C'est du moins ce qu'a déclaré au DEVOIR la semaine dernière M. Marc Lalonde, ministre fédéral de l'Énergie, qui a noté que les libéraux fédéraux s'appliqueraient «plutôt» à exercer «toute leur force politique réelle» sur le terrain même des comtés.

Le comité du NON comptera également une demi-douzaine de responsables de l'action politique (communications, organisation, contenu politique, etc.), de même que des personnalités nationales ou régionales qui s'affichent pour le NON.

En l'occurrence, des personnes comme le sénateur Jean Marchand, MM. Maurice Bellemare, ex-député unioniste de Johnson, ou Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke et président de l'Union des municipalités, sont pressenties. Mais le recrutement pétite un peu.

Chez les tenants du OUI, on s'applique, d'ici le week-end, à choisir une quarantaine de personnalités diverses qui, outre les 67 députés péquistes à l'Assemblée nationale, formeront le comité national du OUI. On devrait en rendre publique la liste la semaine prochaine. On recherche, en

l'occurrence, essentiellement un éventail aussi diversifié que possible de personnes qui ont (ou vont) adhérer au OUI. D'abord, autant d'hommes que de femmes; ensuite, des représentants de toutes les professions ou métiers; enfin, des gens de toutes les régions du Québec. On est actuellement à convaincre d'en devenir membre les personnes de réputation qui, comme MM. Jean-Paul L'Allier et Kevin Drummond, ont indiqué leur option.

On ne prévoit pas, du moins à l'heure actuelle, chez les tenants du OUI, que des groupes affiliés fassent partie du comité national; des groupes comme le Mouvement des étudiants pour le OUI ou le Regroupement des Montréalais pour le OUI, etc. cessent d'exister, prévoit-on, dès l'émission des brefs et s'intégreront d'emblée au parapluie du OUI.

Enfin, les deux comités se donneront la semaine prochaine un nom. On ne prévoit ici que fort peu d'originalité. Les noms examinés actuellement sont des tournures équivalant à «Regroupement/Rassemblement des Québécois pour le OUI/NON».

La pollution de la Yamaska: 17 dénonciations jusqu'ici

QUÉBEC (PC) — Le ministère de l'Environnement a reçu, de la part de citoyens, 17 dénonciations assermentées au sujet de la pollution de la rivière Yamaska et 15 de ces affidavits ont entraîné des poursuites.

«Continuez à nous envoyer des affidavits, car c'est ça qui nous sert de bases de preuves pour entamer des poursuites», a déclaré hier le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger.

Le problème de la pollution de la rivière Yamaska a été longuement débattu hier à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat du mercredi. Ce jour est réservé au débat de motions inscrites au feuillet par des députés.

Le débat de mercredi soir a porté sur une motion inscrite par le député unioniste de Saint-Hyacinthe, M. Fabien Cordeau. La motion se lisait comme suit:

«Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement accélère son programme d'épuration des eaux de manière à ce que tous les citoyens puissent bénéficier le plus rapidement possible d'une eau potable de bonne qualité, notamment dans les régions du Québec où ceux-ci en sont privés à l'heure actuelle.»

M. Cordeau n'a pas manqué de soulever la question de la pollution de la Yamaska, la rivière la plus polluée du Québec et qui baigne Saint-Hyacinthe, ainsi que les problèmes que suscite pour cette ville l'épuration des eaux de la rivière.

Quatre industries de la région viennent d'en arriver à une entente avec le ministère au sujet de la dépollution de la rivière, a révélé M. Léger. Il s'agit de l'Agropur, de la Slack, de la Burlington et de la

H. St-Jean.

Ces entreprises ont toutes accepté les conditions de dépollution. De plus, 26 autres entreprises sont sur le point de le faire.

Il n'y a que quelques éleveurs de porcs qui sont la cause du problème, a déclaré

le ministre qui a conclu:

La majorité des riverains veulent participer à la dépollution de la rivière Yamaska, a affirmé M. Léger, qui a rappelé que le gouvernement était prêt à aider les dépollueurs mais qu'il se préparait à pénaliser les pollueurs.

15ème SAISON! PROGRAMME D'IMMERSION ANGLAISE POUR GARÇONS ET FILLES DE 4 À 13 ANS



CAMP DE JOUR GREEN ACRES*

Nous allons chercher les enfants vers 8h.30 le matin et les ramenons à la maison vers 16h.30

Pour une brochure explicative gratuite, téléphonez 488-9148

- Le camp est situé à environ 15 à 20 minutes au nord de Montréal.
- Le transport quotidien à domicile est fourni dans plusieurs secteurs de la ville
- Vaste série d'activités incluant la natation, les sports, l'artisanat, l'expression dramatique, sciences naturelles, équitation.
- Une bonne occasion d'apprendre l'anglais au contact de 300 enfants Anglophones.

marque déposée

Québec

par la Presse Canadienne

Le métro régional: Ottawa n'a pas répondu

Le gouvernement fédéral n'a toujours pas répondu à l'offre de Québec de convertir en métro régional le train de banlieue du CN qui dessert Deux-Montagnes. C'est ce qu'a expliqué hier le ministre des Transports, M. Denis De Belleval, en répondant à l'Assemblée nationale à une question du député de Deux-Montagnes, M. Pierre De Bellefeuille. Selon M. De Belleval, ce «vieux dossier» n'a pas évolué depuis deux ans parce que «Le Canada ne répond plus» aux suggestions du Québec. Le ministre a soutenu que l'inertie du fédéral dans ce dossier lui rappelait celle du gouvernement d'Ottawa dans l'affaire Laprade, dans la construction de Mirabel, dans le dossier Nordair, dans le «trou» de la Place Guy-Favreau à Montréal et dans la construction d'un centre de données fiscales à Jonquière.

La loi 9 pourrait s'appliquer partiellement

La proclamation immédiate de la nouvelle loi électorale pour qu'elle s'applique à la tenue du référendum entraînerait des difficultés pratiques quasi-insurmontables. Mais en agissant rapidement, il serait possible de proclamer l'entrée en vigueur de certains articles de la Loi 9, de façon à ce qu'ils s'appliquent aux référendums.

C'est ce qu'explique le directeur général des élections Pierre-F. Côté dans une lettre adressée au premier ministre et que M. René Lévesque a déposée hier à l'Assemblée nationale et dont il a lu des extraits. M. Côté a expliqué qu'il avait préparé le déroulement du référendum en établissant un calendrier référendaire computed à partir de l'adoption de la question. Mais il serait encore temps d'envisager la proclamation des articles 94 et 101, concernant, le premier, les heures de votation, et le deuxième, la façon de marquer les bulletins de vote. Mais l'application de ces articles entraînerait la nécessité d'amender la loi sur les consultations populaires.

La CTCUQ hausse ses tarifs

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) vient de décréter une hausse de tarifs qui s'appliquera à compter de samedi aux usagers du transport en commun qui ne possèdent pas de laissez-passer. Le tarif général en monnaie exacte passera ainsi de \$0.50 à \$0.60 alors que les clients privilégiés, c'est-à-dire les personnes âgées et les étudiants, devront débours \$0.30 au lieu de \$0.25.

Le prix du laissez-passer mensuel demeure cependant gelé à \$18.00 pour les adultes et \$9.00 pour les étudiants. Cette mesure est contenue dans le budget de la Commission de transport pour l'année 1980, qui a été entériné, mardi soir, par le conseil d'administration de la Communauté urbaine de Québec (CUQ). Le président de la Commission, M. Léonce Bouchard, a expliqué que cette «modification» avait pour but d'inciter plus de Québécois à devenir des passagers réguliers des autobus, tout en permettant à la CTCUQ de se prévaloir au maximum des avantages de la réforme du financement instaurée par le ministère québécois des Transports. Selon M. Bouchard, la nouvelle politique de tarification permettra à la Commission de transport de toucher pas moins de \$21.90 sous forme de subventions pour chaque laissez-passer vendu.

Le budget de la CTCUQ pour 1980 s'élève à \$37 millions, ce qui représente une augmentation de 10,8 pour cent par rapport à l'année dernière.

Anjou QUÉBEC

Venez nous voir!

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques

Un soin particulier à votre attention... Le souci de la perfection Toujours et encore comme par le passé

L'enjeu: Prix et qualité

une seule adresse: 807 est, rue Laurier (métro station Laurier) 272-4065/86 Livraison à domicile

26 années de soins gastronomiques Merci!



Cette semaine...

POITRINE DE VEAU FARCIE

qualité «Anjou Québec» Sachez l'appréhender! Obtenez une recette appropriée...

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

LE TEMPS PARTAGÉ À LA BARBADE

Vous pouvez être propriétaire à vie de votre propre condominium à

ROCKLEY RESORT À LA BARBADE

pour une semaine (ou plus) chaque année pour aussi peu que

\$2900 (U.S.)

prix que vous payez une seule fois à l'achat

Et vous pouvez échanger votre condominium pour un logement équivalent dans plus de 325 centres de villégiature au Canada, au Mexique, aux États-Unis, à Hawaii, en Europe et à travers le monde.



Pour Renseignements

Jean Côté

(613) 563-1221

Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente

SESSION PRINTEMPS (MAI-JUIN)

Admission et inscription

31 mars

Renseignements: 343-6090

À QUÉBEC



Un grand soleil 204 satellites un monde de services

- 204 chambres climatisées dont 6 suites luxueuses et 27 appartements avec cuisinette. Toutes avec thermostat à contrôle individuel et télécoleur.
- Stationnement gratuit
- Cinéma-théâtre avec équipement audio-visuel télécommandé. Un concept unique au Québec.
- Salles pour réunions, congrès, banquets.
- Salle à manger de classe. Cuisine Française
- Piano-bar intime. Danse et chansons tous les soirs.

et un personnel qui sait vous entourer sans tourner autour de vous.

RÉSERVEZ SANS FRAIS. 800-268-8990

Auberge

Quality Inn

3115, boul. Laurier, Ste-Foy Québec G1W 3Z6 Tel. 418 / 658-5120



Les automobilistes qui ont trop tardé avant de se rendre au Bureau des véhicules automobiles au Complexe Desjardins ici, doivent s'armer de patience ces jours-ci afin d'acheter leur vignette pour leur plaque d'immatriculation. Les heures d'affaires du Bureau ont été prolongées pour accommoder les retardataires mais la date limite reste le lundi 31 mars. (Photo Jacques Grenier)

Aux audiences de la Commission Hall

Le Dr Genest revendique le retour des médecins là où se prennent les décisions

Le Dr Jacques Genest, directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, a revendiqué hier le retour des médecins dans tous les comités et structures où se prennent les décisions en matière de santé publique.

L'éminent chercheur parlait à titre personnel devant la commission Hall chargée d'analyser en profondeur le malaise qui existe présentement dans les différents régimes de santé des provinces canadiennes. Le juge Emmett Hall préside cette enquête qui tient des audiences à Montréal depuis trois jours. Il est accompagné de Mlle Alice Girard, une infirmière à sa retraite qui fut la première doyenne de la Faculté de nursing de l'Université de Montréal.

Les médecins ayant été laissés pour compte dans la réforme de la santé et l'instaura-

tion du régime de l'assurance-maladie au Québec, il n'est pas étonnant qu'après dix ans l'on puisse détecter un «malaise» évident dans ce domaine, a soutenu le Dr Jacques Genest.

Il a comparé le fonctionnement du système de l'assurance-maladie à celui d'une «industrie» où la bureaucratie, le fonctionnarisme et les pouvoirs administratifs tiennent les médecins à l'écart, et cela depuis le début de la réforme en 1970. «On entrevoit une méfiance incompréhensible à l'endroit des médecins et des infirmières qui pourraient pourtant apporter une contribution plus que valable à l'organisation des services de la santé, eux qui en sont les principaux acteurs», a affirmé le Dr Genest.

En déplorant l'absence des médecins dans les différents comités où ils devraient avoir droit au chapitre, le directeur de l'Institut de recherches cliniques a égayé ses propos de nombreux extraits de textes, d'analyses et de communications de différents intervenants à des colloques et congrès tenus ces dernières années sur la réforme de la santé.

Il a cité entre autres l'intervention de Me André Desgagné, président de l'Office des professions du Québec, qui admettait qu'après huit ans du régime d'État rendant les services et les soins de santé accessibles à tous «l'état de santé des Québécois est resté le même». «On est en droit de s'interroger sur l'efficacité de cet appareil», concluait Me Desgagné.

Cette attitude inadmissible d'écarter les médecins et les infirmières des différents endroits où se prennent les décisions contribue à les démobiliser et il est à craindre qu'ils ne démissionnent vraiment de leur mission sociale et professionnelle si rien ne

vient corriger cette lacune, a commenté le Dr Genest qui s'exprimait alternativement en français et en anglais.

Le chercheur a évidemment fait surtout la critique du régime qui existe au Québec et, à une question du juge Emmett Hall, il a répondu que ses nombreux contacts avec ses collègues des autres provinces le portent à croire que sa réflexion est valable également pour les autres provinces canadiennes.

Divers organismes de bénévoles se sont présentés devant la commission Hall hier matin pour réclamer un soutien plus grand de la part des professionnels de la santé, de même qu'une collaboration plus efficace.

Mme Hélène Saint-Hilaire, directrice de l'Association canadienne de la santé mentale, section du Québec, estime que les familles et les parents ayant à faire face à des situations difficiles à cause de la maladie d'un des leurs ou de leurs proches devraient avoir toute l'aide requise pour faire face à ces problèmes.

Une mère de famille de huit enfants dont une fille de 28 ans, schizophrène depuis sa tendre enfance, a témoigné des nombreuses difficultés qu'elle a connues, de l'immense solitude des parents d'enfants atteints de déficience mentale légère.

Personne ne nous aide vrai-

ment, a-t-elle dit, et les professionnels du milieu psychiatrique ignorent les efforts que nous faisons pour rééduquer et réhabiliter nos enfants, alors qu'on nous encourage à les maintenir dans leur milieu naturel.

Aussi Mme Mabel Dufresne a-t-elle fondé en 1979 un organisme qui regroupe les parents et amis du malade mental.

Il existe un nombre incroyable de groupes bénévoles d'entraide à Montréal: 271 qui seront bientôt répertoriés pour le bénéfice de tous les citoyens.

Les audiences publiques de la commission Hall se terminent aujourd'hui à Montréal.

La gravité des accidents du travail diminue au Québec

Le nombre des accidents du travail qui laissent une incapacité permanente chez la victime oscillait autour de 8.000 par année depuis une décennie au Québec mais il a brusquement baissé à «seulement» 1.715 en 1979, révèle le dernier rapport annuel de la Commission des accidents du travail rendu public hier.

En outre, le nombre de décès provoqués par des maladies ou des accidents du travail a aussi diminué presque de moitié pendant cette même année, révèle le rapport.

«Nous sommes absolument incapables, pour le moment, d'expliquer des variations d'une telle ampleur dans les statistiques mais nous sommes très heureux de constater que la gravité des accidents du travail semble diminuer à travers le Québec», a déclaré hier au DEVOIR le président de la CAT, M. Robert Sauvé.

«Déjà, pendant l'année, nous avions constaté que nos dépenses d'indemnisation pour des incapacités permanentes ne suivaient pas la courbe prévue, a-t-il ajouté. Cependant, l'ampleur de la diminution nous a quand même surpris et nous avons fait vérifier soigneusement les chiffres avant de les publier.»

Chose certaine, a-t-il dit, cela ne tient pas à un taux de refus plus élevé qu'à l'ordinaire de la part des fonctionnaires qui doivent évaluer les cas puisque le Québec a présentement le taux de refus le plus bas au Canada.

Il a aussi expliqué que le rapport annuel vient à peine d'être confectionné. Les données statistiques sont tellement fraîches qu'on n'a pas encore eu le temps d'expliquer convenablement le phénomène, dit-il.

À première vue, il semble y avoir une baisse générale de la gravité des accidents, comme le confirment à la fois la diminution du nombre de cas mortels et le petit nombre de incapacités permanentes graves.

Malgré cet aspect encourageant, le tableau des accidents du travail reste extrêmement sombre: le nombre total des accidents signalés à la CAT a augmenté de 20% en deux ans tandis que le coût de l'indemnisation des victimes et de leur réadaptation a pratiquement triplé en trois ans, dépassant maintenant le demi-milliard de dollars par année (\$561 millions en 1979).

Là encore, M. Sauvé a tenu à souligner au DEVOIR que l'augmentation du nombre d'accidents du travail «déclarés» ne signifie pas automatiquement une augmentation du nombre réel d'accidents. «A chaque fois où la commission fait des saisies de livres, des compagnies dans une région donnée, on constate une hausse dans le nombre d'accidents déclarés», a-t-il dit. Selon lui, il y a plusieurs cas où les syndicats et les employeurs sont de meche pour dissimuler le nombre réel d'accidents du travail.

En 1979, les 326.000 accidents du travail recensés ont causé 124 décès. À la fin de

l'année, 37.000 Québécois recevaient des rentes de la CAT. De ce nombre, environ 6.500 étaient des veuves ou des orphelins dont le conjoint ou le parent a perdu la vie au travail au cours des dernières années.

La Commission des accidents du travail a dépensé cette année un peu plus de \$7 millions pour favoriser la réadaptation sociale et le retour au travail des victimes d'accidents, une facette relativement nouvelle de ses activités.

L'essentiel de ses fonds ont cependant servi à des activités plus traditionnelles, notamment à payer les traitements médicaux des travailleurs accidentés (\$386 millions), à payer les indemnités d'incapacité temporaire ou permanente et de décès (\$319 millions) et à défrayer des prestations diverses (\$67 millions).

En outre, la CAT administre présentement l'aide aux victimes d'actes criminels.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, en mars 1972, la Commission a distribué environ \$15,6 millions à ces victi-

mes de violence criminelle. Simplement en 1979, elle a reçu près de 800 demandes d'indemnisation de ce genre et 80% ont été jugées recevables.

Parmi les 671 demandes acceptées, 263 étaient reliées à des voies de fait avec lésions corporelles, 121 à des vols qualifiés et 76 à des homicides.

Le ministre responsable de la santé au travail, M. Pierre Marois, a souligné hier que l'augmentation constante du nombre d'accidents du travail démontre une fois de plus la nécessité d'un virage radical en ce domaine.

Il doit d'ailleurs rencontrer aujourd'hui l'Association des manufacturiers canadiens qui est justement réunie en colloque à Montréal sur le thème de la santé-sécurité du travail.

Robert Sauvé présidera la CSST

L'actuel président de la Commission des Accidents du travail, M. Robert Sauvé, sera président-directeur général de la prochaine Commission de la santé-sécurité du travail (CSST), responsable de l'application de l'importante réforme prévue à la loi 17 adoptée à la veille de Noël, a annoncé hier le ministre d'État au Développement social, M. Pierre Marois.

Outre cette nomination, M. Marois a aussi annoncé l'identité des quatre vice-présidents de cet organisme. Ces derniers en seront en quelque sorte les cadres essentiels mais contrairement à M. Sauvé, ils ne siègeront pas au conseil d'administration avec les sept représentants patronaux et les sept représentants des travailleurs dont l'identité n'a pas encore été dévoilée.

À la vice-présidence, M. Lionel Bernier sera responsable de l'indemnisation et M. Jean-Louis Bertrand de la prévention. M. Gilles Neron assurera la direction des nouveaux services d'inspection unifiés et M. Gilles Masse dirigera l'administration.

Tous les vice-présidents et le président de la nouvelle Commission de santé-sécurité du travail proviennent de la Commission des accidents du travail qui devrait bientôt disparaître.

Les droits du locataire en 80

Le Service de l'information de la Commission des services juridiques vient de publier une nouvelle brochure intitulée *Les droits du locataire en 1980*.

Cette brochure de 48 pages explique la loi de conciliation entre locataires et propriétaires: (durée du bail - délais d'avis - fixation de loyers - les dispositions de la loi relative aux: chambres, maisons de chambres, habitations à loyer modique, terrains pour maisons mobiles, etc.

Elle contient aussi des exemples de formules qui doivent être remplies soit par le propriétaire ou par le locataire lorsque ceux-ci s'adressent à la Commission des loyers pour obtenir différents services.

Pour obtenir un exemplaire gratuit, il faut s'adresser à un bureau d'aide juridique ou écrire à: Commission des services juridiques, Service de l'information, C.P. 123, Succ. Desjardins, Montréal H5B 1B3.

35^e CONGRÈS DES RELATIONS INDUSTRIELLES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL 14 ET 15 AVRIL 1980

Château Frontenac, Québec
Les conditions minimales de travail: un choix politique (...)?

PROGRAMME	
DIMANCHE 13 avril 1980	
16 h 30 à 20 h 30	Inscription (Salon Verchères)
17 h à 21 h	Rencontre des congressistes (Salon Rose)
LUNDI 14 avril 1980	
8 h 30	Inscription
Président de séance: Rodrigue BLOUIN, directeur, Département des relations industrielles, Université Laval, Québec	
9 h	Allocution d'ouverture Jean-Guy PAQUET, recteur, Université Laval, Québec
9 h 15	La Loi sur les normes de travail: continuité, modernisation ou rupture? Jean BERNIER, professeur, Département des relations industrielles, Université Laval, Québec
9 h 45	L'économie générale de la nouvelle loi: une mise à jour de la Loi du salaire minimum? Jean-Louis DUBÉ, professeur, Faculté de droit, Université de Sherbrooke
10 h 30	Pause café
11 h	Commentaires - Période de discussion Michel POIRIER, responsable des études et publications juridiques, Centre de recherche et de statistique sur le marché du travail, Ministère du travail et de la main-d'œuvre, Québec Léonce E. ROY, avocat, Fortin, Roy et Associés, Québec
Après-midi	
Président de séance: Gérard HEBERT, Ecole des relations industrielles, Université de Montréal, Montréal	
14 h	Les conditions minimales de travail: une réponse aux besoins des non-organisés? Michel PELLETIER, professeur, Département de sciences juridiques, UQAM, Montréal
14 h 30	Période de discussion
15 h	Pause café
15 h 15	Les recours en exécution: accessibilité et réalisme? André C. CÔTÉ, professeur, Faculté de droit, Université Laval, Québec
16 h	Commentaires - Période de discussion Jean-Guy FRENETTE, directeur du service de la recherche, Fédération des travailleurs du Québec, Montréal Théodore GOLOFF, avocat, Massicotte, Sullivan, Lagacé, Goloff et Bilodeau, Montréal
MARDI 15 avril 1980	
Président de séance: Viateur LAROUCHE, directeur, Ecole des relations industrielles, Université de Montréal, Montréal	
9 h	Les conditions minimales de travail: leurs conséquences économiques? Pierre FORTIN, professeur, Département d'économique, Université Laval, Québec
9 h 45	Le nouveau régime: une alternative à l'option syndicale? Bernard SOLASSE, professeur, Département de sociologie, Université Laval, Québec
10 h 30	Pause café
11 h	Commentaires - Période de discussion Ghislain DUFOUR, vice-président, Conseil du patronat du Québec, Montréal Marcel PEPIN, président, Confédération mondiale du travail, Montréal
Après-midi	
Président de séance: Gérard DION, professeur, Département des relations industrielles, Université Laval, Québec	
14 h	Table ronde - Le droit nouveau: en deçà ou au-delà des attentes? J.-Marc BELIVEAU, président, Commission du salaire minimum, Québec Eileen SHEA, Au bas de l'échelle, Montréal Roger CARBONNEAU, vice-président, Centre des dirigeants d'entreprise, Montréal Claire BONENFANT, présidente, Conseil du statut de la femme, Québec
15 h 15	Pause café
15 h 45	Les sociétés néo-libérales et la transformation du rôle de l'État dans la détermination des conditions de travail Jean-Daniel REYNAUD, professeur, Conseil national des arts et métiers, Paris
18 h	Cocktail

N.B. Toute annulation reçue après le 3 avril 1980 entraînera une retenue de \$ 20 pour frais d'administration

Pour toute information vous adresser à:
 Congrès des relations industrielles
 Communications / Sciences sociales
 Pavillon De Koninck, bureau 3448
 Université Laval
 Québec G1K 7P4
 Téléphone: (418) 656-2832 ou 656-2438

Fiducie du Québec

Le Plan de participation différée aux bénéficiaires... un plan d'épargne-retraite à même les bénéficiaires de votre entreprise

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, vous offre un excellent complément à votre plan enregistré d'épargne-retraite et un autre moyen de différer l'impôt.

Dans le cadre de ce système, un employeur peut déposer au plan, chaque année, une partie de ses profits à son nom et au nom de certains employés. Ces contributions sont déductibles du revenu imposable de l'entreprise.

Les sommes accumulées dans un plan de participation différée aux bénéficiaires au nom d'un employé ne deviennent imposables qu'au moment où celui-ci les touche.

Les P.P.D.B. de la Fiducie du Québec
 La Fiducie du Québec offre deux types de plans de participation différée aux bénéficiaires. La différence entre ces deux plans se situe au niveau des véhicules de placement.

Le Plan à Gestion de la Fiducie du Québec investit les contributions de l'employeur dans les Fonds Desjardins ou dans des Dépôts Garantis ou encore combine les véhicules selon les instructions de l'employeur.

Le Plan à Gestion autonome permet à l'employeur de choisir lui-même les véhicules de placement à l'intérieur des contraintes prévues par la loi.

Si vous désirez plus d'information au sujet de ce véhicule de placement, communiquez avec l'une de nos succursales Modes d'épargne et demandez qu'on vous fasse parvenir notre dépliant explicatif ainsi que la marche à suivre pour la mise sur pied d'un tel plan.

Montréal:
 Complexe Desjardins (514) 281-8834
 De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8834.

Laval:
 Place Val des Arbres (514) 668-5223
 De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803.

Québec:
 Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy (418) 653-6811
 De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792.

La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne

desjardins

LES TRIBUNAUX

■ Deux cas de brutalité à l'endroit d'Haïtiens

Après trois jours d'audience, la Commission de police du Québec a mis un terme hier à son étude portant sur des événements survenus le 20 juin dernier et au cours desquels des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et des citoyens d'origine haïtienne avaient été confrontés.

Des derniers témoignages entendus hier, dont huit provenaient de policiers qui ont participé aux incidents, deux cas précis de brutalité ont été signalés à l'endroit d'Haïtiens, mais les commissaires, le juge Denys Dionne et M. Pierre Laforest, auront fort à faire pour déterminer si, comme l'ont prétendu les plaignants, des propos racistes avaient aussi été tenus à leur endroit par les membres des forces de l'ordre.

Depuis le début de l'enquête, tous les policiers qui ont déposé ont été unanimes à affirmer que jamais ils n'avaient tenu de propos racistes, pas plus qu'ils avaient entendu certains de leurs confrères en proférer.

À la fin de l'enquête, le procureur de la CPQ, Me Robert Monette, a fait déposer la transcription des conversations radiophoniques, enregistrées lors d'événements du 20 juin 1979. Il ressort de celles-ci que les propos racistes y apparaissant provenaient de citoyens qui appelaient la police pour lui demander d'intervenir au parc Sainte-Bernadette ou encore à l'angle de la 19e Avenue et de la rue Bélanger.

À la suite d'une partie de soccer entre Haïtiens, plusieurs d'entre eux avaient formé différents groupes où ça discutait fort et où certains se seraient bousculés.

Appelés sur les lieux, les policiers avaient demandé à tous de circuler mais ils avaient rencontré de la résistance, tout en se faisant dire notamment qu'ils étaient des racistes, parce qu'ils ne demandaient pas la même chose à des Blancs se promenant dans le parc.

Quatre arrestations avaient résulté de cet affrontement et ce sont ces quatre personnes qui ont porté plainte à la CPQ.

Hier, témoignant avec la protection de la loi, l'agent Gilles Laurin a reconnu être celui qui avait asséné un coup de lampe de poche sur la tête de Molière Théard. Le témoin a expliqué qu'au moment où il s'apprêtait à entrer dans le restaurant «Chez Marlène», où Théard venait d'être arrêté, il est arrivé face à face avec ce dernier. «Comme Théard était poussé par l'arrière et qu'il avait les bras élevés, j'ai cru qu'il allait me frapper ou sauter sur moi et j'ai réagi en levant ma «flashlight» de bas en haut et je sais que je l'ai attrapé à la tête», a-t-il expliqué.

L'agent Laurin a reconnu avoir été suspendu trois jours pour ce geste, en plus d'avoir écopé d'une autre suspension de 12 jours pour avoir fait une fausse déclaration au comité de discipline de la police, devant qui il avait d'ailleurs reconnu sa culpabilité aux deux accusations.

Quant à l'agent André Deguire, il a reconnu s'en être pris à Max Mascary, alors que celui-ci était interrogé par son confrère, l'agent Rémi Gauthier. «Mascary était très agressif et il refusait de répondre à toute question. Je l'ai averti de répondre aux questions qu'on lui posait et, au lieu d'obéir, alors que nous parlions très fort tous les deux, il s'est tourné vers moi et a fait le geste de s'avancer. Aussitôt, je l'ai touché à la gorge de ma main droite et je l'ai collé au mur», a précisé l'agent Deguire, tout en notant qu'il n'avait jamais fait semblant de vouloir l'étrangler.

Pour ce geste, le policier a été reconnu coupable par le comité de discipline de la police de la CUM et fut suspendu une journée.

C'est dans quelques mois que les com-

missaires Dionne et Laforest devraient être en mesure de soumettre leur rapport sur ces événements au ministre de la Justice.

■ Sept ans de prison pour viol

Un immigrant d'origine yougoslave, Zivomir Petrovic, âgé de 33 ans, a écopé hier d'une sentence de sept ans d'emprisonnement pour viol devant le juge François Beaudoin, de la Cour des sessions.

C'est à l'issue d'un procès de quelques jours, qui s'était terminé le 28 février dernier, que le prévenu avait été reconnu coupable du crime, perpétré sur la personne d'une fille de 20 ans.

Sous prétexte d'amener sa victime au restaurant, alors qu'il ne la connaissait que depuis une semaine à peine, Petrovic avait réussi à convaincre celle-ci de le rejoindre à son domicile, où devait se trouver un autre couple.

Mais dès l'arrivée de la jeune fille, Petrovic avait invité le couple à quitter les lieux. Une fois seul avec elle, il devint violent, frappant de ses mains la jeune fille au visage, tout en lui intimant l'ordre de se soumettre à ses bas instincts. Celle-ci n'eut d'autres choix que celui d'obéir puis, usant de prétextes, elle réussit à quitter l'appartement pour porter plainte à la police.

L'accusé, n'en est pas à ses premières armes criminelles. En 1975, il dut répondre d'accusations d'intimidation et de menace, toujours à l'endroit de femmes, puis il fut reconnu coupable d'un premier viol, commis dans des circonstances semblables au dernier crime pour lequel il vient d'être condamné. Il avait bénéficié de la clémence de la Cour pour les premières offenses et reçut une sentence de trois ans de prison pour le viol précédent.

Ce que le juge Beaudoin trouve aggravant dans la présente cause, c'est que ce crime a été commis deux jours avant son procès pour le premier viol.

Aux yeux du magistrat, Petrovic représente un danger certain pour la société et que, face à son astuce naturelle servant ses bas instincts et son intelligence supérieure, le tribunal croit que la protection du public et l'exemplarité doivent prévaloir.

Mais même si le crime est d'une gravité pouvant entraîner l'emprisonnement à vie, le juge Beaudoin note que c'est l'individu et non le crime comme tel qu'il veut punir, en tentant de le décourager de commettre d'autres crimes et de dissuader tous ceux qui seraient tentés d'imiter Petrovic.

■ Procédures contre André Larivière

Si la Cour supérieure y consent, la Corporation professionnelle des médecins du Québec intentera sous peu des procédures contre le «psychanalyste» André Larivière.

Une demande en ce sens a été soumise à ce tribunal au motif que Larivière a, de façon répétée, illégalement pratiqué la médecine, contrairement aux règles de l'art. La CPMQ allègue en outre que Larivière a déjà été condamné à deux reprises à \$300 d'amende, ou à défaut à 30 jours de prison, pour pratique illégale de la médecine et qu'il continue toujours à agir de la sorte.

La CPMQ demande également à la Cour supérieure d'émettre un bref d'injonction permanente, qui ordonnerait à Larivière, ainsi qu'à ses représentants ou employés de ne pas exercer illégalement la médecine, soit en posant des actes ayant pour objet de diagnostiquer ou traiter des maladies chez un être humain, soit en donnant des consultations médicales, en prescrivant des médicaments ou des traitements ou en pratiquant la radiothérapie.

L'UQAM n'admet plus d'étudiants en animation et recherche culturelle

Appréhendant un «possible monopole idéologique» au sein de son département d'animation et de recherche culturelle, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a décidé de n'accepter aucun nouvel étudiant dans cette discipline à la prochaine session.

Réuni lundi soir, le conseil d'administration de la constituante montréalaise a unanimement exprimé sa «profonde inquiétude quant à la situation qui prévaut au Rassemblement en animation et recherche culturelle (ARC)».

L'UQAM a également décidé — faisant en cela écho aux vœux exprimés la veille par une autre de ses instances, la Commission des études — de maintenir la tutelle imposée au Rassemblement au cours de l'été et de poursuivre l'évaluation des programmes qui y sont dispensés.

Plus précisément, le conseil d'administration croit que les enseignements effectivement donnés par le Rassemblement peuvent être non conformes aux objectifs identifiés dans la programmation modulaire, en raison d'un «possible monopole idéologique» et de ses «possibilités d'utilisation à des fins politiques».

La décision de l'UQAM survient au moment où les 350 étudiants du Rassemblement sont en grève pour protester contre la tutelle confiée à MM. Pierre Gladu et Gilles Coutlée.

Elle survient également peu de temps après que deux professeurs substitués, embauchés en août dernier, aient attiré l'attention, en se dissociant des différentes instances modulaires, sur ce qu'ils ont qualifié d'«entreprise de pourrissement progressif des conditions pédagogiques» et de «climat de manipulation et d'intimidation, de confusion volontairement entretenue».

C'est d'ailleurs un incident de même nature qui avait entraîné, au cours de l'été passé, l'imposition de la première tutelle: deux professeurs réguliers avaient demandé à être relevés de leurs enseignements au Rassemblement d'ARC.

Lundi soir, en adoptant la

proposition du recteur Claude Pichette, le conseil d'administration a résumé ainsi les motifs invoqués par ces deux couples de dissidents: «Climat malsain d'ostracisme, d'intolérance, d'anti-démocratie et de discrimination idéologique de la part de professeurs en fonction au rassemblement».

L'UQAM mentionne également que des étudiants ont formulé des plaintes, notamment auprès de la Commission des droits de la personne, au motif de «discrimination politique». Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans la résolution, ce sont des idéologies de groupes dits de gauche dont il est question.

Bien qu'elle soit informée depuis longtemps de la situation, l'UQAM n'accuse personne et elle écarte énergiquement le recours à un coup de force ou d'éclat.

Des membres de la direction de la constituante montréalaise ont déclaré hier au DEVOIR qu'ils entendent bien — essentiellement parce que cela ne serait conforme ni à la pratique universitaire d'ouverture ni au respect des structures modulaires de participation propres à l'UQAM — se limiter au parallèle entre les objectifs de la programmation en ARC et les enseignements effectivement offerts.

La situation est d'autant plus délicate, soulignent hier un membre de la communauté de l'UQAM, que la nature voire l'essence du programme d'animation culturelle implique une grande liberté académique. Et l'UQAM ne désire pas mettre cette liberté universitaire en péril.

La première tutelle au Rassemblement d'ARC a été imposée quatre jours après que deux professeurs, MM. Pierre Grenier et Serge Wagner, eurent exprimé de très sérieuses réserves sur la démocratie en ARC.

Plus récemment, les professeurs substitués, M. Luc Morissette et Mme Michelle Saurier, relaient ce qui leur est

apparu au cours de leur séjour au Rassemblement comme une situation «impossible à vivre pour nous».

Ces deux professeurs ont été embauchés par un des tuteurs en place. Dans leur texte «Pourquoi nous nous sommes dissociés», ils font état du bon fonctionnement peu démocratique de l'assemblée modulaire d'ARC et parlent notamment d'une réunion tenue à la fin de novembre au cours de

laquelle, à la suite de procédures astucieuses, il leur fut impossible de s'exprimer sur la situation au Rassemblement et sur l'opposition à la tutelle, qui, toujours selon les deux professeurs, ont dominé la vie modulaire depuis le début de l'année scolaire.

Parlant de tentative pour «museler une partie du corps professoral», les deux professeurs déclarent: «On nous donnait le choix de nous taire

bien gentiment et laisser notre silence cautionner une injustice flagrante, doublée d'une manipulation presque frauduleuse du processus démocratique ou bien de nous retirer doucement en prétextant que nous nous étions trompés de réunion».

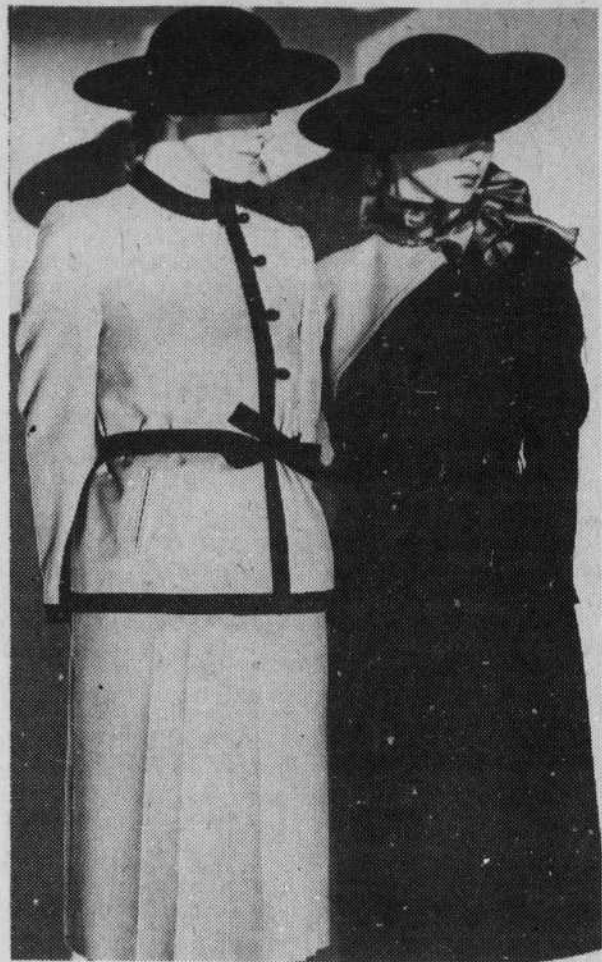
Les deux professeurs déclarent dans leur texte qu'ils ont fait parvenir à leurs confrères, à leurs étudiants et à la Commission des études de l'UQAM: «Nous constatons que toute la vie modulaire depuis le début de l'année est axée uniquement sur la mobilisation de la lutte contre la tutelle». Il réfère à un cahier de revendications dont un des textes est intitulé: «Pour le retrait immédiat de la tutelle au module d'ARC».

Elles conduiront des locomotives

HAMBURG (AFP) — Les chemins de fer de la RFA viennent d'accomplir un geste en faveur de l'égalité des sexes devant le travail: la «DBB» va permettre aux femmes de conduire des locomotives, fonction jusqu'à présent réservée aux hommes.

La direction des chemins de fer de Hambourg souligne que les conditions techniques modifiées permettent maintenant l'accès des femmes à cet emploi.

Il y a cependant certaines conditions: les femmes qui briguent cet emploi doivent posséder l'aptitude physique pour le remplir ainsi qu'une formation de spécialiste électricien ou de métallurgiste. Les candidates qui doivent effectuer une période de formation de 18 mois pourront, après avoir passé avec succès un examen, se glorifier du titre de «conductrice de locomotive de réserve» ce qui leur permet d'espérer trouver un poste vacant.



Ce printemps, le noir et le blanc font la mode, une mode qui monte à la tête en ligne droite, une mode qui habille de façon élégante, raffinée. John Warden a dessiné pour Olamod Ltée ces deux costumes en crêpe de laine: les épaules sont carrées, très nettes, les hanches droites, les plis plats se retrouvant sur le devant. Le dessinateur a raccourci les jupes pour couvrir à peine le genou. À noter, les détails de finition comme les brides avec boutons.

Une assurance que vous ne pouvez refuser...



ASSURANCE-COMMERCE

Quelle bonne affaire!

Faites appel à la Compagnie d'Assurances Générales Bélair. Notre assurance-commerce vous procure une protection à toutes épreuves.

Faites affaires directement avec nous

Obtenez ainsi une indemnisation plus rapide et des primes généralement moins élevées avec modalités de paiement flexibles.

Pour commerces, automobiles, maisons

Nos conseillers peuvent vous dresser un plan d'assurance adapté à vos besoins spécifiques en vous offrant une protection complète et vraiment avantageuse. Faites une bonne affaire, appelez-nous! Nous avons plus de 30 succursales, dont une près de chez-vous, pour mieux vous servir.

MONTREAL METROPOLITAIN 270-9111

CHATEAUGUAY — 243 C, boul. d'Anjou
CHOMEDEY (LAVAL) — 1170, boul. Curé Labelle, suite 120
DOLLARD-DES-ORMEAUX — 4315, boul. St-Jean (Centre Commercial Shakespeare)
DUVERNAY (LAVAL) — 3131, boul. de la Concorde, suite 204
GREENFIELD PARK — 200, boul. Churchill

LONGUEUIL — 2884, Chemin Chambly
MONTREAL — 5455, rue St-André
MONTREAL — 5707 est, rue Sherbrooke, suite 201
MONTREAL-NORD — 4995, boul. Léger
REPENTIGNY — 176 A, rue Notre-Dame
VERDUN — 4241, rue Wellington
VILLE ST-LAURENT — 696, boul. Ste-Croix
CÔTE ST-LUC — 5486, Côte St-Luc

En toute assurance avec



VIEUX MONTRÉAL
15 ouest, rue Notre-Dame

À LOUER Espaces à bureaux
Jusqu'à 24,000 pi. ca. Espaces à studios
Espaces d'entreposage

Une gestion **282-9166**

gislan L.T.E./L.T.D.
SERVICES IMMOBILIERS/REAL ESTATE SERVICES

Sécurité aquatique

DÉJÀ
104,650 VISITEURS

Salon National de l'Habitation
VENEZ AUJOURD'HUI MÊME.

Stade Olympique - Lundi au vend.: 13h à 22h - Sam. & Dim.: 10h à 22h.



Le plus beau salon qu'il m'ait été donné de voir (Francine GRIMALDI) Radio Canada.

ET ADMIREZ: — Le Vidéodisque.
— Le sauna incroyable dans lequel il pleut ou fait soleil en musique stéréo.
— La mousse isolante, qui remplit les murs dans tous les coins, sous vos yeux.
— Le bain en coeur qui bouillonne par air forcé.

250 EXPOSANTS 1000 PRODUITS.

LES MAISONS VRAIMENT QUÉBÉCOISES.

EN COLLABORATION AVEC LA BRASSERIE MOLSON.

Ottawa aide 2,000 petits propriétaires de maisons

OTTAWA (PC) — Le ministre des Travaux publics, M. Paul Cosgrove, a dévoilé hier un programme d'aide à quelque 2,000 propriétaires de maisons qui doivent renouveler leur hypothèque cette année mais, pour l'instant, il n'a rien annoncé pour les milliers d'autres coincés par la hausse des taux d'intérêt.

Le gouvernement va fournir des subventions directes allant jusqu'à \$1,200 à ces 2,000 citoyens ou familles qui ont acquis leur logis en 1975, en vertu d'un programme fédéral d'aide à la propriété.

Ces subventions, qui devraient coûter \$300,000 à Ottawa en 1980, sont destinées à maintenir à un maximum de 30% la part du revenu familial consacrée au logement. Les subventions vont varier en fonction du revenu des bénéficiaires et des taux d'intérêt disponibles au moment du renouvellement des hypothèques.

Les partis d'opposition ont bien accueilli la nouvelle mais ont ajouté qu'il faut en faire beaucoup plus pour les dizaines de milliers de Canadiens aux prises avec des

problèmes de logement.

M. Cosgrove a précisé qu'environ le tiers des bénéficiaires du programme de 1975 qui sont sujets à un renouvellement allaient recevoir ces subventions. Cette mesure concrétise une promesse de l'ancien gouvernement libéral voulant qu'on ne laisse pas tomber les personnes incitées à se prévaloir du programme de 1975.

Quelque 26,000 autres propriétaires devant renouveler cette année sont dans une situation difficile, a ajouté le ministre, et le gouvernement étudie toujours la possibilité de les aider eux aussi.

Le critique tory en matière de logement et ancien ministre responsable, M. Elmer MacKay (Central Nova), a affirmé que sa première réaction à l'annonce de M. Cosgrove était: «C'est mieux que rien».

Les avantages toutefois ne seront pas accessibles à autant de personnes que ceux prévus par le projet de crédit d'impôt pour les frais d'hypothèques et les taxes foncières, tel qu'avancé par les conservateurs quand ils étaient au pouvoir.



Paul Cosgrove, ministre des Travaux publics.

«Poker» Racine logeait au Château Champlain

Quelques heures à peine après son arrestation au Château Champlain, laquelle suivait son éviction de lundi du Palais de justice, Denis «Poker» Racine se retrouvait hier devant le tribunal, pour répondre cette fois à des accusations d'évasion, séquestration et possession d'une arme offensive dans un dessein dangereux.

Sa brève apparition devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, où les mesures de sécurité avaient été renforcées, lui a cependant permis de lancer à pleine tête: «Je veux voir mes papiers d'accusation. C'est mon droit!»

Ce qui lui fut refusé, le greffier se contentant d'en donner lecture. Ayant enregistré un plaidoyer de non culpabilité, il a appris que son enquête préliminaire était fixée au 2 avril.

Condamné à 25 ans d'emprisonnement pour le meurtre d'un jeune homme, survenu à Terre des Hommes, en 1976, Racine avait été amené lundi devant la Cour d'appel pour faire casser ce verdict. C'est au moment où trois juges siégeaient dans une salle du 17^e étage du Palais de justice que Racine, sous la menace

d'un coupe-papier, s'est emparé de la greffière, Mme Emmanuelle Fraire, et que la tenant en otage il a réussi à se faire remettre le revolver d'un gardien et à prendre la fuite par un ascenseur avec son otage.

En quittant le Palais de justice, le fuyard s'est enfoncé dans le métro pour se rendre à la Place Bonaventure. Rendu à cet endroit, il s'est présenté dans une boutique pour se vêtir à neuf et c'est à la pointe d'un revolver qu'il aurait quitté les lieux sans payer. Peu après, un vol à main armée de \$1,500 était perpétré dans une banque du boulevard Dorchester et la police le soupçonne d'en être l'auteur.

C'est par la suite qu'il se serait présenté au Château Champlain pour y louer une chambre pour une semaine, payant d'avance. Il semble que depuis son éviction, lundi, jusqu'à son arrestation, vers 4 heures hier matin, Racine avait déjà dépensé au-delà de \$1,300.

C'est sur la foi d'un appel téléphonique anonyme que les policiers ont réussi à localiser Racine dans sa chambre située au 19^e étage du chic hôtel du Centre-ville.

Selon la FTQ et le SFCP

La loi spéciale permet à Montréal d'éluider ses responsabilités

L'adoption d'une loi extraordinaire pour mettre fin à la grève des employés manuels de la ville de Montréal permet à l'administration municipale de se soustraire à ses responsabilités.

Dans une déclaration communiquée hier, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge, et le directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), M. Roger Laramée, affirment tous deux que la ville de Montréal aurait pu régler le litige avec ses employés si elle ne s'était pas entêlée.

«Il est bien évident, selon

les deux dirigeants syndicaux, que la ville de Montréal et la CUM sont particulièrement à blâmer dans les circonstances puisque les clauses en suspens auraient certainement pu être résolues facilement si l'employeur ne s'était pas entêté à refuser des points qui, tout en représentant des coûts minimes pour la Ville, sont d'une importance capitale pour les cols bleus.»

L'adoption de la loi extraordinaire modifie les règles habituelles des rapports de force entre un syndicat et son employeur et permet à la ville de se cacher derrière le gouvernement québécois.

«Les cols bleus ont tout à se féliciter de la lutte de six semaines qu'ils ont menée. Ils ont ainsi démontré hors de tout doute qu'ils sont déterminés à ne plus subir, comme c'est le cas depuis 10 ans, des reculs importants dans les différentes clauses de leur convention collective.»

Par ailleurs, le Groupe d'action municipale (GAM) a réclamé la création d'une commission spéciale du Conseil municipal afin d'étudier les relations de travail dans l'administration municipale.

Tout en donnant son appui à la loi extraordinaire, le GAM constate qu'elle ne résout pas les problèmes importants et

n'apporte aucune solution durable.

«Si le maire Drapeau refusait cette demande, peut-être faudrait-il qu'encre encore une fois le gouvernement du Québec supplée à l'incurie de la Ville et mette lui-même en branle cette étude sur les relations de travail à Montréal», affirme M. Gaspard Fauteux, président du GAM, dans un communiqué.

M. Fauteux s'en prend également à l'autre parti d'opposition, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), qu'il accuse d'avoir parti lié avec les syndicats au point de préférer le silence.

Les employés des minibus Forest veulent retarder l'intégration

Les syndicats des minibus Forest, dont l'entreprise doit être intégrée à la CTCUM le 1^{er} avril, ont demandé hier au gouvernement provincial de reporter cette intégration à une date ultérieure afin de permettre l'élaboration d'une stratégie globale en fonction des besoins de toutes les parties dans cette affaire.

Un tel délai, a souligné le président du syndicat, M. Jean-Luc Théorêt, a été accordé aux services de transport de la région de Québec (janvier 81) et à ceux de Sherbrooke, où l'intégration des services aux handicapés a été reportée au 1^{er} juin.

«Cela contraste étrangement avec la précipitation de la CTCUM, qui ne veut même pas utiliser quelques mois du délai d'un an que lui permet la loi 9 pour organiser correctement le transport des handicapés sans diminution du service.»

La loi 9 prévoit que les municipalités doivent soumettre un plan d'intégration au ministère des Transports. Les syndicats ont requis de voir ce plan qui aurait été récemment remis par la CTCUM au ministère. De plus, les syndicats, qui risquent de perdre leur emploi le 1^{er} avril, ont demandé au ministère d'organiser une rencontre conjointe entre la CTCUM, la Fraternité des chauffeurs d'autobus, les syndicats des minibus Forest, des représentants de cette entreprise privée ainsi que ceux des handicapés en cause.

Les employés des minibus ont récemment déposé des demandes d'emploi à la CTCUM

qui a décidé de traiter ces demandes comme s'il s'agissait de demandes régulières. La CTCUM a déjà accepté le principe de l'intégration d'une dizaine de personnes, soit du personnel cadre et des handicapés de cette entreprise privée.

La CTCUM ne veut pas toutefois récupérer en bloc les chauffeurs des minibus, préférant garder cette nouvelle brochette de 30 emplois à ses

chauffeurs d'autobus réguliers. Du côté de la Fraternité, on semble satisfait de l'attitude de la CTCUM et peu enclin à faire place à ceux qui perdront leur emploi le 1^{er} avril, si cet organisme procède aussi rapidement que prévu.

«Dans les circonstances, l'équité la plus élémentaire exige que le délai du premier avril, soit dans quelques jours, soit reporté le temps nécessaire

pour trouver une solution. Et pour être valable, cette solution ne peut être imposée unilatéralement par la CTCUM qui ne s'est jamais préoccupée du transport des handicapés. Ce doit être une solution négociée entre les parties afin que l'intégration prévienne ne se fasse ni sur le dos des handicapés ni sur le dos des chauffeurs de minibus», a déclaré hier le président du syndicat des chauffeurs.

Norbert Rodrigue réclame d'Ottawa une loi anti-scabs

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a réclamé hier du Parlement fédéral l'adoption d'une loi anti-scabs comme il en existe une au Québec.

Le code fédéral du Travail permet depuis quelques années d'imposer une première convention collective en cas d'impasse totale des pourparlers, une mesure incorporée quelques mois plus tôt dans le code québécois. Mais le législateur fédéral n'avait pas jugé bon à ce moment d'inclure dans son code les nouvelles dispositions anti-scabs insérées dans le code québécois, préférant attendre un certain temps pour juger l'efficacité d'une telle disposition.

Pour la CSN, l'absence de législation fédérale sur les scabs est inacceptable non seulement parce que le gouvernement fédéral refuse ainsi de s'attaquer à un problème chronique mais aussi parce qu'au Québec cela crée deux

systèmes de droit différents. Ainsi des syndicats travaillant dans des entreprises voisines peuvent se réclamer de dispositions anti-scabs s'ils relèvent du code québécois alors que leurs collègues voisins ne le peuvent pas s'ils relèvent de l'autorité fédérale. Le code fédéral régit les relations de travail dans tous les secteurs sous juridiction fédérale, comme l'aviation, les communications électroniques, les ports nationaux, etc.

Le président de la CSN a illustré son propos en citant l'exemple des 50 employés de la Banque Royale dans la région du Saguenay qui ont été remplacés par des briseurs de grève en dépit de la légalité de leur arrêt de travail. Les banques relèvent du code fédéral du Travail.

Les six succursales de la Banque Royale de cette région sont en grève depuis septembre 1979.

Devant l'impasse des pourparlers dans ce dossier, il est possible que le Conseil canadien des relations de travail décrète les termes d'une première convention collective en vertu des nouvelles disposi-

tions du code fédéral. Le CCRT, qui avait utilisé ces pouvoirs dans le dossier de CJMS, avait décidé que des décisions de cette nature devraient être contraignantes pour les deux parties afin de les inciter fortement à opter pour la négociation. Au Québec, cette approche «punitive» n'a pas été retenue et l'application de ces dispositions n'a donné lieu à aucun abus.

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépendant gratuit ou consultation gratuite.

282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal

Le Pavillon de l'Atlantique

Cette semaine...

LE BAR DE LA MER GRILLÉ
Maître d'hôtel

Table d'hôte complète pour dîner d'affaires

Soupe aux Palourdes ou soupe du jour salade Pavillon ou légumes frais du jour
Desserts délectables thé - café

Vaill une des nombreuses spécialités de poissons et fruits de mer offerte tous les jours

Montréal:
1454-A, rue Peel
Tél: (514) 285-1636

Anne Hébert Héloïse

Avec ce récit l'auteur de "Kamouraska" prend pied sur les terres du fantastique, là où le destin des hommes et des femmes ne se joue pas seulement dans l'ordre de la raison.

\$ 8.50

Université de Montréal
Faculté des Arts et des Sciences

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Cycle de conférences publiques sur le

Référendum québécois

La dernière conférence aura lieu le

27 mars Le choc politique des options, sous la présidence de P. Lacoste, recteur de l'Université de Montréal

R. Bourassa, ancien premier ministre du Québec

P. Bourgeault, professeur, département de communications, UQAM

Ce cycle de conférences est offert, en collaboration avec la Faculté de l'éducation permanente, comme contribution à ce débat historique.

Lieu et heure:

Pavillon central,
salle Z-110 de 19h30 à 22h30

Entrée gratuite

Information: 343-6090

FOIRE DU DISQUE

SPÉC. 6.99

Le catalogue complet des disques Philips et Deutsche Grammophon vous est offert en **GRAND SPÉCIAL à \$6.99.** (disques vendus au sous-sol seulement)

(Habituellement vendus \$9.95)

DISQUES DEUTSCHE GRAMMOPHON ET PHILIPS

<p>2533362 VIVALDI Kyrie 2533359 Chants grégoriens 2533150 Danses baroques</p>	<p>2530881 DVORAK Symphonie du Nouveau Monde no 9 2530870 BEETHOVEN Sonates pour piano 28 et 32 - Polliani 2530873 MOUSSORGSKY Tableaux d'une exposition 2530780 MOZART Symphonies nos 40 et 41 Boehm 2530774 TCHAIKOVSKY Symphonie no 6 Karajan 2530717 RACHMANINOFF Concertos nos 1 et 2 Vasary</p>	<p>2530291 CHOPIN 24 études Polliani 2530247 PACHELBEL Le célèbre canon Karajan 2530236 Michelangelo joue CHOPIN 2530199 OFFENBACH Gaieté parisienne 2530196 DEBUSSY Le coin des enfants Michelangelo 2530147 BEETHOVEN Trio archiduc Kempff 2530144 ROSSINI Ouvertures - Karajan 2530143 MOZART Requiem - Boehm 2530051 SUPPE Ouvertures - Karajan</p>	<p>139021 BEETHOVEN Concerto pour violon Karajan 139004 MOZART Une petite musique de nuit - Karajan 138961 SIBELIUS Concerto pour violon Karajan 138934 BEETHOVEN Bagatelles - Kempff 138930 BRAHMS Concerto pour violon Karajan 138888 GRIEG SCHUMANN - Concertos pour piano - Kubelik 138853 MOZART Concerto pour flûte et harpe 138820 BACH 3 concertos pour violon Oistrakh 138777 BEETHOVEN Concerto pour piano no. 5 - Leitner 138118 BOIELDIEU Concerto pour harpe 136487 CHOPIN Les nocturnes - Vasary - nos. 11 à 20 136486 CHOPIN Les nocturnes nos 1 à 10 Vasary 136386 Fameux Choeurs d'Opéras</p>
<p>2531105 BEETHOVEN Symphonie no 5 - Karajan</p> <p>2531139 BACH Suites françaises pour clavecin 2531117 VIVALDI 6 sonates, op 13 2531111 Musique de danse de la Renaissance 2531200 DEBUSSY Préludes pour piano Michel Angelo 2531107 BEETHOVEN Symphonie no 7 Karajan 2531106 BEETHOVEN Symphonie no 6 Karajan 2531103 BEETHOVEN Symphonie no 3 Karajan 2530994 SMETANA String Quartet 2530975 GIULINI Concerto guitare 2530972 RIMSKY - KORSAKOV Scheherazade 2530965 CHOPIN 14 Valses Zimmerman 2530903 BEETHOVEN Concerto violon Barenboim 2530884 STRAVINSKY Le Sacre du printemps</p>	<p>139440 RODRIGO Concerto d'Aranjuez - Yepes</p> <p>2530715 MOZART Concerto pour flûte et harpe - Boehm 2530677 TCHAIKOVSKY Concerto piano no 1 Karajan 2530646 SCHUBERT Quintette "La Truite" Amadeus 2530597 BERLIOZ Symphonie fantastique Karajan 2530592 BRAHMS Concerto violon Jochum 2530549 VERDI Choeurs fameux d'opéras 2530550 CHOPIN 24 Préludes - Polliani 2530473 SCHUBERT Wanderer fantasia Polliani</p>	<p>2530659 CHOPIN Les Polonaises - (complète) Polliani</p> <p>139325 J.S. BACH Musique pour orgue Richter 139300 BEETHOVEN Sonates "Pathétique", "Clair de Lune", "Appassionata" - Kempff 139149 SCHUBERT 4 Impromptus, Op. 10 139037 LISTZ Rhapsodie hongroise 139029 TCHAIKOVSKY Ouverture 1812 Karajan 139028 TCHAIKOVSKY Concerto pour violon Karajan</p>	<p>2530296 VIVALDI Les 4 Saisons - Karajan</p> <p>136257 CHOPIN Les Sylphides Karajan 136001 R. STRAUSS Also Sprach Zarathustra</p>

DISQUES DEUTSCHE GRAMMOPHON "RESONANCE" et PHILIPS "FESTIVO" (habituellement vendus \$6.98) 3.99

Disques VOX - ALBUM DE 3 DISQUES
Environ 800 en stock
Quantité limitée. **10.99**
Prix suggéré du manufacturier 15.00

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA
Ed Archambault INC.
500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201

La capitale du Tchad ravagée par la guerre civile

N'DJAMENA. (d'après AFP et Reuter) — N'Djamena commence à s'installer dans la guerre civile. Cinq jours après le début des affrontements avec les forces de M. Hissain Habré et celles de M. Goukouni Weddeye (FAP), les combats se poursuivent avec le même acharnement dans la capitale tchadienne.

Le comité international de la Croix-Rouge a reçu hier de ses délégués à N'Djamena un télégramme faisant état d'un nombre «incalculable de blessés», parmi lesquels figurent des combattants, des civils et des enfants.

Le câble précise que l'hôpital central est privé d'eau et d'électricité et que la situation alimentaire reste très difficile pour des centaines de personnes.

Aucun accord sur les modalités du cessez-le-feu n'a été conclu lors de la réunion de la commission technique chargée de l'application du cessez-le-feu décidé mardi entre M. Habré, ministre de la Défense

et le président Weddeye.

Cette commission — composée de représentants des forces armées du nord (FAN, de M. Habré) et des forces armées populaires (FAP, de M. Weddeye) des ambassadeurs de France, d'Égypte, du chargé d'affaires d'Arabie saoudite, de l'imam Moussa et de deux officiers français — a décidé de se réunir à nouveau ce matin.

En début de soirée, les troupes du colonel Kamougue (vice-président du gouverne-

ment), stationnées près du pont de Chagoua sur le flanc sud de M. Habré, tiraient au canon sur la partie de la ville contrôlée par les FAN. C'étaient les premières interventions des éléments sudistes hier.

Dans la matinée, la trêve entre les FAN et les FAP avait été rompue et les affrontements reprenaient avec violence au centre et au nord de la ville vers la cuvette Saint-Martin.

Tous ces affrontements

mettent à rude épreuve les populations qui sont quasiment privées d'eau et d'électricité.

Dans la zone FAN (c'est-à-dire dans la partie africaine de la ville, la Croix-Rouge internationale a pu installer en début d'après-midi l'antenne chirurgicale arrivée mardi dans l'hôpital central qui a essuyé des coups de mortiers en début de soirée. Jusqu'à présent, les blessés de cette zone ne pouvaient être opérés en l'absence de chirurgiens. Les blessés de la zone FAP sont

soignés dans un dispensaire de la Croix-Rouge à Farcha et à la base française.

Hier, on pouvait établir une première évaluation sérieuse des blessés dont le nombre approche le millier. Quant aux morts, on ne peut toujours faire le bilan, mais l'on sait déjà qu'ils sont très nombreux.

L'arrivée à l'aéroport de Paris-Roissy des 156 premiers civils français rapatriés du Tchad — dont 40 enfants — hier soir s'est faite dans une

cohue indescriptible.

Les parents et de nombreux journalistes ont assailli hommes et femmes qui avaient été évacués lundi de N'Djamena sur Douala (Cameroun) à bord de trois avions Transal.

Tous ont indiqué que l'un des Transal avait été mitraillé au décollage et que les trois appareils avaient pris l'air en catastrophe.

M. François Marie, 47 ans, conseiller technique au ministère tchadien des travaux publics, qui a déjà vécu avec

ses deux fillettes et son épouse la guerre civile de février 1979 a raconté: «Cette fois, c'était pire. Je n'ai jamais vu une chose pareille. Ça tirait de tous les côtés».

Interrogée sur le bilan des combats, une jeune femme a indiqué que selon des témoignages «dignes de foi», l'une des importantes artères de la ville était «jonchée de cadavres», et des médecins ont rapporté avoir fait dans la nuit de dimanche à lundi «beaucoup d'amputations».

Le chah opéré samedi

Iran: le 2ème tour des élections reporté

TÉHERAN (d'après Reuter et AFP) — Le président iranien Abolhassan Banisadr a annoncé hier un report du deuxième tour des élections législatives, prévu le 4 avril, provoqué par la décision du conseil de la révolution

d'ouvrir une enquête sur de possibles fraudes au premier tour.

Ce report aura pour première conséquence de retarder le dénouement de l'affaire des otages américains car l'ayatollah Khomeiny a

décrété que le nouveau Parlement islamique serait chargé de trancher le sort des otages.

M. Banisadr a déclaré ne pas pouvoir préciser quand le deuxième tour des élections aurait lieu. «Nous devons attendre le résultat du premier tour et le rapport de la commission d'enquête qui a commencé ses travaux hier, a-t-il dit. Cela prendra sans doute un mois... Ensuite, espérons qu'il sera possible d'organiser le deuxième tour dès que possible.»

Au cours d'une conférence improvisée, M. Sadegh Ghotbzadeh a pour sa part déclaré que le conseil de la révolution n'avait pas discuté d'un processus des otages, réclamé quelques heures plus tôt par son secrétaire, l'ayatollah Mohammad Beheshti.

Grande-Bretagne: budget d'austérité

LONDRES (AFP) — «La confiture, ce sera pour demain», tel est en substance le message que le chancelier de l'Échiquier, sir Geoffrey Howe, a adressé hier aux Britanniques en présentant à la Chambre des communes un budget austère qui se traduira par une augmentation du taux d'inflation de l'ordre de 21 pour cent.

Ce budget, le second de l'administration du premier ministre, Mme Margaret Thatcher, effectue une ponction considérable sur le pouvoir d'achat des Britanniques, en augmentant de 1,3 milliard de livres les taxes indirectes et en réduisant de 900 millions de livres les dépenses publiques.

La rude médecine administrative aux contribuables britanniques touche également les collectivités locales dont les dépenses seront réduites et le crédit dont l'encadrement demeure toujours sévère, alors qu'aucune réduction des taux d'intérêt n'a été annoncée hier, contrairement à certains espoirs.

L'aspect positif du budget se traduit par un léger relèvement des seuils des revenus imposables. C'est ainsi qu'une famille avec deux enfants et un revenu annuel de 10.000 livres paiera environ 2,68 livres de moins par semaine au fisc.

Au passage, sir Geoffrey a également augmenté certaines charges sociales dont les ordonnances médicales. Les grévistes auront aussi leur part à payer et il leur sera retenu 12 livres sur leurs indemnités, leurs syndicats étant censés faire la différence.

Parmi les augmentations budgétaires annoncées aux Communes figure un relèvement sensible des fonds attribués à la défense, qui sont relevés de 3 pour cent (environ 255 millions de livres) de plus que les 8,5 milliards de livres prévus à ce chapitre en 1979/1980.

Par ailleurs, l'ex-chah subira samedi une opération pour l'ablation de la rate, rapporte l'agence de presse du Moyen-Orient, de source proche des médecins soignant l'ancien souverain à l'hôpital Maadi du Caire.

M. Barry, auteur d'un ouvrage de référence sur l'Afghanistan, chercheur à l'université McGill de Montréal, qui assure parler couramment le dari (patois persan d'Afghanistan) et un peu le pachout parlé sur la frontière afghano-pakistanaise, a déclaré avoir rencontré, dans la région de Peshawar-Chitral (Pakistan), plus d'une centaine de réfugiés afghans, dont il a recueilli les témoignages.

«Il ne fait aucun doute que cette arme aura un effet très important sur l'équilibre stratégique entre les États-Unis et l'URSS», estime M. Hans Mark, secrétaire américain à l'armée de l'air. Le missile de croisière air-sol est en effet une arme redoutable contre

laquelle l'Union soviétique n'a pas actuellement les moyens de se protéger efficacement.

Ressemblant à un petit avion de 6 m de long, le missile Cruise est lancé à partir d'un bombardier B-52. Il est équipé d'un système de guidage électronique qui lit le terrain qu'il survole et le compare à la carte en relief emmagasinée dans son ordinateur de bord. Ce missile peut atteindre avec une précision surprenante un objectif situé à 2.500 km de son point de lancement.

Volant à très basse altitude (entre 60 et 180 m), à la vitesse

de 800 km/heure, le missile de croisière est difficilement repérable par les radars et peut percer relativement facilement les défenses ennemies. Sa tête nucléaire aura une force de destruction de 100.000 à 200.000 tonnes de TNT.

L'équilibre stratégique bouleversé Le Cruise air-sol, missile de l'avenir

Consentir du danger que représente le nouveau missile de croisière air-sol américain, l'Union soviétique a, selon le Pentagone, commencé à mettre au point une nouvelle arme antiaérienne connue sous le nom de «SA-10».

Ce nouveau système de défense anti-missile dont l'effi-

cacité n'est pas prouvée, obligera l'Union soviétique à dépenser des milliards de dollars, estime-t-on au Pentagone.

Le déploiement du missile de croisière américain risque en outre d'entraîner une nouvelle course aux armements entre les deux superpuissances si les relations entre Washington et Moscou continuent à se dégrader, estiment les observateurs.

Déjà, le Pentagone examine la possibilité de remplacer le bombardier B-52, dont la conception est ancienne, par un avion plus moderne qui serait

également équipé du missile de croisière.

Les experts militaires estiment en effet que si l'accord américano-soviétique sur la limitation des armements stratégiques (SALT-2) est définitivement envoyé aux oubliettes, l'armée de l'air américaine aura besoin d'une production massive de missiles de croisière. Le chiffre de plus de 10.000 exemplaires a été avancé dans les milieux militaires américains, alors que l'armée de l'air ne prévoit pour l'instant qu'une commande de 3.400 missiles de croisière (ALCM) au cours des cinq prochaines années.

Le missile de croisière air-sol (ALCM) construit par Boeing durant un vol d'essai à Seattle (Photolaser AP)



L'assassin de Romero est un tireur d'élite

SAN SALVADOR (d'après AFP et AP) — Le gouvernement a demandé l'aide d'experts étrangers, dont Interpol, pour mener l'enquête sur l'assassinat lundi de Mgr. Romero.

Lors d'une conférence de presse, le colonel Adolfo Majano, membre de la junte de gouvernement, a également estimé que l'assassinat de l'archevêque Romero pourrait être un mercenaire, tout en précisant qu'il n'y avait encore aucune preuve que l'auteur du meurtre soit étranger.

«Nous avons demandé surtout une aide technique, a-t-il dit, car nous sommes déterminés à trouver le coupable. La seule chose dont nous sommes sûrs est que le criminel est un spécialiste. La précision du tir — une seule balle de petit calibre — semble bien l'indiquer.»

Selon certains ecclésiastiques salvadoriens et des responsables américains, l'assassinat de l'archevêque Romero, tué lundi soir alors qu'il célébrait une messe dans un hôpital, est peut-être l'oeuvre d'un exilé cubain d'extrême-droite.

Le meurtrier devait être un professionnel car il n'a tiré qu'une balle à 160 m de distance à travers la porte restée ouverte de la chapelle de l'hôpital, où le prêtre préparait l'autel.

«Ce n'est pas un amateur qui a fait ça», a déclaré l'ambassadeur des États-Unis, M. Robert White, «notre conclusion, c'est que c'est l'oeuvre d'un expert». «Nos tuteurs locaux tirent 25 ou 30 balles d'armes automatiques pour tuer leurs victimes», assure de son côté un ecclésiastique salvadorien.

L'ambassadeur américain a également révélé qu'il avait été informé il y a une semaine par une source gouvernementale que des terroristes cubains d'extrême-droite se trouvaient actuellement au Salvador. Selon cette même source, «certains attentats à la bombe ont été commis avec une maîtrise que l'on ne trouve pas ici» et pourraient être le fait d'exilés cubains.

L'issue serait proche à Bogota

BOGOTA (AFP) — La septième séance de négociation entre le commando M-19 et les représentants du gouvernement colombien s'est achevée après 24h de discussions hier soir.

Les négociateurs se sont séparés amicalement et se sont serrés la main. La représentante du commando a regagné l'ambassade dominicaine en emportant un document qu'apparemment les deux envoyés du gouvernement colombien lui ont remis.

Cet accord prévoyait un départ des territoires hors du pays en compagnie des 11 ambassadeurs otages. Les 18 autres personnes encore détenues à l'ambassade seraient pour leur part libérées. De son côté, le gouvernement colombien se serait engagé à gracier éventuellement à bref délai un groupe de prisonniers politiques appartenant à diverses organisations subversives.

Bien qu'aucune date n'ait été précisée à cet égard, nombre d'observateurs estiment que le M-19 (qui, selon les milieux politiques a obtenu le maximum de publicité après son «audacieux coup de main») pourrait choisir pour un dénouement pacifique le 19 avril prochain, date du sixième anniversaire de sa création.

L'ambassadeur américain a encore indiqué que l'aide militaire américaine accordée aux forces armées salvadoriennes n'avait pas un caractère offensif: «Pas d'armes, pas de munitions, mais une aide sur le plan de communications et de transports», a dit M. White.

M. Barry a, par ailleurs, déclaré que les regroupements de témoignages qu'il a enregistrés en persan, et qu'il se propose de soumettre, pour en faire une traduction assermentée, à des juristes iraniens — «peu suspects, selon lui, de complaisance envers les États-Unis» — lui per-

Afghanistan: des gaz et du napalm utilisés, selon un enquêteur canadien

PARIS (AFP) — M. Michael Barry, envoyé spécial à la frontière pakistano-afghane de la Fédération internationale des droits de l'homme, organisme qui regroupe 22 ligues nationales des droits de l'homme, a affirmé, hier à Paris, avoir la preuve que les Soviétiques utilisaient une grande variété de gaz de combat ainsi que le napalm sur une grande échelle en Afghanistan.

«Les Afghans au début de l'intervention soviétique n'avaient pas peur, a-t-il dit. Ils croyaient que leur Kalachnikov et leur feu leur permettraient de résister. Maintenant, ils sont terrorisés. Le napalm et les hélicoptères blindés, impossibles à abattre, les traumatisent. Ils ont peur de mourir écrasés par la formidable machine de guerre soviétique et craignent que leur pays soit un jour rayé de la carte.»

Par ailleurs, l'envoyé spécial de la Fédération internationale des droits de l'homme, a indiqué que quatre Afghans interrogés séparément lui avaient fait état d'une noyade collective de Hazaras de confession chiite, dans la rivière Amou-Daria, à la frontière soviétique, fin avril/début mai 1979, par des soldats afghans.

M. Barry a indiqué que, selon ces témoignages, tous indirects, d'Afghans réfugiés au Pakistan, les Hazaras ont été sortis de leur village de Sa-

mangan, sur la route de Kaboul à la frontière soviétique, à la suite d'une intervention de l'armée afghane, encadrée par des conseillers soviétiques, et conduits en camion jusqu'à l'Amou-Daria, où ils ont été noyés.

Par ailleurs, deux unités complètes de l'armée afghane ont déserté mardi 18 mars près de la Ville de Kandahar dans le sud de l'Afghanistan, a affirmé à Peshawar le porte-parole de l'Alliance islamique pour la libération de l'Afghanistan.

Rencontres à Powerhouse

jeudi le 27 mars à 20 h

JOYCE WIELAND

parle en anglais de ses oeuvres et de ses films avec diapos

Powerhouse - 3738 St-Dominique - Montréal
844-3489

du mardi au vendredi 12h à 17h le samedi 10h à 17h le premier dimanche de chaque exposition 12h à 17h

«Le Tartuffe» au T.P.Q.: même déclamé, Molière demeure drôle

par Jacques Larue-Langlois

Le Tartuffe, de Molière, une production du Théâtre Populaire du Québec, mise en scène de Pascal Rollin; décor: Wendell Dennis; costumes: Lydia Randolph; éclairages: Jean-Charles Martel; avec: Mireille Thibault (Madame Pernelle), Jean-Marie Lemieux (Orgon), Elizabeth LeSieur (Elmire), Bernard Meney (Damis), Mireille Daoust (Mariane), Carl Béchard (Valère), Thomas Donohue (Cléante), Pascal Rollin (Tartuffe), Nicole Filion (Dorine), Jean-François Gaudet (M. Loyal), Christian Bodeleau (un exempt) et Marie-Claire Laurin (Filpote); à l'affiche du Tritorium du Cégep du Vieux-Montréal, à 20 h 30, jusqu'au 29 mars inclusivement et en tournée.



Nicole Filion et Pascal Rollin incarnent respectivement les personnages de Dorine et Tartuffe dans Le Tartuffe de Molière.

Qui n'a pas connu son Tartuffe? Les bigots, les faux dévots, les hypocrites, les flageonneurs, les profiteurs abondent encore davantage en un monde où la basse flatterie peut se targuer d'autant de cibles que le pouvoir compte de divisions. Il nous tardait, comme à chacun de voir ce qu'on peut tirer aujourd'hui de ce portrait mordant, de cette satire épique dont la franchise outragante a causé jadis tant d'ennuis à ce pauvre Poquelin. Le Théâtre Populaire du Québec nous en offre une version pure, sans aucun des artifices auxquels les metteurs en scène français ont recourus, depuis une génération, pour adapter les classiques et leur insuffler une allure nouvelle au goût du jour ou tout simplement pour tenter de créer quelque nouvelle pièce sur un vieux canevas.

Qu'il n'a pas connu son Tartuffe? Les bigots, les faux dévots, les hypocrites, les flageonneurs, les profiteurs abondent encore davantage en un monde où la basse flatterie peut se targuer d'autant de cibles que le pouvoir compte de divisions. Il nous tardait, comme à chacun de voir ce qu'on peut tirer aujourd'hui de ce portrait mordant, de cette satire épique dont la franchise outragante a causé jadis tant d'ennuis à ce pauvre Poquelin. Le Théâtre Populaire du Québec nous en offre une version pure, sans aucun des artifices auxquels les metteurs en scène français ont recourus, depuis une génération, pour adapter les classiques et leur insuffler une allure nouvelle au goût du jour ou tout simplement pour tenter de créer quelque nouvelle pièce sur un vieux canevas.

Qui n'a pas connu son Tartuffe? Les bigots, les faux dévots, les hypocrites, les flageonneurs, les profiteurs abondent encore davantage en un monde où la basse flatterie peut se targuer d'autant de cibles que le pouvoir compte de divisions. Il nous tardait, comme à chacun de voir ce qu'on peut tirer aujourd'hui de ce portrait mordant, de cette satire épique dont la franchise outragante a causé jadis tant d'ennuis à ce pauvre Poquelin. Le Théâtre Populaire du Québec nous en offre une version pure, sans aucun des artifices auxquels les metteurs en scène français ont recourus, depuis une génération, pour adapter les classiques et leur insuffler une allure nouvelle au goût du jour ou tout simplement pour tenter de créer quelque nouvelle pièce sur un vieux canevas.

gon. Il ne faudrait pas aller jusqu'à distribuer des prix de mauvaise interprétation, mais cela serait facile. Nos vieux comédiens classiques — et il y en eût d'excellents, jadis, à Montréal — n'ont pas transmis à la jeune génération l'art de jouer ces bijoux d'autrefois. Au moins deux des acteurs de cette distribution disent vraiment faux. L'un et l'autre souffrent d'ailleurs de défauts d'élocution agaçants. Les autres, en général déclament sur un ton collégial. Le ballet que danse Carl Béchard pour siffler Valère est absurde et ridicule. Presque tous ont tendance à sautiller les vers avec le corps entier pour en marquer le rythme. Et puis, en Dorine, le rôle le plus drôle et le plus subtil parce que le texte est en fait déjà d'un haut comique, Nicole Filion met le paquet, prend toute la place, joue Madame Sans-Gêne et fait vaciller sa voix des graves aux aigus comme si elle avait tout oublié des cours de pose de voix de leur maître à tous, Jean Valcourt.

Rien à dire d'un décor presque naïf ou des costumes parfaitement idoines, sinon qu'ils constituent peut-être le meilleur élément de la production. Et bien sûr, tout le monde rit parce que le texte est quand même très drôle et la pièce excellente en dépit du fait que derrière les révisions qu'en a faites Molière, on devine un minimum de flatterie presque tartuffesque à l'endroit de la toute-puissance du Monarque sage. À tout prendre, il eût mieux valu une adaptation que ce pâle reflet du grand siècle.

Place à la valse à l'OSM

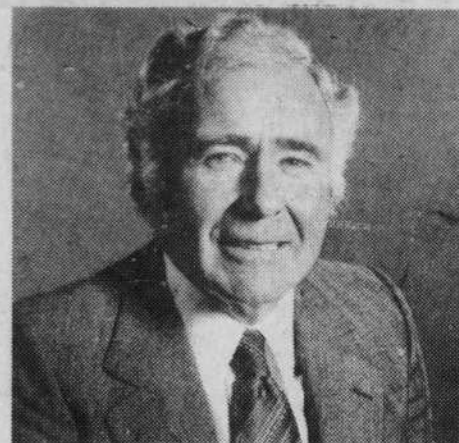
par Gilles Potvin

S'il est au concert une formule bien éprouvée et qui semble résister au temps, c'est bien celle de la «soirée viennoise», laquelle concrétise la fascination qu'a toujours exercée la capitale autrichienne sur les amateurs de musique. Pour certains c'est la Vienne de Haydn, Mozart et Schubert qui exerce cet attrait. Pour d'autres, c'est une Vienne plus insouciant, un tantinet nostalgique, telle qu'idéalisée par la dynastie des Strauss et des compositeurs d'opérettes comme Lehár et Kalman qui est l'objet de leur préférence. Cette année encore, l'Orchestre symphonique de Montréal a inclus un programme de ce dernier genre dans la série des Concerts du Maurier dont toutes les places ont été retenues sur abonnement avant même le début de la saison. Il y avait donc foule à la salle Wilfrid-Pelletier mardi et il en était de même hier.

Pour remplacer le chef d'orchestre et violoniste Willi Boskovsky, l'OSM avait fait appel au vétéran Franz Allers, depuis longtemps identifié à ce répertoire et qui doit avoir à son crédit plus de «soirées viennoises» que tout autre chef d'orchestre vivant. M. Allers n'est pas un nouveau venu à Montréal bien que le programme omette de le mentionner. Il parut en effet à la tête de l'OSM il y a bien des années, au Châtelet du Mont-Royal. On le vit aussi maintes fois à la tête de l'orchestre des Ballets russes de Monte-Carlo. M. Allers est donc un

dispensateur de charme, le second possède cependant une voix plutôt faible, laquelle avait du mal à se faire entendre au-dessus de l'orchestre. Au total, ce fut une soirée réussie dans l'ensemble, qui confirme la popularité de ce genre. Rien d'étonnant à ce que l'OSM promette une autre «soirée viennoise» aux abonnés des Concerts du Maurier la saison prochaine.

Jean Marc CHAPUT



«c'est toi qui mène...»

du 14 au 23 avril '80 à 20h30
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

ÉCHOS

PARIS (AFP) — Ingmar Bergman ne sera pas, «à son grand regret», président du jury festival de Cannes (9 au 23 mai), «des contretemps ayant retardé la mise en scène de théâtre qu'il assure à Munich», annonce un communiqué du festival de Cannes. La présidence du grand cinéaste suédois au jury de Cannes avait été annoncée par l'organisation du festival début janvier.

Theatre Experimental des Femmes
320 Notre Dame est (metro Champs de Mars)
Présenté:
En prolongation jusqu'au 12 avril, à 21 hres.
Rens: 879-1306
PARCE QUE C'EST LA NUIT...
(À PARTIR DE L'ADOLESCENCE)

UNE COMÉDIE MORDANTE LE MONDE DE LA FINANCE!
MICHEL SERRAULT
L'ASSOCIÉ
Un film de RENE GAINVILLE
aussi: 2e film au Rivoli 12.10 - 2.50 - 3.45
5.40 - 7.30 - 9.30
Le PARISIEN 3
486 STE CATHERINE D. 866-3856

RENE MALO présente
L'homme à tout faire
une comédie romantique
Un film écrit et réalisé par MICHELINE LANCOT
PARISIEN: 12.20, 2.10, 4.00, 5.55, 7.45, 9.35, LAVAL & VERSAILLES: 7.00, 9.00.
Le PARISIEN 4
486 STE CATHERINE D. 866-3856
LAVAL 4 **VERSAILLES 3**
CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880

EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER
cinq soeurs... cinq femmes... elles aiment toutes le même homme
CHRISTINE PASCAL DANIEL OLBRYCHSKI ANDRZEJ WAJDA
les demoiselles de Wilko
Le PARISIEN 1
486 STE CATHERINE D. 866-3856
12.50, 3.00, 5.05, 7.15, 9.25.

Récital **Pierre Jasmin, pianiste**
au programme: Oeuvres de Mozart, Beethoven, Chopin et Scriabine
le 31 mars 1980 à 20:30 heures
PRIX DES BILLETS: \$7, \$9, \$10, \$15, \$25.
UN DEBUT EN RÉGULARITÉ. RÉSERVATIONS TÉLÉPHONIQUES. ÉTUDIANT ET AÛTES MEMBRES DE L'AGE D'OR.
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets, du lundi au samedi, inclusivement de midi à 21 heures. Payé de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

DU CINÉMA À VIF (COMME PEUT L'ÊTRE UNE PLAIE) QUI CINGLE ET QUI DÉRANGE.
-ÉCRAN
UN PERSONNAGE QUI NE QUITTERA PAS NOTRE MÉMOIRE GRÂCE À DOMINIQUE LAFFIN QUI EN FAIT UNE INTERPRÉTATION VRAIE ET PATHÉTIQUE.
-FRANCE SOIR
UN FILM DE CRIS ET DE DÉCHIREMENTS. Y RÉGNENT, SOUS LA LUMIÈRE CRUE, L'IMPUDEUR, LA NUDITÉ, LA VÉRITÉ.
-LE MONDE
TU M'AVAIS DIT QU'ON SERAIT HEUREUX!
TU VEUX QUE JE ME MORDE LA LINGUE POUR QUE TU NE M'ENTENDES PLUS.
MOI J'AI BESOIN DE TENDRESSE. MOI J'AI BESOIN QU'ON M'AIME.
LA SEULE CHOSE QUE JE REGRETTE, C'EST D'AVOIR UN ENFANT.
LA FEMME QUI PLEURE
DOMINIQUE LAFFIN et HAYDEE POLITOFF
Un film écrit et réalisé par JACQUES DOILLON
DÈS DEMAIN
DERNIÈRE JOURNÉE MON ONCLE 7:15 - 9:30
35 MILTON 842-6053 (Angle rue Sherbrooke & rue St-Laurent)

Gags et humour sont au rendez-vous de ce divertissement alerte et soigné. C'est tout à fait distrayant, pétillant et amusant
-CINÉMA
Jean Catherine Rochefort et Catherine Deneuve
COURAGE FUYONS
DÈS DEMAIN
une comédie d'Yves Robert
DERNIÈRE JOURNÉE CHER PAPA 7:15 - 9:30
ÉLISÉE 2

Le Nouveau Film d'Animation de Ralph Bakshi
Le Seigneur des Anneaux
de FRANCOIS TRUFFAUT
qui aimait LES FEMMES
INVASION 7:10 SEIGNEUR 9:15
Cinéma 7 Arts 3180 rue BELANGER

Jean Catherine Rochefort Catherine Deneuve
COURAGE FUYONS
une comédie d'Yves Robert
Aujourd'hui à 12h30, 2h20, 4h10 seulement
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE D. 866-3856

2ième Semaine
PLUSIEURS TOMBENT en AMOUR
un film de Guy Simonneau
"Un percutant documentaire sur la prostitution masculine et féminine à Montréal."
Les Parisiens LA PRESSE
DISTRIBUTION LES FILMS DU CREPUSCULE
QUIMETOSCOPE
1204 Rue Ste-Catherine Est. Tél. 525-8600

ANNIE GIRARDOT PHILIPPE NOIRET
ON A VOLÉ LA CUISSE DE JUPITER
avec FRANCIS PERRIN CATHERINE ALRIC
film de PHILIPPE de BROCA
Michel Audiard
Le PARISIEN 4 **LAVAL 1**
486 STE CATHERINE D. 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776
CHATEAU 1 **VERSAILLES 2**
51 DENIS & BELANGER 771-1103 PLACE VERSAILLES 353-7880

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC présente
LE TARTUFFE de MOLIÈRE
avec Jean-Marie Lemieux Nicole Filion Pascal Rollin Elizabeth LeSieur Thomas Donohue Mireille Daoust et d'autres comédiens
Mise en scène: PASCAL ROLLIN
LE TRITORIUM Cégep du Vieux Montréal 255 est, rue Ontario, Montréal 25, 26, 27, 28, 29 mars 1980 à 20:30 heures.
Billets: \$7.00 et \$4.50 en vente du 5015 Boyer (près de Laurier) de 10h à 17h, et au guichet les soirs du spectacle. Rés.: 849-2285.

Roland Barthes est décédé

PARIS (AFP) — Écrivain, critique, professeur au Collège de France, «décodeur des mythes et des langages», Roland Barthes, mort hier des suites d'un terrible accident de voiture, a tenu tous les rôles avec une égale rigueur.

Ce qui se dégageait de ses livres, c'est «le plaisir de lire et d'écrire», même si certains aspects de son style pouvaient apparaître comme précieux voire fragiles. Cette fragilité apparaissait aussi dans certains des traits de sa physiologie. Il avait été atteint une première fois de tuberculose en 1934 et avait gravement rechuté en 1942 au point que sa convalescence allait durer jusqu'en 1947. Cette ancienne maladie, qui avait entraîné l'ablation d'un poulmon, lui a sans doute été fatale, à la suite de son accident. Renversé sur

la chaussée il y a un mois, il n'a pu surmonter les complications, jusqu'à tomber ces derniers jours dans un coma dont il n'est plus sorti. Il a lui-même raconté les étapes de sa vie. Il a d'abord eu un contact avec une réflexion à la fois marxiste et sartrienne. Il a ensuite rencontré l'oeuvre de Brecht et sa pensée politique et esthétique. Ensuite, il y a eu sa rencontre avec la linguistique et le structuralisme, qui le rapproche du linguiste danois Hjelmslev. Il a ensuite étendu son projet linguistique à la sémiologie. «La science des signes», comme dans son livre sur le Japon qu'il qualifie de «sémiocratie», rejoignant son projet de toujours qui était de cerner le problème des mythologies. Les mythologies modernes sont en quelque sorte les modes. Analysant les comportements, il avait ainsi fait le tour d'un ensemble de problèmes allant de la stylistique à l'anthropologie en passant par la psychanalyse. Avec Michel Foucault («Les Mots et les Choses»), Roland Barthes («Le Degré zéro de l'écriture», «Critique et Vérité», «Le Plaisir du texte») a en outre donné à la littérature la place qui lui revient dans la société, tout en étant très sensible au «soupon général sur la pratique d'écrivain aujourd'hui». «Les grands mainteneurs de littérature s'éloignent, reconnaissent-ils, d'où le rôle de ce qu'on nomme l'avant-garde. À la minute même où les écrivains d'avant-garde signent l'arrêt de mort de la littérature, ils lui redonnent vie».

Université de Montréal
Service d'animation culturelle
Des ateliers pour tous
Le Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal organise, chaque session, des ateliers d'initiation et de perfectionnement dans différents domaines.
Pour le printemps 1980, le SAC propose au public les ateliers suivants:
Fûte à bec Dessin (modèle vivant)
Guitare classique Ballet-jazz
Guitare populaire Ballet classique
Poterie Danse sociale
Cuir Menuiserie
Tissage haute-lisse Mécanisme automobile
Tissage basse-lisse Cuisine et alimentation
Photographie
Ces ateliers auront lieu durant la période du 28 avril au 20 juin.
Les inscriptions se font en personne au secrétariat du SAC, du lundi au vendredi, au local C-2524 du Centre communautaire 2332, boul. Édouard-Montpetit du 24 mars au 11 avril, de 9 heures à 17 heures et du 14 avril au 18 avril, de 9 heures à 19 heures.
Pour informations supplémentaires composez le 343-6524

CINEMA

ARLEQUIN, 1004 est Ste-Catherine (288-2943). Les grandes épreuves. Réincarnation et premières médiums. h 30.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246). "Coal miner's daughter" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.

LAVAL I, 1600 La Corbuserie, Chomedey (688-7776). "Martine la massesse" 18 h 30.
CLAREMONT, 5030 ouest, Sherbrooke (486-7355). "Désolation" 18 h 20, 21 h 20.
COMMODORE, 5703 ouest boul. Gouin (343-8560). "Elle ne pense qu'à ça" 19 h 05.

PLACE VILLE-MARIE II, "Nefestatu le vampire" 12 h 45, 14 h 40, 16 h 35, 18 h 35.
PUSBYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215). "Lustful feelings" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30.

ANNONCES CLASSEES REGULIERES 286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots

ANNONCES CLASSEES ENCADREES 286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$8.80 le pouce

SURSCENE

ATELIER CONTINU, 1200 est Laurier. "En plein vent" écrit et interprété par Céline Beaudoin et Louise Ladouceur.
CAFÉ DE LA PLAGE, Place des Arts. "Vieux cios" de Jean-Paul Sartre avec Yves Brind'Aumont.

THÉÂTRE DE L'ILE, 1 rue Wellington, Hull (771-6659). "Le bûcher" avec Robert Ouellet.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Jean-Pierre Ferland, ce soir et demain, 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0553).

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures, le jour précède la première publication.
15:30 heures, le vendredi.

ANIMAUX: BOUVIERS DES FLANDRES, chiots enregistrés, vaccinés, 9 semaines, 649-5292, 7-8-80.

AMEUBLEMENTS À VENDRE: MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.).

BUREAUX À LOUER: LOCAL commercial, professionnel, à louer, édifice résidentiel, Sherbrooke près St-Denis, 282-3571.

ESPACE DISPONIBLES POUR MÉDECINS & DENTISTES: Au nord de Joliette, centre immobilier récent, possibilité d'expansion.

ANTIQUITES: VAL DESIRÉZ retour de la belle chaise naturelle du bois de votre maison, nous sommes spécialistes.

ANTIQUITES QUÉBÉCOISES à vendre, aussi mobilier en rotin blanc en bonne condition. Après 6 hres 276-5491.

MAIETS À LOUER: VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure/lac, plage/sable, terrain de jeu.

COURTIER VENDRAIS BUREAU ASSURANCES: Bien établi depuis plus de 20 ans à Montréal. Écrire à: C.P. 745 Succ. A Montréal, Québec H3C 2V2.

APPARTEMENTS À LOUER: AVEC OU SANS BAIL. BELANGER/LACORDAIRE, 2 1/2, 3, 3 1/2, 4 1/2, meublés ou non, ascenseurs, piscines.

COURS PRIVÉS: APPRENEZ l'art du vitrail. Inscrivez-vous "Studio du verre". Vieux Montréal, 842-6957 1-4-80.

MAISONS À LOUER: A OUTREMONT, BAS DE DUPLEX. A compter du 1er mai. Sur la rue Wilder, 5 1/2 avec sous-sol et garage.

DÉMÉNAGEMENTS: Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, socialité cuisine, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes.

DEMANDES D'EMPLOI: JEUNE MODELE MASCULIN, 932-1158, 31-3-80.

DIVERS: FRIGIDAIRE ouvert 6 pieds "General" plus frigidaire pour cannettes, excellent état. 276-3392, 31-3-80.

PROPRIÉTÉ À VENDRE À L'ÉTRANGER: TESSIER, CORBELL, BOURBEAU & GILBERT, AVOCATS.

BARBARE: Villa à vendre directement sur la plage (Paradise Beach), 3 chambres à coucher, 4 salles de bain.

DUVERNAVY: Ouvert aux visiteurs Dimanche de 2-9 à 8-00. 1515 des Grandes Piles Angle De Biols.

SUPERVISEUR DES VENTES ÉLECTRIQUES: Si vous êtes un vendeur hors-pair et possédez une longue expérience.

SECRETIRE GRAPHISTE: \$175 + ++ Une firme de design située près du métro Atwater recherche un secrétaire bilingue qui ait préalablement poursuivi des études en graphisme ou en art.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES: ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332.

PROPRIÉTÉS À VENDRE: AVENUE DAVAAR, Outremont, superbe propriété 10 unités (4 1/2, 5 1/2) fait voir. Rapport \$31,400.

PROPRIÉTÉS À VENDRE: N.D.G., RUE BEACONSFIELD, duplex 6 1/2, 7 1/2, 2 foyers, boiseries en chêne.

PROPRIÉTÉS À VENDRE: AUBAINE, maison mobile PMC 1977, 14 x 56 meublée. Installée St-Joseph-de-Lévis, \$15,200.

SOCIÉTÉ LOISIRS: AMASO: Service de rencontres, séjours. Dépliants sur demande et envoies gratuites sur rendez-vous.

TABLEAUX-PEINTURES: COLLECTIONNEURS MATISSE "Nu au collier". Lithographie originale, 1926. Signée et numérotée.

VOYAGES: EUROPE: ALLER SIMPLE \$210, France 2-20 avril; Paris \$474, Francfort - Londres \$446.

TELEVISION

CBFT: 8.55 Ouverture et horaire. 9.00 En mouvement. 9.15 Les Drailleurs. 9.30 Antinergie. 9.45 Les Oufs. 10.00 Passe-partout. 10.30 Magazine-Express.

RADIO-QUÉBEC: 10.00 Le marché aux images. 11.00 Reading, Math markers, Write on Émission du ministère de l'éducation.

CBMT: 9.00 A Thought for Today. 9.05 CBC Good Morning. 9.15 The Friendly Giant. 9.30 Québec School Telecast.

CFCE: 6.00 Sign On. 6.30 University of the Air. 6.50 Morning Exercises. 7.00 Canada AM.

TVFQ (Câble): 9.30 Pour les jeunes. "A 2000", "Tam Tam". 10.15 Feuillonton.

CFCE: 6.00 Sign On. 6.30 University of the Air. 6.50 Morning Exercises. 7.00 Canada AM.

CFCE: 6.00 Sign On. 6.30 University of the Air. 6.50 Morning Exercises. 7.00 Canada AM.

CFCE: 6.00 Sign On. 6.30 University of the Air. 6.50 Morning Exercises. 7.00 Canada AM.

CFCE: 6.00 Sign On. 6.30 University of the Air. 6.50 Morning Exercises. 7.00 Canada AM.

Les géants de l'industrie américaine en difficultés

La conjoncture et la concurrence frappent durement les bénéficiaires

LES plus grandes compagnies américaines supportent de plus en plus mal de la concurrence et s'accommode difficilement de la conjoncture à la baisse qui se développe présentement aux États-Unis.

Sans les différentes augmentations de prix du pétrole par les pays producteurs membres de l'OPEP, le tableau des 25 plus importantes compagnies américaines serait dans un état assez pitoyable pour ce qui est de l'année financière 1979. La montée du coût de l'énergie a propulsé aux premiers rangs de l'industrie des États-Unis les grandes multinationales du pétrole qui ont enregistré, l'an dernier, des chiffres d'affaires et des bénéfices records.

Selon une recherche préparée récemment par le *New York Times*, la firme Exxon a accru son avance en tête du peloton des géants avec une hausse de 30% de son chiffre d'affaires. Les ventes de \$84,4 milliards du groupe Exxon (L'Impériale au Canada) ont laissé des profits nets de \$4,3 milliards, une majoration de 56% sur l'année précédente. C'est en 1978 qu'Exxon a supplanté General Motors au premier rang des firmes américaines pour ce qui est du chiffre des ventes totales.

Parmi les 25 plus importantes sociétés commerciales et industrielles américaines, on trouve pas moins de dix firmes dont l'activité principale est l'exploration, la production et la commercialisation d'hydrocarbures.

Les chiffres de 1979 démontrent que les mastodontes américains ne sont pas à l'abri de conjoncture difficile. Plusieurs entreprises s'adaptent de plus en plus difficilement à une concurrence serrée.

Avec un déficit excédent un milliard de dollars, la société Chrysler éprouve de sérieux problèmes en raison de la pénétration croissante aux États-Unis des automobiles importées, notamment japonaises. On prévoit qu'au mieux les pertes du numéro 3 de l'industrie automobile

américaine seront de \$600 millions en 1980.

Les deux autres grands de l'auto n'ont pas échappé à cette crise. General Motors n'affiche qu'une maigre hausse des ventes de 5% alors que ses profits ont glissé de 18% pour tomber en bas de \$3 milliards. Il faut mentionner ici que la performance de 1978 était exceptionnelle. Les actions de GM s'échangent présentement à \$47,75 avec un dividende de plus de \$5,00.

Ford n'a guère fait mieux avec une perte de vitesse de 26% du côté des profits et un accroissement fort modeste de 2% des ventes en 1979. Si on tient compte du fait que l'inflation a dépassé 13% l'an dernier aux USA, on découvre que ces entreprises ont eu, en fait, une croissance négative.

La concurrence serrée des voitures nippones et euro-

péennes poussent les fabricants américains à rajuster leur tir. Il est évident qu'on voudra accroître aussitôt que possible les marges bénéficiaires. Dans un tel contexte, seuls les plus forts peuvent s'en sortir! La prédiction de ceux qui affirment que GM sera, en l'an 2000, le seul manufacturier de véhicules, devient de plus en plus plausible.

Cette chute marquée de l'automobile a eu des répercussions dans le domaine de l'acier où le numéro Un américain, US Steel montre une perte de \$293 millions en 1979. Le chiffre d'affaires en hausse de 17% — près de \$13 milliards — n'a pu freiner l'hémorragie des gains de US Steel. Contrairement aux fabricants d'acier au Canada, l'industrie sidérurgique américaine est fortement tributaire de l'automobile. Les ré-

sultats médiocres des aciéries américaines incitent plusieurs d'entre elles à réduire leur capacité de production; plusieurs usines vétustes ont été fermées. Pour comble de malheur, US Steel, et sa filiale québécoise, Compagnie minière Québec Cartier, ont enregistré une partie du déficit important de Sidbec-Normines, une firme de la Côte Nord qui exploite un dépôt au lac Fire. US Steel détient environ 8% des actions de Sidbec Normines qui aurait affiché des pertes de \$90 millions, l'an dernier.

L'économie américaine n'est pas véritablement entrée dans une récession au cours de 1979. Cependant les grands magasins, reflets de la demande des consommateurs, traversent une période difficile en raison de la concurrence de plus en plus vigou-

reuse dans le secteur du commerce au détail.

Sears, Roebuck, de Chicago a fait 2% de moins de ventes en 1979 que l'année précédente. Ses profits ont dégringolé de 12% à \$810 millions. Ces résultats auraient été encore moins favorables n'eût été des profits assez encourageants enregistrés par Allstate, la compagnie d'assurance de la grande chaîne américaine.

Une autre grande chaîne de marchandises générales, J.C. Penney, n'a pas fait mieux avec des profits de \$244 millions sur des ventes de \$11,2 milliards.

Dans le domaine des magasins plus «populaires», K Mart et Kresge's montrent des ventes progressant au rythme de l'inflation. Les bénéfices ne se sont accrues que de 4% seule-

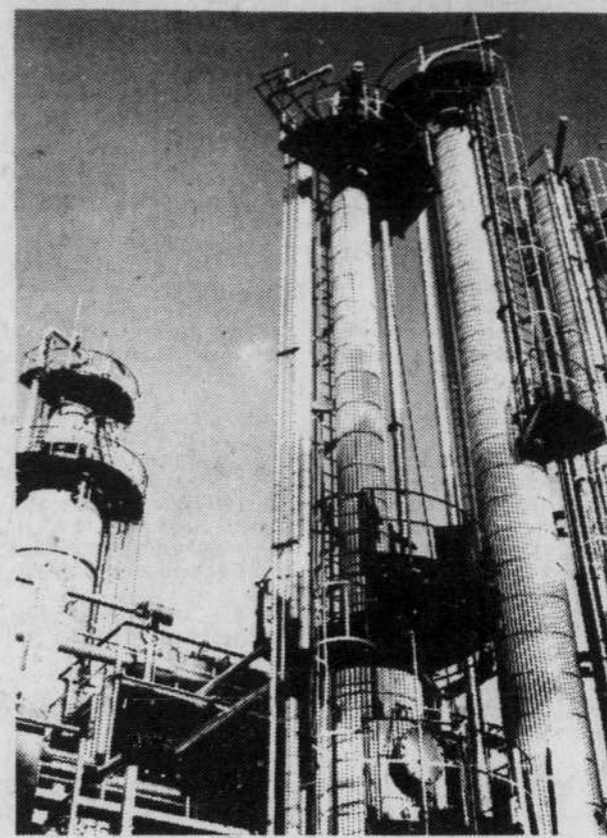
ment. Du côté des chaînes de distribution de produits alimentaires, le groupe Safeway n'a connu qu'une augmentation de 9% de ses ventes et une diminution de 2% de ses profits.

Cette performance suit d'assez près les entreprises canadiennes similaires surtout dans le domaine de l'alimentation où Dominion et Steinberg's n'ont pas connu de bonnes années.

Chez les grands magasins au Canada, la concurrence est moins vive: Eaton, La Baie, Simpson's, Zeller's et Simpson-Sears ont tous des relations financières entre eux.

Parmi les firmes de service public, deux compagnies dominent nettement: les deux géants du téléphone! Il y a d'abord American Telegraph & Telephone, la plus grande compagnie américaine pour ce qui est des actifs. Cette firme dessert une bonne partie du territoire américain. Ses revenus ont fait un bond de 11% tandis que les profits n'augmentent que de 8%.

Il convient de souligner



Les grandes compagnies pétrolières ont réalisé l'an dernier les profits les plus élevés de l'histoire économique américaine.

à la firme Engelhard Minerals qui a plus que doublé ses gains. Les ventes ont passé le cap des \$18 milliards en raison de la flambée du prix de l'or qui est survenue l'an dernier. L'once d'or passant le cap des \$800 a favorisé les producteurs de ce métal précieux. Le repli des derniers mois laisse présager cependant un certain tassement pour 1980.

Toujours dans le domaine des richesses naturelles, Texaco vient en tête avec une hausse de 106% de ses profits. Les autres «soeurs» de l'industrie pétrolière ont réalisé également des gains records en raison de la montée du prix du brut. C'est surtout en jouant avec leurs inventaires que les compagnies tirent profit de la crise actuelle. Les délais entre l'achat et la hausse des prix à différentes étapes permettent aux firmes de réaliser des gains spectaculaires surtout au niveau de leurs activités internationales.

S'il fallait donner une médaille pour la stabilité et la croissance, c'est E.I. du Pont de Nemours, le grand fabricant de produits à partir de plastique et de pétrole, qui remporte le prix. Dans les deux cas la progression a été de 19%.

General Electric affiche également une montée assez régulière avec des ventes de plus de 14% en hausse en 1979 et des profits progressant au même rythme.

Suite à la page 10

Performance des 25 plus grandes entreprises non financières aux États-Unis en 1979

	Ventes		Profits	
	(milliards)	(hausse)	(millions)	(hausse)
1. Exxon	\$84,3	+30	\$4,295	+56
2. General Motors	66,3	+5	2,893	-18
3. Mobil	47,9	+28	2,010	+78
4. A.T. & T.	46,1	+11	5,674	+8
5. Ford	43,5	+2	1,169	-26
6. Texaco	39,0	+34	1,759	+106
7. Standard Oil of Calif.	31,8	+29	1,785	+64
8. Gulf Oil	26,1	+30	1,322	+68
9. I.B.M.	22,8	+8	3,011	-3
10. General Electric	22,4	+14	1,409	+15
11. I.T.T.	21,9	+13	382	-42
12. Standard Oil (Ind.)	20,1	+23	1,507	+40
13. Engelhard Minerals	18,0	+78	350	+146
14. Sears, Roebuck	17,5	-2	810	-12
15. Atlantic Richfield	16,6	+31	1,166	+45
16. Shell Oil	14,5	+31	1,126	+38
17. Safeway	13,7	+9	143	-2
18. Conoco	13,0	+32	815	+81
19. U.S. Steel	12,9	+17	d 293	-
20. K Mart	12,7	+13	358	+4
21. Du Pont	12,5	+19	939	+19
22. Chrysler	12,0	-12	d 1,097	-
23. J.C. Penney	11,2	+4	244	-12
24. Tenneco	11,2	+28	571	+26
25. Sun Company	10,8	+42	700	+69

d: déficit
Source: The New York Times, mercredi 19 mars.

École des Hautes Études Commerciales
Affiliée à l'Université de Montréal



D.S.A.

M.B.A.

En classes du jour et en classes du soir à temps plein ou à temps partiel à compter de septembre 1980.

objectifs

Les programmes révisés de Diplôme en Sciences Administratives (D.S.A.) et de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) s'adressent aux cadres des secteurs privés et publics et aux diplômés universitaires qui désirent acquérir une solide formation de deuxième cycle en gestion.

D.S.A. • Formation de base en gestion
30 crédits de cours
Durée maximale de 4 ans

M.B.A. • Formation polyvalente d'administrateur professionnel
63 crédits de cours
Durée maximale de 6 ans

Plusieurs cours sont communs aux deux programmes. Les étudiants peuvent poursuivre leurs études au M.B.A. après avoir complété le D.S.A. ou modifier leur choix en cours de route. Ils bénéficient du transfert automatique des crédits accumulés.

conditions d'admission

- Diplôme de premier cycle universitaire avec une moyenne de 70% ou l'équivalent;
- Expérience de travail pertinente. Une durée minimale de deux années d'expérience est généralement requise.

demandes d'admission

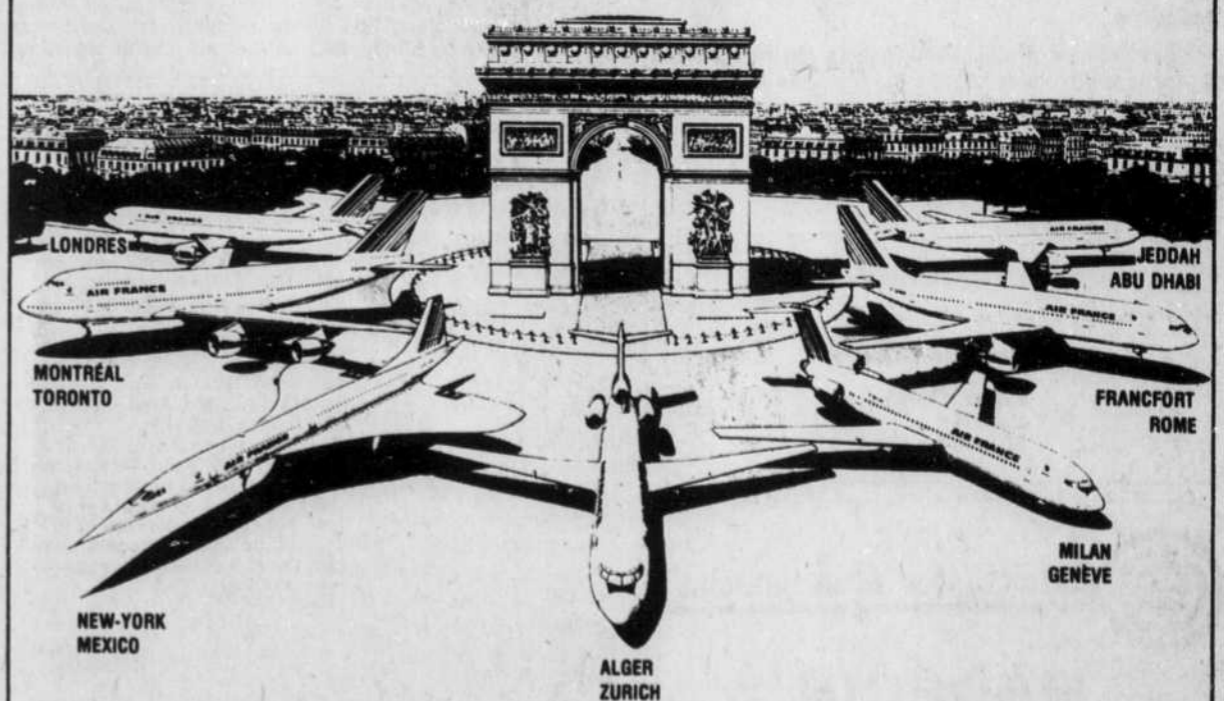
La date limite de dépôt est fixée au 15 avril 1980.

renseignements

On peut obtenir la brochure de ce programme en s'adressant au:

Secrétariat des programmes de deuxième cycle
École des Hautes Études Commerciales
5255 avenue Decelles
Montréal (Québec) H3T 1V6
Tél.: 343-4336

Paris. L'Europoport.



Paris. L'Europoport. C'est la plaque tournante du monde des affaires, qui vous accueille avec ses centres de congrès, ses salons spécialisés et ses foires commerciales. C'est aussi la plaque tournante du monde de la culture, des arts, du divertissement et du savoir-vivre.

Paris. L'Europoport. C'est une escale pratique vers les autres capitales de l'Europe, et vers celles de l'Afrique, du Proche-Orient, de l'Extrême-Orient, etc.

Avec ses 150 escales dans le monde, ses 55 destinations en Europe, Air France vient vous chercher pour vous déposer là où vos affaires vous demandent.

AIR FRANCE

On vient vous chercher



Le président et chef de la direction de Sidbec et Sidbec-Doosco, M. Robert De Coster, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Gilles Charette au poste de président et chef de l'exploitation de Sidbec-Doosco, qui relève de son autorité.

Dans cette fonction nouvellement créée, Monsieur Charette exercera tous les pouvoirs liés à l'exploitation de Sidbec-Doosco.

Détenteur d'un doctorat en physique et électro-chimie de l'Université de Toronto, Monsieur Charette est également diplômé de l'Université McGill en métallurgie et a obtenu une maîtrise en procédés métallurgiques.

Monsieur Charette occupait précédemment le poste de vice-président, Production, d'une entreprise bien connue des milieux de la métallurgie canadienne.

Le brut canadien doit rejoindre le prix mondial d'ici cinq ans (l'AMC)

par Michel Vastel

OTTAWA — L'industrie manufacturière canadienne a proposé hier au gouvernement fédéral une politique énergétique qui ressemble, à s'y méprendre, à celle du gouvernement conservateur de M. Joe Clark.

Le mémoire de l'Association manufacturière du Canada, soumis hier au ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, affirme notamment que «les prix canadiens du pétrole devraient pouvoir atteindre le niveau mondial d'ici cinq ans mais qu'on ne devrait pas les laisser dépasser 85% du prix de Chicago».

C'est seulement lorsque l'autosuffisance sera assurée, prétend l'AMC que le Canada devrait considérer les avantages possibles de recourir à des coûts de remplacement. Cette politique vient contredire celle du gouvernement de M. Trudeau qui a fait campagne contre le prix mondial et pour un prix «made in Canada», qu'on promet d'ailleurs bien

intérior à l'hypothèse des conservateurs de M. Clark.

Le mémoire de l'AMC propose encore que:

- les recettes dérivées de la hausse du prix canadien aillent, «dans une part suffisante», à l'industrie pétrolière privée et que les recettes supplémentaires du Trésor public soient exclusivement affectées à des programmes de dépenses publiques non reliées à l'énergie;
- on établisse un programme fédéral-provincial pour aider les usagers à reconstruire leurs systèmes industriels ou de chauffage, du pétrole vers de nouvelles sources d'énergies;
- le gouvernement fédéral donne enfin suite à sa promesse de 1976 d'élaborer une politique nationale du charbon. L'AMC recommande notamment qu'on ait davantage recours au charbon en tant que combustible substitut pour la production d'électricité;
- le Canada fasse plus franchement confiance à l'é-

nergie nucléaire et qu'il saisisse l'occasion de devenir l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'énergie électrique grâce à une judicieuse utilisation de la science nucléaire;

- on encourage les gouvernements provinciaux à adopter «une attitude plus positive et plus entrepreneur» face à leurs ressources hydro-électriques;
- enfin que le rôle de Petro-Canada soit limité aux activités que le secteur privé n'est pas en mesure d'entreprendre lui-même.

La prise de position de l'AMC en faveur de l'établissement d'un prix mondial du pétrole au Canada d'ici cinq ans vient contredire aussi les objections souvent apportées par le gouvernement de l'Ontario à la politique des conservateurs fédéraux. L'appui de l'AMC surprend d'autant plus que l'association est représentative, dans une large mesure, d'industries basées en Ontario. M. William Davis, et M. Trudeau pendant la dernière

campagne électorale, ont toujours prétendu que de fortes hausses du prix du pétrole seraient dommageables à l'industrie manufacturière canadienne.

Dans la lettre de présentation du mémoire, le président de l'AMC affirme que ce document a fait l'objet de consultations importantes à Toronto, Halifax et Calgary. L'AMC estime que de telles hausses du prix du pétrole au Canada sont nécessaires pour réduire la consommation et favoriser la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

L'Association insiste auprès du gouvernement pour qu'il recherche l'autosuffisance et que le pays dépende de moins en moins des sources étrangères d'approvisionnement. Dans cet esprit, l'AMC souhaite que le gouvernement fédéral accélère la mise en valeur des sources de pétrole et de gaz qui se trouvent dans les régions de l'Atlantique.

Les manufacturiers canadiens ne voient pas d'un bon oeil les exportations d'énergie

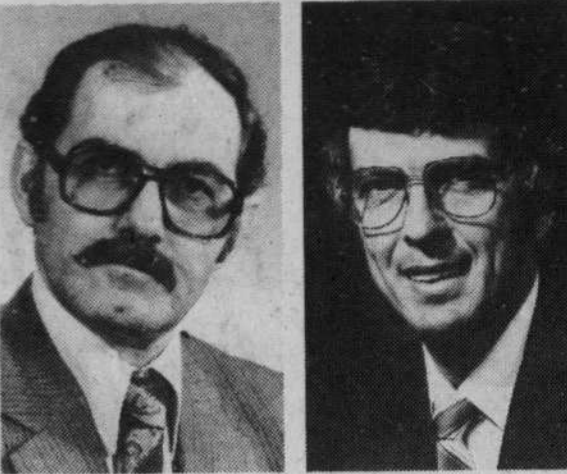
brute. Même si de telles exportations continueraient de jouer un rôle important dans le commerce canadien l'AMC affirme que «la situation énergétique mondiale offre au Canada l'occasion de répondre davantage aux besoins mondiaux de produits à fort coefficient énergétique. L'exportation de produits à coefficient énergétique élevé comme l'aluminium, la pétrochimie et les plastiques, créeraient de l'emploi au Canada plutôt que de le transférer outre-frontière», commente l'organisation de Toronto.

C'est surtout au plan de la mise en valeur de nouvelles sources énergétiques que l'AMC insiste auprès du gouvernement pour qu'il fasse preuve de plus d'ambition que par le passé. Pour ce qui est de toujours pas été réalisée. La politique de développement du charbon devrait notamment comprendre l'amélioration des systèmes de transport et des installations portuaires. L'AMC estime que le charbon pourrait redevenir une source importante de production d'électricité.

La même fonction est suggérée pour le nucléaire qui, selon l'AMC, est maintenant une source sûre et sécuritaire d'approvisionnement. Le gouvernement fédéral devrait donc assouplir les normes régissant l'implantation des réacteurs CANDU à travers le pays. D'autant plus, rappelle l'AMC, que la construction de centrales nucléaires et le combustible qu'elles requièrent comportent une teneur canadienne plus élevée que toute autre source.

L'AMC termine son mémoire au ministre Lalonde par un credo dans l'industrie pétrolière privée mais l'association ne prend pas position sur l'objectif fondamental que s'est fixé le gouvernement Trudeau de «canadianiser», à au moins 50%, l'industrie pétrolière. Pour ce qui est de Petro-Canada, il est clair que l'AMC ne verrait pas d'un bon oeil l'extension de son rôle, comme les néo-démocrates l'ont suggéré et comme les libéraux semblent tentés de le faire.

NOMINATIONS À LA FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS



Maurice Lahaye et Gilles Masson.

Me Paul-Émile Blain, c.r., président du conseil d'administration de la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins est heureux d'annoncer la nomination de messieurs Maurice Lahaye et Gilles Masson au conseil de surveillance de la Fédération.

Monsieur Lahaye est président du conseil d'administration de la Caisse populaire St-Édouard de Fabreville.

Monsieur Masson est gérant de la Caisse populaire Lachenaie.

Malgré des réactions négatives des milieux d'affaires

Le 4e budget Parizeau aura des effets bénéfiques sur le chômage

Malgré les grognements et les francements de sourcil qu'il suscite dans les milieux d'affaires, le dernier budget Parizeau aura des effets généralement bénéfiques sur l'économie québécoise, estime M. Pierre Fortin, économiste de l'Université Laval.

La principale qualité de ce budget, selon M. Fortin, est qu'il contribuera à la lutte contre le chômage par ses mesures favorables aux PME, plus génératrices d'emplois que les grandes entreprises. Ces mesures comprennent notamment l'abolition de la taxe de vente sur les meubles et les textiles qui n'en étaient pas encore exemptés, ainsi que le maintien du taux d'imposition à 12% pour les PME, alors que ce taux passe à 13% pour les grandes entreprises.

M. Fortin commentait hier le budget Parizeau à l'occasion de la publication d'une étude qu'il a réalisée pour l'Institut C.D. Howe sous le titre *Chômage, inflation et régulation de la conjonc-*

ture au Québec.

Après avoir passé en revue les grands problèmes traditionnels des économies canadienne et québécoise et les moyens utilisés dans le passé pour y remédier, l'économiste conclut dans son ouvrage: «Les raisons d'efficacité économique et sociale... militent en faveur de l'affectation de chaque instrument de régulation de la conjoncture à sa cible prioritaire, soit: la politique monétaire à la stabilisation du taux de change, la politique budgétaire fédérale à la réalisation du plein emploi national et la politique budgétaire québécoise à la poursuite du plein emploi régional».

Par ailleurs, le budget Parizeau a été accueilli assez différemment selon les milieux d'où provenaient les réactions.

Ainsi la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) se déclare satisfaite du budget dans son ensemble, mais déplore qu'il ne prévoit aucune mesure de relance pour le secteur anémique de la construction. «Nous ne comprenons absolument pas pourquoi le gouvernement Lévesque continue de négliger un secteur aussi vital pour toute l'économie québécoise», affirme dans un communiqué M. Louis Laberge, président de la FTQ.

Réaction favorable, par ailleurs, de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), qui «félicite le gouvernement d'avoir adopté dans son budget une mesure permettant à un contribuable, chef d'entreprise, de réduire de son revenu le montant versé à son conjoint en tant que sala-

rié», répondant par là à un vœu maintes fois exprimé par l'AFEAS.

Dans les milieux d'affaires, cependant, la réaction est plutôt négative. «Un budget électoral favorable aux particuliers, sévère pour les entreprises», commente par exemple le Conseil du patronat (CPQ), qui déplore entre autres l'augmentation du taux d'imposition des grandes entreprises et l'absence de mesures propres à stimuler les investissements.

«Ces prévisions budgétaires sont socialement attrayantes et semblent parfaitement adaptées à la période référendaire», a affirmé pour sa part M. Pierre Morin, porte-parole de la Chambre de Commerce du Québec.

Il a affirmé toutefois ne pas comprendre pourquoi le taux de la taxe d'affaires a été porté de 12 à 13%. «Cette mesure est difficilement acceptable, en une période où les investissements sont si nécessaires».

Il estime exagérés les estimés gouvernementaux qui prévoient une croissance économique de 1,5%, cette année, alors que les prévisions antérieures fixaient la croissance à un maximum de 0,5%.

M. Morin a admis, toutefois, que le budget prévoit certaines mesures à court terme — particulièrement la hausse des exemptions personnelles et la levée de la taxe sur les textiles et les meubles — qui pourraient stimuler la consommation.

M. Guy Desmarais, président de la Chambre de Commerce de Montréal, a également été critique à l'endroit du budget, affirmant que celui-ci ne prévoit rien pour

atténuer le fardeau fiscal des administrateurs à hauts revenus qui doivent verser plus de taxes que leurs confrères du reste du pays.

Selon lui, en raison de l'absence de toute mesure palliative, il sera difficile d'attirer des administrateurs à Montréal et la fuite des personnes talentueuses ne fera que s'accroître.

M. Desmarais a rappelé que les trois précédents budgets de M. Parizeau avaient été bien accueillis par le monde des affaires mais que le dernier passera plus difficilement, «parce qu'il est irresponsable, dans le présent contexte économique».

M. Denis Jotcham, président du Bureau de commerce de Montréal, a affirmé pour sa part que ce budget prévoyait «des friandises pré-référendaires». Il a ajouté qu'à la longue, toutefois, les Québécois devront payer ces réductions en impôt sur le revenu.

Il estime que la hausse de la taxe sur les corporations et la transformation en taxe de vente de la taxe d'accise sur l'essence — qui produira plus de revenus pour le Québec lorsque Ottawa haussera le prix de l'essence — seront reliées aux consommateurs sous forme d'augmentations des prix.

M. Jotcham croit que la hausse de la taxe sur les corporations n'améliorera en rien l'image que l'on se fait du Québec à l'extérieur, soit celle d'une province défavorable au monde des affaires.

M. Eric Barry, président de l'Institut canadien du textile, a accueilli favorablement la disparition de la taxe de vente sur certains textiles, mais a affirmé que la hausse de la taxe sur les corporations réduira les profits de cette industrie, alors que celle-ci s'apprête à se lancer dans un vaste programme d'investissement.

Nous achetons les mobiliers de bureaux usagés

382-5672

Demandez Nick FUTURIC

AMEUBLEMENT DE BUREAU

9150 av. du Parc, angle Chabanel

Montréal, Qué.

OUVERT SAMEDI JUSQU'À MIDI

Connaissez-vous CASE?

La BFD vous présente CASE (Consultation Au Service des Entreprises). CASE a pour but d'aider les propriétaires et administrateurs de petites entreprises à perfectionner leurs méthodes de gestion. Les conseillers de CASE sont des gens d'affaires à la retraite choisis pour leur vaste expérience en gestion. Moyennant des honoraires minimes, un conseiller se rendra sur place pour analyser les problèmes et les possibilités de votre entreprise. Il vous soumettra ensuite ses recommandations dans un rapport confidentiel. Toute entreprise établie ou en formation peut obtenir des conseils pratiques en faisant appel aux experts de CASE.

Demandez ce dépliant.

Montréal	M. Robert Duclos	(514) 283-4384
Laval	M. R. April	(514) 681-9291
St-Laurent	M. L. Caron	(514) 748-7323
Longueuil	M. G.-M. Rhéaume	(514) 670-0633

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

SERVICES DE GESTION-CONSEIL

Chez la MÈRE MICHEL

c'est dans l'intimité qu'on savoure des mets raffinés

Chez la Mère Michel, vous tomberez amoureux des petites merveilles culinaires françaises: homard soufflé Nantua, feuilleté aux fraises ou toute autre spécialité, et bien sûr, le bon vin. Venez passer des moments délicieux dans le plus romantique des petits restaurants français.

Bien sûr, la carte American Express est toujours la bienvenue Chez la Mère Michel, 1209, rue Guy, Montréal.

Réervations: 934-0473

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

AMERICAN EXPRESS

American Express Company est la propriétaire des réseaux de commerce qui sont utilisés par American Express Canada, Inc. à titre d'agent local.

© American Express, 1980

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

est à la recherche d'un

DIRECTEUR DE BUREAU

Fonctions:

- Pratiquer le droit civil au bureau de Joliette
- Assumer la responsabilité du bureau de Joliette
- Il peut être appelé à remplacer le Directeur général en cas d'absence de ce dernier.

Exigences:

- Pratique du droit civil depuis au moins 5 ans et avoir démontré du leadership dans les fonctions précédemment occupées.

Adresser sa candidature à:

Me Denis Charette
CCJLL
222, rue St-Georges
suite 200
St-Jérôme J7Z 4Z9

C.L.S.C. des Trois-Saumons

MÉDECIN

Le C.L.S.C. des Trois-Saumons est à la recherche d'un médecin pour compléter les cadres de son équipe actuelle.

Le poste est disponible immédiatement.

CADRE DE PRATIQUE

Dispenser des services de consultation et de soins au C.L.S.C. ou à domicile.

Participer à l'élaboration et à l'évaluation des programmes dont celui de la santé et de la sécurité au travail.

Exécuter au besoin certains programmes d'éducation ou de prévention à caractère socio-médical.

LE MILIEU

Milieu entièrement rural d'environ 13,000 habitants. Région touristique à une (1) heure de Québec.

TRAITEMENT

Selon convention FMOQ-MAS.

Faire parvenir votre demande avant le 25 avril 1980 à:

C.L.S.C. DES TROIS-SAUMONS
C.P. 250
ST-JEAN PORT-JOLI, P. Qué.
GOR 3G0

la compagnie d'assurances PROVINCES-UNIES

Avis d'assemblée générale annuelle des actionnaires

Avis est donné par la présente aux actionnaires que la cinquante-troisième Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de La Compagnie d'Assurances Provinces-Unies se tiendra à la Salle du Conseil de la Compagnie, Édifice Provinces-Unies, 2021 avenue Union, bureau 1200, Montréal, Qué., le mardi 22 avril 1980 à 11:00 h aux fins de: recevoir le rapport financier pour l'exercice 1979, élire les administrateurs, nommer des vérificateurs et régler toute affaire relative à la direction de la Compagnie qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée.

L. Pons, Secrétaire.

Montréal, le 27 mars 1980.

L'ASSURANCE-VIE DU ST-LAURENT

Montréal, le 27 mars 1980.

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'ASSURANCE-VIE DU SAINT-LAURENT, sera tenue le 17e jour d'avril 1980, à dix-sept heures (17h), à son siège social situé au 612, rue St-Jacques suite 400, à Montréal aux fins suivantes:

- 1- Recevoir le rapport annuel des administrateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 1979 ainsi que celui du vérificateur.
- 2- Procéder à l'élection des administrateurs.
- 3- Nommer le vérificateur.
- 4- Ratifier les actes des administrateurs.
- 5- Prendre toutes autres décisions de la compétence de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,

Gilles Demers
Secrétaire

Montréal, Québec
le 31 mars 1980

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINES À ÉCRIRE

reconstruites, modèles récents

UNDERWOOD TM \$185.
OLIVETTI 88 \$130.

Rég. SPÉC.
Editor 4: \$990. \$650.
Editor 3: \$725. \$425.

Portative neuve \$129.50

Quantités limitées

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, MtL
270-1141

OUVERT SAMEDI MATIN

AHMED JAZOULI
avocat

Agent de marques de commerce

5161 Côte-des-Neiges
Montréal H3T 1X9
Tél.: 735-0992

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic
ET ASSOCIÉS

1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GUILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.

2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

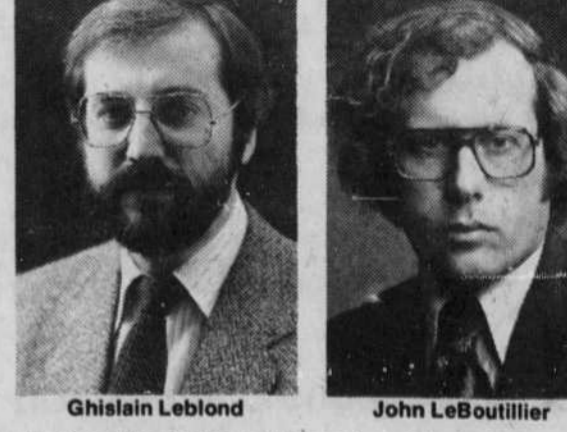
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson. BELAIR & ASSOCIÉS

Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHEBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

NOMINATIONS À SIDBEC



M. Robert De Coster, président et chef de la direction de Sidbec et Sidbec-Doosco, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:

M. Ghislain Leblond est nommé adjoint au président et chef de la direction de Sidbec.

Maitre en administration des affaires des universités Laval et York, Monsieur Leblond occupait précédemment le poste de directeur de la mission économique au Conseil du trésor — Gouvernement du Québec, après avoir œuvré à divers postes au siège social de la Banque du Canada à Ottawa.

Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Leblond collaborera avec divers dossiers qui incomberont au président et chef de la direction.

M. John LeBoutillier est nommé au poste de secrétaire corporatif et conseiller juridique de l'entreprise.

Membre du barreau du Québec et détenteur d'une maîtrise en administration de l'Université Western Ontario, Monsieur LeBoutillier était auparavant à l'emploi d'une importante compagnie papetière.

MM. Leblond et LeBoutillier relèvent directement du président, M. Robert De Coster.

La société Sidbec est une entreprise sidérurgique qui compte quelque 5 000 employés œuvrant au Québec à la transformation des matières premières, à la fabrication deacier et à sa mise en marché sur le continent nord-américain. Elle possède de plus une usine à Etobicoke, en banlieue de Toronto.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Les faibles gains de Lido et Diamant font baisser les profits de Culinar

En dépit d'une performance plutôt médiocre de ses filiales Produit Diamant et Lido Biscuit, le groupe Culinar a accru ses ventes de 27% l'an dernier pour afficher un chiffre d'affaires de \$129 millions au 31 décembre dernier. Ce montant tient compte cependant de l'acquisition de deux filiales, Stuart Ltée, en mars (10 mois), et Orchard Hill Farms, en septembre (4 mois).

Cette amélioration des revenus totaux n'a pas été suivie par une hausse parallèle des profits qui ont légèrement baissé passant de \$4,6 millions en 1978 à \$4,2 millions pour le dernier exercice.

Ces données ont été dévoilées hier à l'assemblée annuelle de la compagnie, propriété de la Société d'investissement Desjardins et de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires.

Par action, les bénéfices glissent de 99 cents à 90 cents.

Le président-directeur général, M. Roger Néron, s'est dit confiant de réaliser des ventes de près de \$150 millions cette année. On sait que Culinar a cédé récemment au groupe Imasco sa filiale Les Biscuits Lido. M. Néron a expliqué qu'au cours des dernières années, Culinar a tenté en vain d'accroître sa part du marché de la biscuiterie par de nouvelles acquisitions. En vain! L'Agence d'examen de l'investissement étranger doit donner le feu vert à la vente de Lido au groupe Imasco, contrôlée par des intérêts britanniques mais dirigés par des Québécois.

M. Néron, en compagnie du vice-président au développement, M. Jacques Larivière, ont fait le point hier avec la presse sur la stratégie de croissance de l'entreprise qui veut s'étendre sur un territoire plus vaste, notamment dans l'Ouest canadien et aux États-Unis, et dans d'autres domaines, les surgelés et la restauration.

En ce qui a trait à l'expansion territoriale, les ventes dans les Prairies dépassent maintenant \$2 millions. On raconte hier que le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan s'est rendu aux bureaux de Culinar

pour convaincre les dirigeants de bâtir une usine dans cette province. «Notre chiffre d'affaires ne justifie pas une telle construction», de dire M. Néron.

Par ailleurs, on poursuit l'expérience de pénétration du marché américain où les points de vente à Boston répondent assez bien à l'offre des petits gâteaux de Ste-Marie-de-Beauce. Il est cependant trop tôt pour conclure sur cette tentative de percée aux USA. Les premiers chiffres seraient encourageants.

On tentera au cours de 1980 de prendre pied en Colombie-Britannique où le nationalisme des consommateurs et des acheteurs des chaînes oblige les dirigeants de Culinar à plus d'efforts. Le Québec représente toujours 70% des ventes de l'entreprise.

Du côté de la diversification sectorielle, la filiale américaine de l'État de New York, Orchard Hill Farms produit de bons résultats dans le domaine des surgelés.

MM. Néron et Larivière étudient plusieurs autres dossiers d'acquisition mais les prochaines transactions ne sont pas imminentes. «Nous recherchons surtout un management qualifié», précise M. Larivière. Différents projets d'acquisitions de chaînes de restaurants sont à l'étude mais Culinar ne veut pas démarquer sans «know how» dans ce secteur.

Fait à signaler, la compagnie québécoise a lancé récemment sa propre marque

de moutarde. Moins forte au goût que les produits concurrents, la moutarde Vachon plairait au palais des Québécois.

L'entreprise a procédé l'an dernier à l'installation d'une machinerie hautement automatisée permettant la préparation de produits feuilletés au moyen d'appareils électroniques utilisant des microprocesseurs. Cet équipement a été mis au point et fabriqué par une firme japonaise. Il s'agit d'une première mondiale.

Les chiffres du rapport annuel montrent que la santé financière de l'entreprise demeure excellente. L'endettement est faible bien que plus de \$3 millions de prêts au taux de Londres coûtent présentement près de 20% d'intérêt.

«Nous serions capable d'absorber une acquisition de \$25 millions à même nos ressources internes et notre pouvoir d'emprunt», selon M. Néron qui ne voit pas, pour l'instant, l'intérêt d'émettre des actions parmi le public. Il faut dire que les deux actionnaires, Soquia et la Société d'investissements Desjardins, disposent de ressources pour réaliser des projets d'envergure sans avoir à diluer leur capital par des actions supplémentaires.

Pour 1980, la compagnie franchira d'autres étapes: Vachon devrait accentuer sa percée sur le marché nord-américain; Stuart fabriquera elle-même le chocolat dont elle a besoin; Orchard Hill entrera sur le marché des services aux collectivités et Diamant lancera d'autres produits.



La stratégie de croissance de Culinar passe par les surgelés et la restauration. Mais il se pourrait aussi que Stuart se mette à fabriquer le chocolat dont elle a besoin pour ses petits gâteaux.

L'union Vie

compagnie mutuelle d'assurance
siège social drummondville, qué.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de L'Union-Vie, Compagnie Mutuelle d'Assurance, sera tenue le lundi 21 avril 1980, à 14,00 heures, au siège social de la compagnie, 142 rue Hériot à Drummondville, aux fins suivantes:

- 1- De recevoir le rapport des administrateurs, du vérificateur et des officiers.
- 2- D'élire les administrateurs.
- 3- De nommer le vérificateur.
- 4- De discuter toute autre question qui pourrait être soumise par les membres.

Pierre Alby
Secrétaire-trésorier

Donné à Drummondville
ce 20 mars 1980.

Oui, monsieur. Je vous ai retenu une chambre dans le meilleur hôtel de Lisbonne.

Mlle Roy, est-ce que tout est réglé pour mon voyage à Milan?

TAP
AIR PORTUGAL

Votre prochain voyage d'affaires devrait inclure un arrêt à Lisbonne; c'est le même prix! Votre agent de voyages connaît notre excellent réseau international de correspondances d'affaires. Ou téléphonez à TAP Air Portugal: à Toronto 364-6304, à Montréal 861-0911.

COMSTOCK (QUÉBEC) LTÉE. NOMINATION



J.F. Dobranski, ing.

P.G. Fortier, Président, Comstock (Québec) Ltée., a le plaisir d'annoncer la nomination de M. J.F. Dobranski au poste de Directeur Général de la Division Transport d'Énergie.

M. Dobranski sera directement responsable pour les opérations des services de la Transmission, de la Distribution et des Postes et sera situé aux bureaux de Comstock (Québec) Ltée. à Montréal.

Vers des États généraux de la communication

L'Association des relationnistes du Québec (ARQ) organisera au cours des prochains mois une série de rencontres devant conduire, au début de l'an prochain, à la tenue d'États généraux de la communication de masse au Québec. Cet événement vise à rapprocher tous ceux qui, selon l'ARQ, travaillent dans ce secteur: publicitaires, relationnistes, journalistes, animateurs sociaux etc.

On voudrait ainsi identifier la «spécificité québécoise» dans ce domaine tout en incitant les gouvernements et les universités à encourager la recherche en communication de masse. Cette rencontre

pourrait aussi aboutir à la formulation de recommandations précises quant à la formation de professionnels en communications et peut-être même à la mise sur pied d'un organisme permanent regroupant les intervenants dans ce secteur.

La préparation de cet événement se déroulera en quatre temps. Le 3 avril prochain, se tiendra à l'université du Québec à Montréal une table ronde où participeront publicitaires et relationnistes. On engagera alors le dialogue à partir d'un document intitulé: La publicité et les relations publiques: des disciplines complémentaires, concurrentes ou divergentes?

Au même endroit, le 24 avril, ce sera au tour des journalistes de rencontrer les relationnistes pour discuter de ce phénomène de la communication de masse au Québec. Le thème sera: collaborer dans l'intérêt de qui?

Selon M. Yves Dupré, les États-généraux, probablement une première en Amérique du Nord, auraient lieu au mois de novembre prochain ou plus probablement au début de 1981.

L'AVENIR S'ANNONCE BIEN!

L'Assurance-Vie Desjardins est une institution bien à nous. Elle est l'un des agents économiques importants qui nous aident à bâtir l'avenir.

À toute personne et à toute entreprise, elle offre l'ensemble des services que l'on s'attend de recevoir d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour que l'avenir de ses assurés s'annonce bien.

L'Assurance-Vie Desjardins, des services rapides, efficaces et complets. Pour que votre avenir s'annonce bien.

l'assurance-vie desjardins

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
225, ouest, St-Jacques, Montréal

dépôts garantis

14% TAUX ANNUEL

TERME 5 ANS

AUSSI TAUX POUR DIFFÉRENTES PÉRIODES SUR DEMANDE

APPELEZ-NOUS: 288-1221

La Garantie, Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord

AVIS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD sera tenue le mardi, 22ième jour d'avril 1980 à 3h de l'après-midi, heure normale de l'est, au bureau 1560, Place du Canada, Montréal, Québec, pour les fins suivantes:

- (a) recevoir et passer en revue le rapport annuel de la Compagnie, les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 1979, ainsi que le rapport des vérificateurs;
- (b) établir le nombre des administrateurs et procéder à leur élection;
- (c) nommer les vérificateurs;
- (d) considérer et, le cas échéant, confirmer et sanctionner, avec ou sans modification, la résolution adoptée par le Conseil d'Administration prévoyant le changement de la section six (6) de la Charte de la Compagnie et autorisant la Compagnie de présenter une requête au ministre de la Consommation et des Corporations pour demander la délivrance de lettres patentes prévoyant ce changement.
- (e) traiter toutes autres affaires qui peuvent normalement être soumises à cette assemblée ou à tout ajournement de celle-ci.

DATÉ à Montréal, le 17ième jour de mars 1980.
Par ordre du Conseil d'Administration

D.R. SMITH
Secrétaire

Une compagnie du groupe Prenor.

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE

85 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Qué. H2X 3P4 (514) 281-1818

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

5 ANS 14%

INTERÊTS ANNUELS

- Intérêts semestriels: 13 1/2%
- Intérêts trimestriels: 13 1/2%
- Intérêts composés: 13 1/2%
- Intérêts mensuels: 13 1/4%

- Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.
- Taux sujets à changements sans préavis

C.P.G.
14 1/4%
1 an
13 3/4%
2-5 ans
compte d'épargne 12 1/2%

FIDUCIE CONTINENTAL
(514) 866-8885
1201, Place du Canada
taux sujets à changements
Membre de la Société d'Assurance-Dépôts du Canada

Le Fripon

Au Fripon, la cuisine légère n'est pas prise à la légère.

Au Fripon, nous nous faisons un point d'honneur de vous servir les délices de la "nouvelle cuisine": une cuisine plus légère, des plats tout en saveur. Ces plats délicats, servis dans une chaude ambiance ponctuée de douces mélodies de notre accordéon-musette, ont fait succomber plus d'un gastronome. Car, comment résister aux charmes d'une escalope de veau aux fruits de mer ou d'une paupiette de saumon préparées selon les règles de l'art et arrosées d'un grand cru?

Le Fripon, véritablement un des hauts-lieux de la nouvelle gastronomie dans le Vieux-Montréal. Et, bien sûr, Le Fripon se fait un plaisir d'accepter la carte American Express, la Carte qu'on ne prend pas à la légère.

Le Fripon, 436, Place Jacques-Cartier, Montréal. 861-1386.

La carte American ExpressSM
Ne partez pas sans elle.

AMERICAN EXPRESS

American Express Company est le propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada, Inc. à titre d'utilisateur inscrit.
* American Express, 1980

Jacques Guay, Directeur administratif, Association des Constructeurs de Routes et Grand Travaux du Québec.

ON PARLE BEAUCOUP DU MEILLEUR CENTRE DE CONFÉRENCES DU CANADA.

Récemment, notre réunion semi-annuelle de 200 personnes a eu lieu à Cantrakon, situé à Mont Ste Marie, Québec, dans les montagnes de la Gatineau. L'ambiance de ce centre de villégiature est si paisible qu'elle a rendu nos séminaires plus agréables et a encouragé nos membres à se côtoyer davantage durant les pauses, et le soir aussi. J'ai été particulièrement impressionné par l'assistance fournie par le personnel de Cantrakon dans la préparation de notre congrès. Tenez par exemple: nous utilisons beaucoup les équipements audio-visuels. Le centre est justement doté d'un appareillage des plus modernes et des plus sophistiqués. Il faut cependant tenir compte du fait qu'absolument tout est compris dans le prix et qu'il n'y a aucun frais supplémentaire pour les installations récréatives telles que le golf et le tennis. Enfin, je résume en disant que Cantrakon et tout Mont Ste Marie sont vraiment d'un standard nec plus ultra.

Avant de préparer votre prochaine réunion ou vos prochains cours de formation, renseignez-vous sur nos tarifs hors-saison.

Communiquez avec l'organisateur de conférences de Cantrakon au Mont Ste Marie, Donna Hunter, au 1-819-467-5200

Cantrakon
Lac Ste Marie, Québec

Les Centres Canadiens de Formation et de Conférences Inc.

LE QUOTIDIEN FINANCIER

Chute des pétroles

La Bourse de Toronto a subi une cinquième défaite consécutive, hier, l'indice composé pendant cette fois 21.66 points à 1798.16 en clôture. Neuf des 14 secteurs du marché ont fléchi, les plus lourdes pertes revenant à celui des pétroles, l'immobilier a le plus progressé.

Autour des baisses sont plus nombreuses que des hausses, soit 112 contre 147 et 2007 valeurs ont conservé leurs positions du jour précédent. Le volume de transactions comprend 5.8 millions d'actions et la valeur s'établissait à \$75.9 millions.

Gulf Canada perd 15-1 à \$130, Hudson Bay Oil and Gas 2-2 à \$109-38, Bow Valley Industries 1-2 à \$41, Husky Oil 2-1 à \$75-2 et Nowsco Well Service 2 à \$47.

Kaiser Resources gagne 5-8 à \$29-12, Leigh Instruments 5-8 à \$8, Extensidore 3-4 à \$9-14, Consumers Distributing 3-8 à \$3-2 et Alcan Aluminium 1-1 à \$30-54.

Dans le secteur minier, Dome Mines cède à \$68, United Keno Hill Mines 2 à \$35, Campbell Red Lake Mines 7-8 à \$36, Roman Corp. monte de 1-1 à \$48 et Placer Development de 1 à \$55.

Parmi les pétroles, Chiefstead Development abandonne 3-4 à \$25, Numaac Oil and Gas 1-1 à \$33-2 et Cosoka Resources 1-1 à \$17-78. PanCanadian Petroleum prend 3-4 à \$68-34 et Canadian Natural Resources 3-8 à \$14-58.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F., Abi, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.

BAISSE DES COURS

Nouvelle baisse des cours à la Bourse de Montréal, hier, où l'indice composé termine la séance en recul de 5.31 à 311.26. En tout, 1,258,613 actions ont été traitées et 1,078 contrats ont été négociés.

Dans le groupe des pétroles, qui subit les plus lourdes pertes (31.06 à 662.93), BP Canada abandonne 1-2 à \$41-14, Gulf Oil 15 à \$130, Husky Oil 1-1 à \$75-2 et Shell Canada 1-1 à \$32. Imperial Oil A gagne 1-1 à \$43-18.

D'autre part, les industrielles baissent de 7.44 à 338.79, les services publics de 1.85 à 228.13 et les papeteries de 0.57 à 177.96. Par contre, les bancaires augmentent de 1.02 et terminent à 295.46.

Finalement les pertes l'emportent sur les gains par 64 contre 36 et 44 valeurs sont stables.

Parmi les titres les plus traités, Aquitaine cède de 1-1 à \$48-34, Noranda Mines 1-8 à \$24 et Dome Petroleum 2 à \$62. CP Ltd progresse de 1-8 à \$37-58.

Dans la spéculation, Bateman Bay Mining abandonne un cent à 27 cents, Dumont Nickel quatre cents à 79 cents et Muscocho Explorations 10 cents à \$1.85. Consolidated Imperial Resources monte de quatre cents à \$2.70 et Jamestown Explorations de trois cents à 23 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, etc. Columns include company name, price, and change.

Moins six points

Nouvelle baisse des cours, hier à Wall Street, où l'indice des industrielles clôture à 762.11, en baisse de 5,72 points. L'activité a été modérée et a porté sur 37,34 millions d'actions.

La Bourse avait tenté un redressement en début de séance, l'indice gagnant jusqu'à 5 points une heure avant la clôture. Mais les ventes confidentielles et les liquidations ont plus tard renversé la tendance.

Finalement, le nombre des baisses l'emporte sur celui des hausses, 770 contre 735 et 371 titres sont restés inchangés.

Chute des chimiques avec Allied Chemical à 42-14 en baisse de 2-7-8 points; de l'aérospatiale avec Boeing à 51-18 en baisse de 5 points, et General Dynamics à 61-18 en baisse de 3-1-4 points; de pétroles avec Mobil à 58-5-8 en baisse de 4-3-4 points, et City Services à 88-1-2 en baisse de 2 points.

Enfin les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Melnyre Mines cède 2-1-2 à \$46, Dome Mines à 1-8 et Campbell Red Lake à 3-8 à \$30. Par contre, Alcan gagne 1-1 à \$51-14, Canadian Pacific 1-4 à \$31-4 et Genstar 1-1 à \$22.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Alcan, etc. Columns include company name, price, and change.

Moins six points

Nouvelle baisse des cours, hier à Wall Street, où l'indice des industrielles clôture à 762.11, en baisse de 5,72 points. L'activité a été modérée et a porté sur 37,34 millions d'actions.

La Bourse avait tenté un redressement en début de séance, l'indice gagnant jusqu'à 5 points une heure avant la clôture. Mais les ventes confidentielles et les liquidations ont plus tard renversé la tendance.

Finalement, le nombre des baisses l'emporte sur celui des hausses, 770 contre 735 et 371 titres sont restés inchangés.

Chute des chimiques avec Allied Chemical à 42-14 en baisse de 2-7-8 points; de l'aérospatiale avec Boeing à 51-18 en baisse de 5 points, et General Dynamics à 61-18 en baisse de 3-1-4 points; de pétroles avec Mobil à 58-5-8 en baisse de 4-3-4 points, et City Services à 88-1-2 en baisse de 2 points.

Enfin les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Melnyre Mines cède 2-1-2 à \$46, Dome Mines à 1-8 et Campbell Red Lake à 3-8 à \$30. Par contre, Alcan gagne 1-1 à \$51-14, Canadian Pacific 1-4 à \$31-4 et Genstar 1-1 à \$22.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Alcan, etc. Columns include company name, price, and change.

Moins six points

Nouvelle baisse des cours, hier à Wall Street, où l'indice des industrielles clôture à 762.11, en baisse de 5,72 points. L'activité a été modérée et a porté sur 37,34 millions d'actions.

La Bourse avait tenté un redressement en début de séance, l'indice gagnant jusqu'à 5 points une heure avant la clôture. Mais les ventes confidentielles et les liquidations ont plus tard renversé la tendance.

Finalement, le nombre des baisses l'emporte sur celui des hausses, 770 contre 735 et 371 titres sont restés inchangés.

Chute des chimiques avec Allied Chemical à 42-14 en baisse de 2-7-8 points; de l'aérospatiale avec Boeing à 51-18 en baisse de 5 points, et General Dynamics à 61-18 en baisse de 3-1-4 points; de pétroles avec Mobil à 58-5-8 en baisse de 4-3-4 points, et City Services à 88-1-2 en baisse de 2 points.

Enfin les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Melnyre Mines cède 2-1-2 à \$46, Dome Mines à 1-8 et Campbell Red Lake à 3-8 à \$30. Par contre, Alcan gagne 1-1 à \$51-14, Canadian Pacific 1-4 à \$31-4 et Genstar 1-1 à \$22.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Alcan, etc. Columns include company name, price, and change.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

Table of monthly prices for various commodities including Abitibi, Alcan, etc.

MOIS PRIX

</

SPORTS

Battus par les Hawks, les Nordiques n'ont plus qu'un très mince espoir

QUÉBEC (PC) — Les Nordiques ont sérieusement compromis leurs chances de participer aux séries éliminatoires en perdant 7-2 contre les Black Hawks de Chicago hier soir au Colisée pendant que Washington et Edmonton remportaient la victoire.

Les hommes de Jacques Demers ont mal choisi leur moment pour disputer leur plus mauvais match de la saison contre une équipe qui s'était fait rosser 8-4 la veille à Montréal.

Jacques Demers était non seulement déçu de la tournure des événements, mais aussi de l'attitude de son as compteur Réal Cloutier qui a refusé de jouer prétextant un malaise à son pied gauche.

Cloutier avait manqué les huit derniers matches, sauf le 16 mars où il n'avait joué que quelques minutes, à cause de la blessure au pied, et hier, avant la rencontre, on le croyait rétabli et prêt à sauter dans la mêlée, mais lui, il en a décidé autrement.

«Je n'ai aucun commentaire à faire sur Cloutier. On va régler ça. Allez lui demander pourquoi il n'a pas joué si vous voulez le savoir», a dit Demers sur un ton qui laissait bien voir son état d'esprit. Mais Cloutier ne s'est pas montré le nez après la partie.

Celui qui pourrait aider le plus la cause des Nordiques dans le sprint final n'a pas fait le voyage à Philadelphie en vue du match de ce soir. «Il devait nous accompagner, il a mal au pied gauche», a dit ironiquement son instructeur dont l'équipe a quitté Québec immédiatement après la rencontre.

Pour revenir au match, soulignons que les Nordiques n'étaient pas dans la partie au cours des deux premières périodes où les Hawks se sont amusés à compter six buts sans riposte. Au dernier vingt, les Québécois se sont un peu ressaisis, mais le mal était déjà fait. Un de seuls joueurs à apporter des commentaires, Marc Tardif, a voulu expliquer que le récent voyage dans l'Ouest avait été épuisant.

Une excuse bien faible puisque les Nordiques sont entrés

à Québec lundi, deux jours avant le match.

Ron Sedlbauer, Mike O'Connell, Tom Lysiak, Greg Fox, Alain Daigle, Ted Bulley et Grant Mulvey ont marqué les buts des Hawks.

Marc Tardif et Reg Thomas ont riposté pour les Nordiques en troisième.

Tony Esposito a connu un autre bon match devant la cage des Hawks en repoussant 29 des 31 tirs dirigés contre lui.

Michel Dion et Goran Hogosta ont partagé la besogne

devant la cage des Nordiques et ils ont aussi fait face à 31 tirs.

Québec demeure donc au 19e rang du classement général et a encore sept matches à disputer.

Les Hawks se sont par ailleurs hissés au cinquième rang du classement à égalité avec les North Stars du Minnesota.

Ailleurs, le capitaine Ryan Walter a préparé deux buts, dont celui de la victoire, et les Capitals de Washington ont battu 4-2 les Blues de St-Louis. Cette victoire est très

importante pour les Capitals qui bataillent avec quatre autres équipes pour les deux derniers postes dans les séries éliminatoires.

Bengt Gustafsson, Paul Mulvey, Mike Gartner, avec son 35e filet de la campagne, et Rolf Edberg ont marqué les buts des Capitals, qui ont brisé les reins de leurs adversaires avec deux buts au cours des 10 premières minutes de la troisième. Bernie Federko et Perry Turnbull ont riposté pour les Blues.

Don Murdoch a marqué deux buts, dont le 100e de sa carrière dans la Ligue nationale, et le gardien Ron Low a repoussé 49 tirs quand les Oilers d'Edmonton ont disposé des Red Wings de Detroit 5-2.

Cette victoire, la sixième des Oilers au cours de leurs sept derniers matches, leur a permis de conserver leur priorité d'un point sur les Capitals de Washington, qui occupent le 16e rang, dernier rang qui permet une participation aux séries éliminatoires.

«En fait, les Québécois se sont éveillés aux sports olympiques au moment où Mezey et ses compagnons, parmi lesquels plusieurs éducateurs physiques, leur ont offert la chance de pratiquer un nouveau sport collectif, le hand-ball.

«Il s'agit d'un sport qui ressemble étrangement au hockey, avec des attaquants, un gardien de but, deux filets. A l'école, les professeurs ont aussitôt compris qu'il serait facile de l'intégrer aux programmes d'éducation physique.

«L'emploi de la fédération depuis 1973, M. Goulet fait également partie d'une équipe intermédiaire. Il conjugue ses efforts à ceux de Guy Messier, le directeur-administratif, qui sera le chef de mission de l'équipe junior du Québec en tournée en Allemagne, la semaine prochaine.

«Le Québec fournit la majorité des joueurs de l'équipe canadienne, précise M. Goulet. Il est donc normal que la province s'inscrive à l'occasion à des tournois internationaux, comme la Coupe internationale de Franc-

fort, en RFA.

«Aux Jeux panaméricains, à Porto Rico, 14 des 15 joueurs étaient Québécois, dit-il. Et aux championnats mondiaux en Tchecoslovaquie, en 1978, 13 des 15 membres de l'équipe féminine étaient Québécoises et essentiellement francophones, pour la bonne raison qu'il n'y a que trois ou quatre équipes avec quelques anglophones au Québec. Si le hand-ball a séduit les Canadiens-français, il n'a pas eu le même effet sur les autres Canadiens, même à Montréal.

Selon M. Goulet, la concurrence du basket-ball explique en partie le peu d'intérêt manifesté par les anglophones. Mais il y a aussi le fait qu'à la fédération, les effectifs réduits ne permettent pas tous les efforts nécessaires.

«Il faudra réajuster notre tir rapidement, si l'on ne veut pas que le hand-ball atteigne un point de saturation bien malgré lui. Ainsi, j'estime qu'il faudra entre autres négliger le hand-ball civil pour se concentrer davantage sur le hand-ball scolaire et collégial.

«L'avenir est au sport à l'école, où les installations et le concierge n'attendent que les participants...»

M. Goulet profitera du premier colloque des entraîneurs québécois, les 30, 31 mai et 1er avril, pour en discuter avec les principaux intervenants au hand-ball québécois.

Ce colloque, qui coïncide avec le 10e anniversaire de la fondation de la fédération, est organisé par la commission technique d'entraînement de l'organisme. Il consistera en une série d'expos suivis d'ateliers au cours desquels les participants essaieront d'identifier les problèmes actuels. Le colloque aura lieu à l'Auberge La Calèche, au 125 Chemin Tour du lac, à Sainte-Agathe. Pour s'inscrire, il suffit de se procurer un formulaire à la fédération, et de le compléter avant le 9 mai. Il en coûte \$25 par participant à ce colloque.

Entraîneurs, officiels, membre de la commission technique d'entraînement et de la commission technique d'arbitrage y seront, en plus de MM. Goulet, Messier et tous les Andy Mezey du hand-ball Québécois.

core prêt à entreprendre la saison. Il a remporté neuf victoires et subi huit défaites avec une moyenne de points mérités de 3.43 la saison dernière.

Si Sanderson a déçu, Miller et Bahnsen ont cependant brillé, ce qui rendra la tâche encore plus difficile à Williams. Miller, à qui personne n'accordait il y a quelques semaines la chance de se tailler un poste, ne cesse d'impressionner. Il aura cependant fort à faire s'il veut ravir le seul poste disponible à Dale Murray et Jamie Easterly, qui lancent aussi bien que lui par les temps qui courent. Bob James n'est plus de la partie depuis qu'il n'a pu préserver une avance de trois points en septième manche contre les Mets, mardi.

Au total, les Expos ont réussi huit coups sûrs contre les Rangers, hier. Larry Parrish et Tony Bernazard ont obtenu deux coups sûrs chacun dans la défaite, la sixième des Expos en 15 matches hors-concours.

L'excellence de Parrish à l'attaque encouragera les partisans du club qui s'attendent à ce que le troisième-but des Expos connaisse une autre bonne saison. Il a claqué 21 circuits, produit 50 points et conservé une moyenne de .327 dans la deuxième moitié de la saison 1979. Il a terminé l'année avec une moyenne de .307, établissant trois nouvelles marques d'équipe au chapitre des coups de plus d'un but, 71, du total de buts, 300, et de la moyenne de puissance au bâton, .551. Il a été choisi le joueur par excellence des Expos.

Aujourd'hui, les Expos recevront la visite des Astros de Houston, au City Island Park de Daytona Beach. Nolan Ryan, embauché par les Astros à titre d'agent libre moyennant \$4 millions pour quatre ans, fera face à Ross Grimsley. Le gaucher des Expos n'a rien fait qui vaille depuis le début de l'entraînement.

Rangers 6, Expos 2

Dyar Miller met en veilleuse la contre-performance de Sanderson

POMPANO BEACH — Les Expos ont encaissé un deuxième revers d'affilée hier après-midi en s'inclinant 6-2 devant les Rangers du Texas, à Pompano Beach. Ils avaient perdu 4-3 contre les Mets de New York, la veille à St-Petersburg.

Scott Sanderson a subi la défaite, accordant les six points des Rangers en quatre manches. Il a concédé huit

coups sûrs, trois buts sur balles et un circuit à l'adversaire avant d'être remplacé. Dyar Miller et Stan Bahnsen n'ont alloué que trois coups sûrs dans les quatre dernières manches. Mickey Rivers a réussi un circuit contre Sanderson, et Larry Parrish en a fait autant contre les Rangers.

Excellent à ses trois premières présences au monticule, Sanderson n'a pas lancé avec

son étoffe habituelle, permettant d'ailleurs un circuit à un joueur qui en frappe peu, Rivers.

Agé de 23 ans, Sanderson est néanmoins assuré d'un poste de débutant au sein de la rotation de quatre lanceurs qu'entend utiliser le gérant Dick Williams en début de saison. Il s'agit tout simplement d'une contre-performance, sans doute parce qu'il n'est pas en-

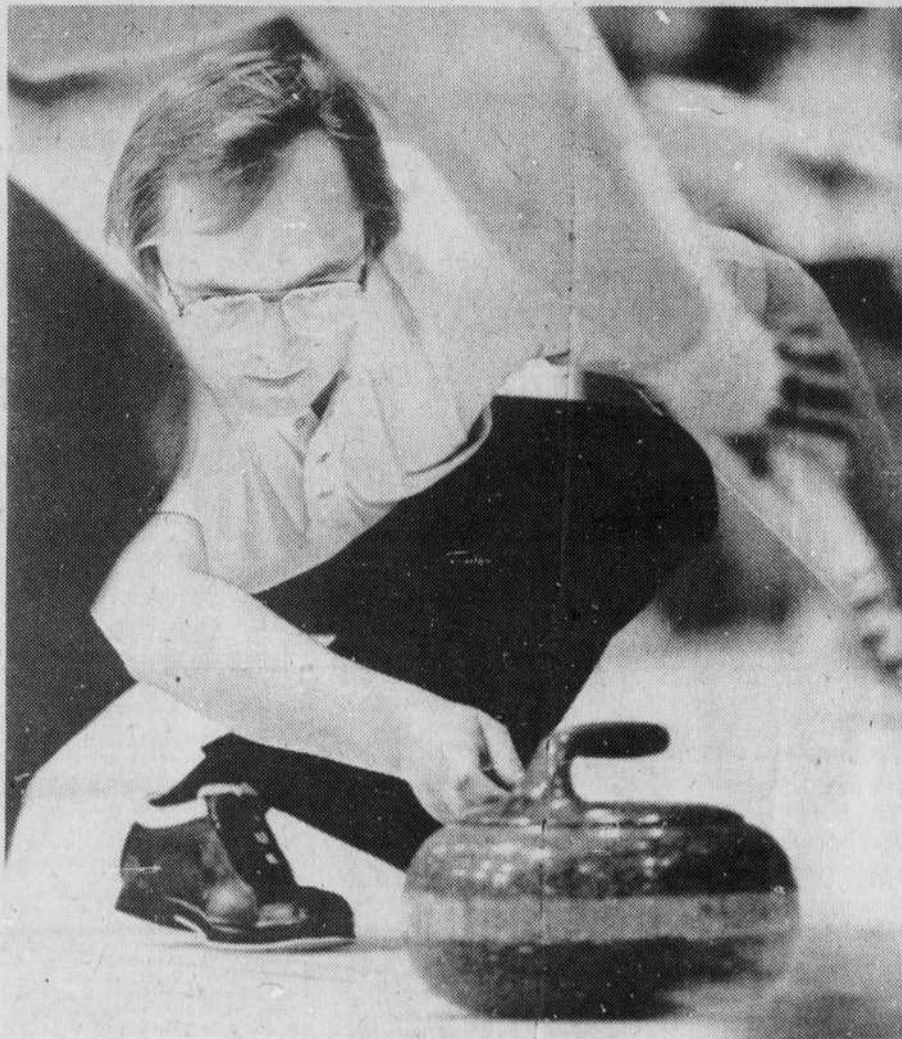
core prêt à entreprendre la saison. Il a remporté neuf victoires et subi huit défaites avec une moyenne de points mérités de 3.43 la saison dernière.

Si Sanderson a déçu, Miller et Bahnsen ont cependant brillé, ce qui rendra la tâche encore plus difficile à Williams. Miller, à qui personne n'accordait il y a quelques semaines la chance de se tailler un poste, ne cesse d'impressionner. Il aura cependant fort à faire s'il veut ravir le seul poste disponible à Dale Murray et Jamie Easterly, qui lancent aussi bien que lui par les temps qui courent. Bob James n'est plus de la partie depuis qu'il n'a pu préserver une avance de trois points en septième manche contre les Mets, mardi.

Au total, les Expos ont réussi huit coups sûrs contre les Rangers, hier. Larry Parrish et Tony Bernazard ont obtenu deux coups sûrs chacun dans la défaite, la sixième des Expos en 15 matches hors-concours.

L'excellence de Parrish à l'attaque encouragera les partisans du club qui s'attendent à ce que le troisième-but des Expos connaisse une autre bonne saison. Il a claqué 21 circuits, produit 50 points et conservé une moyenne de .327 dans la deuxième moitié de la saison 1979. Il a terminé l'année avec une moyenne de .307, établissant trois nouvelles marques d'équipe au chapitre des coups de plus d'un but, 71, du total de buts, 300, et de la moyenne de puissance au bâton, .551. Il a été choisi le joueur par excellence des Expos.

Aujourd'hui, les Expos recevront la visite des Astros de Houston, au City Island Park de Daytona Beach. Nolan Ryan, embauché par les Astros à titre d'agent libre moyennant \$4 millions pour quatre ans, fera face à Ross Grimsley. Le gaucher des Expos n'a rien fait qui vaille depuis le début de l'entraînement.



Le quatuor de Rick Folk de Saskatoon est demeuré le seul vainqueur aux championnats du monde de curling à Moncton. Hier, le Canada a facilement battu l'Allemagne de l'Ouest 10-4 en 5ème ronde mais a eu besoin d'un bout supplémentaire en 6ème pour vaincre les Etats-Unis 5-4. (Photolaser CP)

Floyd Smith accusé

TORONTO (CP) — La police provinciale de l'Ontario a indiqué que des accusations seront portées contre l'entraîneur Floyd Smith des Maple Leafs de Toronto à la suite d'un accident de la route survenu le 14 mars dernier au cours duquel Anna Joint, 47 ans, et Donald Osinski, 42 ans, ont été tués.

Smith, qui a subi des blessures au genou, sera accusé de conduite dangereuse et de négligence criminelle.

LE HOCKEY

Ligue Nationale	
Mardi	
Montréal 8, Chicago 4	Minnesota 7, Toronto 2
Buffalo 3, Rangers NY 3	Edmonton 5, Atlanta 4
Islanders NY 5, Philadelphie 2	Los Angeles 5, Colorado 2
Pittsburgh 4, Vancouver 2	
Hier	
Chicago 7, Québec 2	St-Louis 2, Washington 4
Hartford 0, Winnipeg 7	Edmonton 5, Detroit 2
Ce soir	
Québec à Philadelphie	Pittsburgh à Los Angeles
Detroit à Buffalo	St-Louis à Boston
Vendredi	
Islanders NY à Montréal	Rangers NY à Atlanta
Hartford à Vancouver	Pittsburgh au Colorado
Minnesota à Winnipeg	
Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)	
b p pts	
Dionne, LA	53 78 131

LIGUE NATIONALE						
	pj	g	p	bp	bc	pts
1-PHILADELPHIE	74	45	11	18	303	229
2-MONTRÉAL	75	45	20	10	308	230
3-BUFFALO	74	42	17	15	278	190
4-BOSTON	75	42	20	13	290	222
5-MINNESOTA	75	35	25	14	301	239
6-CHICAGO	75	33	24	18	228	232
7-ISLANDERS NY	74	36	28	11	260	234
8-RANGERS NY	74	35	29	10	283	260
9-ATLANTA	74	33	29	12	260	244
10-ST-LOUIS	75	31	32	12	245	261
11-TORONTO	75	33	37	5	287	302
12-LOS ANGELES	75	29	34	12	277	297
13-PITTSBURGH	74	28	34	12	236	277
14-HARTFORD	74	25	32	17	275	290
15-EDMONTON	76	26	38	12	286	309
16-WASHINGTON	75	26	38	11	246	276
17-DETROIT	74	25	38	11	247	267
18-VANCOUVER	75	23	37	15	245	262
19-QUÉBEC	73	25	39	9	221	266
20-COLORADO	75	18	45	12	220	293
21-WINNIPEG	75	18	46	11	204	299

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC						
Quarts-de-finale 4-de-7						
Série A						
	pj	g	p	pp	pc	pts
SHERBROOKE	3	3	0	24	13	6
HULL	3	0	3	13	24	0
Série B						
CORNWALL	3	2	1	17	11	4
SHAWINIGAN	1	2	11	17	2	0
Série C						
CHICOUTIMI	3	2	1	12	8	4
TROIS-RIVIÈRES	3	1	2	8	12	2
Série D						
MONTRÉAL	3	3	0	19	11	6
QUÉBEC	3	0	3	11	19	0

SOMMAIRES

Hawks 7, Nordiques 2	
1ère période	
1-CHICAGO: Sedlbauer (22)	4:16
2-CHICAGO: O'Connell (5)	8:07
3-CHICAGO: Lysiak (24)	17:45
4-CHICAGO: Fox (4)	19:29
Pénalités: Mulvey Chi 0:30, Hislop Que 18:39	
2ème période	
5-CHICAGO: Daigle (7)	7:19
6-CHICAGO: Bulley (13)	14:26
Pénalités: Murray Chi 6:22	
3ème période	
7-QUÉBEC: Tardif (26)	0:45
Pénalités: Lacroix	

BASEBALL

Parties pré-saison	
Mardi	
Toronto 5, Pittsburgh 4	New York (LN) 4, Montréal 3
New York (LA) 8, Kansas City 7	Boston 7, Chicago (LA) 5
Minnesota 8, Houston 3	Texas 7, Atlanta 2
Philadelphie 6, Baltimore 2	Cincinnati 1, Los Angeles 0
Cleveland 8, Californie 3	Oakland 8, Seattle 3
San Francisco 8, Milwaukee 7	Chicago (LN) 10, San Diego 7
Californie B 4, Cleveland B 2	
Hier	
Chicago (A) 1, New York (A) 0	Toronto 2, Kansas City 0
Minnesota 4, Pittsburgh 1	Texas 6, Montréal 2
Houston 5, Boston 3	Atlanta 6, Cincinnati 2
Los Angeles 12, St-Louis 8	Philadelphie 9, New York (N) 8
Oakland 7, Milwaukee 2	Seattle 8, San Diego 6
Cleveland 3, San Francisco 2	Chicago (N) 2, Californie 1
Detroit 7, Baltimore 3	

LIGUE NATIONALE			
	pj	g	p moy.
PHILADELPHIE	13	9	4.692
SAN FRANCISCO	15	10	5.667
MONTRÉAL	15	9	6.600
ATLANTA	13	7	6.538
LOS ANGELES	13	7	6.538
CHICAGO	15	8	7.533
ST-LOUIS	14	7	7.500
PITTSBURGH	13	6	7.462
CINCINNATI	16	7	9.438
SAN DIEGO	12	5	7.417
HOUSTON	9	5	9.250
NEW YORK	12	3	9.250

LIGUE AMÉRICAINNE			
	pj	g	p moy.
MINNESOTA	15	11	4.733
KANSAS CITY	17	11	6.647
CLEVELAND	14	9	5.643
TORONTO	13	8	5.615
OAKLAND	14	8	6.571
NEW YORK	15	8	7.533
BOSTON	14	7	7.500
CHICAGO	16	8	8.500
BALTIMORE	15	7	8.467
DETROIT	12	5	7.417
MILWAUKEE	16	6	10.375
CALIFORNIE	12	4	8.333
Texas	18	6	12.333

Le hand-ball québécois fête ses vingt ans

Personne ou presque au Québec ne jouait au hand-ball olympique avant qu'un éducateur physique, Andy Mezey, ne fasse paraître une annonce dans le défunt *Montreal Star*, en 1960.

Ex-membre de l'équipe nationale de Hongrie, Mezey sentait ses muscles s'amollir à ne rien faire, si ce n'est regarder ses amis s'adonner au hockey et au baseball, deux sports qu'il n'avait jamais pratiqués. Dans les jours qui ont suivi, Mezey reçut 25 demandes, en majorité d'Européens, de quoi former deux clubs, le Montréal Beaver et le Montréal International.

Vingt ans plus tard, ils sont présentement 5.000 joueurs, soit 50 pour cent des effectifs au Canada, qui font partie d'équipes dument affiliées à la Fédération québécoise de Hand-ball olympique. Et officiellement, ils seraient près de 50.000 joueurs à s'adonner au hand-ball, estime le directeur technique de la fédération, Jacques Goulet.

«Au Québec, le hand-ball a vu le jour au bon endroit au bon moment, explique-t-il. Il doit sa popularité soudaine à un heureux concours de circonstances, à un hasard historique...»

«En fait, les Québécois se sont éveillés aux sports olympiques au moment où Mezey et ses compagnons, parmi lesquels plusieurs éducateurs physiques, leur ont offert la chance de pratiquer un nouveau sport collectif, le hand-ball.

«Il s'agit d'un sport qui ressemble étrangement au hockey, avec des attaquants, un gardien de but, deux filets. A l'école, les professeurs ont aussitôt compris qu'il serait facile de l'intégrer aux programmes d'éducation physique.

«L'emploi de la fédération depuis 1973, M. Goulet fait également partie d'une équipe intermédiaire. Il conjugue ses efforts à ceux de Guy Messier, le directeur-administratif, qui sera le chef de mission de l'équipe junior du Québec en tournée en Allemagne, la semaine prochaine.

«Le Québec fournit la majorité des joueurs de l'équipe canadienne, précise M. Goulet. Il est donc normal que la province s'inscrive à l'occasion à des tournois internationaux, comme la Coupe internationale de Franc-

fort, en RFA.

«Aux Jeux panaméricains, à Porto Rico, 14 des 15 joueurs étaient Québécois, dit-il. Et aux championnats mondiaux en Tchecoslovaquie, en 1978, 13 des 15 membres de l'équipe féminine étaient Québécoises et essentiellement francophones, pour la bonne raison qu'il n'y a que trois ou quatre équipes avec quelques anglophones au Québec. Si le hand-ball a séduit les Canadiens-français, il n'a pas eu le même effet sur les autres Canadiens, même à Montréal.

Selon M. Goulet, la concurrence du basket-ball explique en partie le peu d'intérêt manifesté par les anglophones. Mais il y a aussi le fait qu'à la fédération, les effectifs réduits ne permettent pas tous les efforts nécessaires.

«Il faudra réajuster notre tir rapidement, si l'on ne veut pas que le hand-ball atteigne un point de saturation bien malgré lui. Ainsi, j'estime qu'il faudra entre autres négliger le hand-ball civil pour se concentrer davantage sur le hand-ball scolaire et collégial.

«L'avenir est au sport à l'école, où les installations et le concierge n'attendent que les participants...»

M. Goulet profitera du premier colloque des entraîneurs québécois, les 30, 31 mai et 1er avril, pour en discuter avec les principaux intervenants au hand-ball québécois.

Ce colloque, qui coïncide avec le 10e anniversaire de la fondation de la fédération, est organisé par la commission technique d'entraînement de l'organisme. Il consistera en une série d'expos suivis d'ateliers au cours desquels les participants essaieront d'identifier les problèmes actuels. Le colloque aura lieu à l'Auberge La Calèche, au 125 Chemin Tour du lac, à Sainte-Agathe. Pour s'inscrire, il suffit de se procurer un formulaire à la fédération, et de le compléter avant le 9 mai. Il en coûte \$25 par participant à ce colloque.

Entraîneurs, officiels, membre de la commission technique d'entraînement et de la commission technique d'arbitrage y seront, en plus de MM. Goulet, Messier et tous les Andy Mezey du hand-ball Québécois.

«En fait, les Québécois se sont éveillés aux sports olympiques au moment où Mezey et ses compagnons, parmi lesquels plusieurs éducateurs physiques, leur ont offert la chance de pratiquer un nouveau sport collectif, le hand-ball.

«Il s'agit d'un sport qui ressemble étrangement au hockey, avec des attaquants, un gardien de but, deux filets. A l'école, les professeurs ont aussitôt compris qu'il serait facile de l'intégrer aux programmes d'éducation physique.

«L'emploi de la fédération depuis 1973, M. Goulet fait également partie d'une équipe intermédiaire. Il conjugue ses efforts à ceux de Guy Messier, le directeur-administratif, qui sera le chef de mission de l'équipe junior du Québec en tournée en Allemagne, la semaine prochaine.

«Le Québec fournit la majorité des joueurs de l'équipe canadienne, précise M. Goulet. Il est donc normal que la province s'inscrive à l'occasion à des tournois internationaux, comme la Coupe internationale de Franc-

fort, en RFA.

«Aux Jeux panaméricains, à Porto Rico, 14 des 15 joueurs étaient Québécois, dit-il. Et aux championnats mondiaux en Tchecoslovaquie, en 1978, 13 des 15 membres de l'équipe féminine étaient Québécoises et essentiellement francophones, pour la bonne raison qu'il n'y a que trois ou quatre équipes avec quelques anglophones au Québec. Si le hand-ball a séduit les Canadiens-français, il n'a pas eu le même effet sur les autres Canadiens, même à Montréal.

Selon M. Goulet, la concurrence du basket-ball explique en partie le peu d'intérêt manifesté par les anglophones. Mais il y a aussi le fait qu'à la fédération, les effectifs réduits ne permettent pas tous les efforts nécessaires.

«Il faudra réajuster notre tir rapidement, si l'on ne veut pas que le hand-ball atteigne un point de saturation bien malgré lui. Ainsi, j'estime qu'il faudra entre autres négliger le hand-ball civil pour se concentrer davantage sur le hand-ball scolaire et collégial.

«L'avenir est au sport à l'école, où les installations et le concierge n'attendent que les participants...»

M. Goulet profitera du premier colloque des entraîneurs québécois, les 30, 31 mai et 1er avril, pour en discuter avec les principaux intervenants au hand-ball québécois.

Ce colloque, qui coïncide avec le 10e anniversaire de la fondation de la fédération, est organisé par la commission technique d'entraînement de l'organisme. Il consistera en une série d'expos suivis d'ateliers au cours desquels les participants essaieront d'identifier les problèmes actuels. Le colloque aura lieu à l'Auberge La Calèche, au 125 Chemin Tour du lac, à Sainte-Agathe. Pour s'inscrire, il suffit de se procurer un formulaire à la fédération, et de le compléter avant le 9 mai. Il en coûte \$25 par participant à ce colloque.

Entraîneurs, officiels, membre de la commission technique d'entraînement et de la commission technique d'arbitrage y seront, en plus de MM. Goulet, Messier et tous les Andy Mezey du hand-ball Québécois.

core prêt à entreprendre la saison. Il a remporté neuf victoires et subi huit défaites avec une moyenne de points mérités de 3.43 la saison dernière.

Si Sanderson a déçu, Miller et Bahnsen ont cependant brillé, ce qui rendra la tâche encore plus difficile à Williams. Miller, à qui personne n'accordait il y a quelques semaines la chance de se tailler un poste, ne cesse d'impressionner. Il aura cependant fort à faire s'il veut ravir le seul poste disponible à Dale Murray et Jamie Easterly, qui lancent aussi bien que lui par les temps qui courent. Bob James n'est plus de la partie depuis qu'il n'a pu préserver une avance de trois points en septième manche contre les Mets, mardi.

Au total, les Expos ont réussi huit coups sûrs contre les Rangers, hier. Larry Parrish et Tony Bernazard ont obtenu deux coups sûrs chacun dans la défaite, la sixième des Expos en 15 matches hors-concours.

L'excellence de Parrish à l'attaque encouragera les partisans du club qui s'attendent à ce que le troisième-but des Expos connaisse une autre bonne saison. Il a claqué 21 circuits, produit 50 points et conservé une moyenne de .327 dans la deuxième moitié de la saison 1979. Il a terminé l'année avec une moyenne de .307, établissant trois nouvelles marques d'équipe au chapitre des coups de plus d'un but, 71, du total de buts, 300, et de la moyenne de puissance au bâton, .551. Il a été choisi le joueur par excellence des Expos.

Aujourd'hui, les Expos recevront la visite des Astros de Houston, au City Island Park de Daytona Beach. Nolan Ryan, embauché par les Astros à titre d'agent libre moyennant \$4 millions pour quatre ans, fera face à Ross Grimsley. Le gaucher des Expos n'a rien fait qui vaille depuis le début de l'entraînement.

«En fait, les Québécois se sont éveillés aux sports olympiques au moment où Mezey et ses compagnons, parmi lesquels plusieurs éducateurs physiques, leur ont offert la chance de pratiquer un nouveau sport collectif, le hand-ball.

«Il s'agit d'un sport qui ressemble étrangement au hockey, avec des attaquants, un gardien de but, deux filets. A l'école, les professeurs ont aussitôt compris qu'il serait facile de l'intégrer aux programmes d'éducation physique.

«L'emploi de la fédération depuis 1973, M. Goulet fait également partie d'une équipe intermédiaire. Il conjugue ses efforts à ceux de Guy Messier, le directeur-administratif, qui sera le chef de mission de l'équipe junior du Québec en tournée en Allemagne, la semaine prochaine.

«Le Québec fournit la majorité des joueurs de l'équipe canadienne, précise M. Goulet. Il

Les détecteurs de fumée ne seront pas obligatoires

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement n'entend pas forcer les Québécois à installer chez eux des détecteurs de fumée.

C'est ce qu'affirma mardi à l'Assemblée nationale le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Pierre-Marc Johnson, en réponse à une question du député de Belchasse, l'unioniste Bertrand Goulet.

M. Goulet demandait que soit amendée la

loi sur la sécurité dans les édifices publics afin de forcer tous les propriétaires de maisons de chambres à installer des détecteurs de fumée dans leur édifice. La loi actuelle exempte de cette obligation les propriétaires de maisons de moins de dix chambres.

Selon le ministre, une telle distinction est très difficile à faire et équivaldrait à toutes fins utiles à soumettre à cette législation les propriétaires qui louent occasionnellement un espace dans leur maison.

À l'appui de sa demande, le député a rappelé qu'un incendie avait, en février dernier, fait quatre victimes dans une maison de pension de Québec. Cet édifice n'avait que neuf chambres. Par conséquent, on n'y trouvait aucun des dispositifs prévus par la loi pour les maisons de plus de dix chambres.

Intervenant dans l'échéance, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a rappelé que le gouvernement avait laissé les municipalités libres de légiférer en cette matière.

«Sur les deux millions de logements du Québec, a déclaré le ministre, nos études révèlent que plus de 500,000 ont des détecteurs de fumée». Le ministre entend de plus mettre l'accent sur l'éducation du public au cours des prochains mois afin de promouvoir les réactions souhaitables chez les gens en cas d'incendie.



Au Québec, faut se tenir... en santé

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 14

PRENEZ AVIS QUE: M. Roger Hémond résident et domicilié à Ste-Julie comté de Verchères demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. D. Langlois Inc. résident et domicilié à Verchères comté de Verchères. Le permis M-506473-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC., 100, De Séigny, suite 530, Longueuil, P.Q. J4K 5B1

1ère parution: 25 mars 1980
2ème parution: 26 mars 1980
3ème parution: 27 mars 1980

AVIS

Avis est par la présente donné conformément à l'article 15710 du Code Civil de la province de Québec, que ROGER CHOUINARD & ASSOCIÉS, dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ces créances et comptes de livres actuels et futurs à LA BANQUE ROYALE DU CANADA, à titre de garantie par acte portant la date du 13 février 1980, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 15 février 1980, sous le numéro 2949421.

Date à Montréal, ce 20ième jour de mars 1980.

Me Marie Le François, notaire

C.T.O. TRANSFERT

PRENEZ AVIS que PIERRE ROBIDOUX ENR, détenteur du permis no M-501039-2-5 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder son entreprise de location à Les Entreprises GEN-ROCHE INC. dont les actions sont détenues comme suit: André Gendron — 55 actions ordinaires votantes; Jean-Louis Gendron — 40 actions ordinaires votantes; Danielle Rochelleau Gendron — 5 actions ordinaires votantes.

Le requérant demande que la décision soit rendue "instantanément" selon les règles de pratiques. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 26 mars 1980
2ème parution: 27 mars 1980
3ème parution: 28 mars 1980

SIGNE: PADUETTE, PERREAULT & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette, C.R.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 16 mars 1980, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de International Traders Inc. dues à La Banque Canadienne Impériale de Commerce ont été cédées, transférées et réassignées à International Traders Inc. a été enregistré le 19 mars 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 057246.

Le 21 mars 1980.

Banque Canadienne Impériale de Commerce

AVIS

Prenez avis que les Autobus Camil Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, à 165 boul. Charest est, Québec pour le renouvellement de son permis de transport saisonnier portant le numéro Q-000422-101-DS. Quiconque désire s'opposer à ce renouvellement devra le faire dans les 5 jours après la 3ème publication de cet avis dans le journal, à l'adresse ci-haut mentionnée.

Première parution: 26 mars 1980
Deuxième parution: 27 mars 1980
Troisième parution: 28 mars 1980

LES AUTOBUS CAMIL INC.

AVIS

Avis est donné que: Jean-Charles Desnoyers, 28, Rang St-Louis, St-Damase, P.Q., détenteur du permis M501269-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Guy Desnoyers, 243, Rang St-Louis, St-Damase, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 26 mars 1980
2ème parution le 27 mars 1980
3ème parution le 28 mars 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLLETTE

COUR PROVINCIALE

NO: 705-02-000462-804

LES EDITIONS LE GARDEUR INC., Demanderesse

NORMAND FOURNIER, Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur, Normand Fournier, de comparaitre d'ici trente (30) jours, copie du bref et de la déclaration lui ayant été laissée aux greffes de la Cour Provinciale à son intention.

JOLLETTE, ce 17 mars 1980.

MICHEL BOUDRIAS GREFFIER-ADJOINT

FOREST & RENAUD, avocats, 224, rue Notre-Dame, Repentigny, P.Q. Procureurs de la demanderesse.

AVIS

Avis est donné que: Serge Turcot, 50, Sylvain, St-Marc sur Richelieu, P.Q., détenteur du permis M508175-001, région 5, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: LES ENTREPRISES C.C.J.R. INC., 550, Denonville, St-Hyacinthe, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 26 mars 1980
2ème parution le 27 mars 1980
3ème parution le 28 mars 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que Madame Marie-Rose Claude résident et domiciliée au 1050 de la rue Garden-ville à Longueuil, district judiciaire de Montréal, présente au Ministre de la Justice une requête en vue de changer son nom de celui de Marie-Rose Claudette Limage. Cette dernière a un enfant prénommé Gordon.

Montréal le 25 mars 1980

UBALD LALANNE Procureur de la requérante

PRENEZ AVIS que le requérant ROGER LEPAGE demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à RENE CHARBON, Jr., le permis no. M-500802 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère parution: 27 mars 1980
2ème parution: 28 mars 1980
3ème parution: 29 mars 1980

PIERRE HOGUE, Procureur

1259 Berril, #236, Montréal, Québec H2L 4C7

AVIS

Avis est par la présente donné qu'une demande de radiation de privilège portant le numéro C.S.T. 700-05-000264-808 a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, à Saint-Jérôme, au no. 400, rue Laviolette, Saint-Jérôme à l'intention de:

— Construction Duvallet Inc.
— Monsieur Pierre Hébert
— Monsieur Léopold Hébert
— Dame Francine Hébert

défendeurs, intimés en cette cause.

Ville de Sainte-Thérèse, ce 17ième jour de mars 1980

ME RONALD CHARRON, Notaire

Pierre Bussièrès, ministre d'État et défenseur du «gros bon sens»

OTTAWA — M. Pierre Bussièrès, l'un des quatre nouveaux québécois qui ont accédé au Cabinet fédéral, a cette caractéristique très rare en politique d'avoir une formation philosophique, ce qui, conjugué à ses antécédents familiaux, semble le destiner à un rôle de défenseur du «gros bon sens».

Né en 1939 à Normandin au Lac-Saint-Jean, d'un père constructeur d'écoles et de maisons, ayant un grand-père bâtisseur d'églises et colonisateur, Pierre Bussièrès est ce genre d'homme qui a toujours les pieds bien solides sur la terre ferme et qui échafaude des raisonnements comme on fait un mur de briques, c'est-à-dire pièce par pièce en les empilant selon la méthode la plus exacte et la plus sûre possible.

Si ce n'était du sens un peu péjoratif que l'on donne souvent au mot «philosophe» dans les milieux politiques, on pourrait dire de Pierre Bussièrès qu'il est un politicien-philosophe comme d'autres sont ingénieurs, avocats ou économistes.

Ce nouveau ministre d'État aux Finances semble avoir conservé du milieu rural et artisan dont il est issu ce réalisme du «gros bon sens» traditionnel, mais les études en pédagogie et en philosophie et plusieurs années d'enseignement lui ont permis de structurer et d'articuler cette pensée.

Il n'y a donc pas chez lui de rupture entre son bagage culturel et social et sa formation intellectuelle, fondée sur «l'étude d'un système complet de philosophie».

À la Commission scolaire régionale Jean-Talon (Charlebourg et les environs), où il a enseigné entre 1966 et 1970, M. Bussièrès a mis au point un cours dont le but n'était pas d'ajouter au connaissances des étudiants mais de permettre un mûrissement des connaissances déjà acquises.

On reconnaît à cette vieille sagesse paysanne que l'on peut résumer par cet adage bien connu au Québec: ne pas mettre la charrue devant les boeufs.

Âgé de 41 ans, Pierre Bussièrès est de cette génération de Québécois qui ont été marqués par l'époque de *Cité libre* et les premières contestations contre un régime dupléste à son déclin.

On comprend alors pourquoi ce jeune homme fut frappé par l'entrée en politique, en 1965, des Trudeau, Pelletier et Marchand. C'est à partir de ce moment d'ailleurs qu'il a commencé à «impli-



Pierre Bussièrès, ministre d'État aux Finances

quer» en politique. En 1965, il habitait en face du comité politique du député Ovide Laflamme, dans le comté de Québec-Montmorency. Ses premiers pas de l'autre côté de la rue l'ont mené rapidement à Ottawa.

Mais c'est surtout à partir de 1968 que son engagement dans le Parti libéral fédéral est devenu irréversible. Après la campagne électorale, on lui a demandé de faire partie de l'exécutif libéral. C'était l'époque où les libéraux faisaient beaucoup d'a-

nimation chez leurs militants.

Puis M. Jean Marchand lui a demandé de s'occuper d'organisation, ce qu'il a fait de 1970 à 1974. Jean Marchand et André Ouellette lui ont proposé de travailler à Ottawa où il a fait de l'évaluation politique pour les libéraux.

Pendant ces années il a pu prendre conscience que l'organisation politique bien faite n'assure pas automatiquement la victoire mais qu'elle peut faire la différence dans des cas serrés. Il a compris aussi qu'il faut faire de l'organisation à long terme, ce que les libéraux ont fait notamment dans des comités où les crédibilités paraissent imbattables.

Lors des élections générales de 1974, M. Bussièrès a voulu devenir candidat; il fut élu en battant un crédité dans Portneuf. Comme simple député, il s'est intéressé d'abord à l'agriculture et ensuite aux affaires indiennes.

En 1978, il fut nommé secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, où il a commencé réellement à se faire remarquer. Peu de temps avant les élections générales de 1979, ses collègues l'ont élu président du caucus du Québec.

Dans les quelques mois que les libéraux ont passé dans l'opposition, le député de Charlebourg fut certainement l'un des plus efficaces chez les libéraux en Chambre.

Il se retrouve maintenant ministre d'État aux Finances où son rôle de communicateur francophone est primordial, puisque le ministre, M. MacEachern, ne peut pas parler français avec suffisamment d'aisance pour expliquer les très complexes politiques financières du gouvernement.

Il aura en outre pour tâche de piloter certains projets de lois aux Communes. Pour le reste, le partage du travail entre lui et le ministre en titre se fera selon l'évolution des problèmes au fil des mois.

Avec sa formation philosophique, le nouveau ministre se lance avec curiosité dans l'étude des politiques financières et avec la même fougue que celle qu'il a manifestée dans le domaine de l'énergie. Pour lui, il n'y a pas très loin de la philosophie aux mathématiques. Inévitablement, il cite l'exemple de Descartes.

À l'instar de son grand-père, il va méthodiquement tenter de mettre en place les briques les unes après les autres; ni plus, ni moins.

Un officier syndical accusé d'avoir faussé des listes de présence à des cours de sécurité

Un agent de placement du Local 711 de l'Association internationale des travailleurs en ponts, fer structural et ornemental, M. Jean Charbonneau, a été accusé mardi d'avoir enclenché frauduleusement le processus d'émission d'attestation pour des cours de sécurité dans la construction au profit de personnes qui n'avaient jamais suivi de tels cours.

Charbonneau donne un cours de sécurité qui n'est pas obligatoire mais qui sera éventuellement dans la construction. Jusqu'ici, quelque 50,000 travailleurs et entrepreneurs ont suivi des cours similaires dans les différentes commissions scolaires régionales de la province.

D'après les accusations portées contre cet agent d'affaires, il a inscrit sur ses listes de présence aux cours des officiers syndicaux et des entrepreneurs qui n'y ont jamais assisté. Sur la base de ces

faux rapports de présence, l'Office de la construction du Québec et le ministère de l'Éducation ont émis des attestations officielles.

Lorsque l'OCQ reçoit les feuilles de présence de ces cours, il inscrit une mention sur le certificat de classification du travailleur en cause. Lorsque le ministère de l'Éducation reçoit confirmation de l'assiduité à 80% d'une personne et que cette personne a subi avec succès son examen, il émet lui aussi une attestation officielle.

L'enquête policière n'a pas porté sur l'ensemble du système d'émission de ces attestations mais sur une centaine de cas, particulièrement à l'institution d'enseignement pour laquelle travaillait M. Charbonneau. Il s'agissait d'une école de la métropole, dont le nom n'est pas mentionné dans les actes d'accusations.

L'enquête policière, a précisé le procureur chargé du

dossier construction au ministère de la Justice, Me Henry Keyserlingk, a porté sur une centaine de cas. Des cent personnes interrogées, 25 ont admis avoir reçu une attestation de cours sans avoir jamais suivi les cours de M. Charbonneau.

Le procureur n'a pas précisé si les noms, qui apparaissent dans les 15 chefs d'accusation retenus contre l'accusé, font partie de la liste des 25 personnes dont il a fait mention.

Les actes d'accusation précisent que l'agent d'affaires Charbonneau a induit l'OCQ et le MEQ en erreur en émettant de faux rapports de présence au profit de M. Patrick Arsenault, l'ex-gérant d'affaires du Local 271 de la Fraternité internationale des chaudronniers et actuel représentant de cette union pour l'est du Canada; de M. Jean-Jacques Savage, gérant d'affaires actuel du 271; de M. Marcel Vaillancourt, prési-

dent du 271; de M. Réal Lavalée, ex-agent d'affaires du 271; de Laurent Bélanger, un syndiqué; de M. Jean-Paul Renaldi, l'ex-gérant d'affaires du Local 711 des ferrailleurs pour lequel travaille l'accusé; de M. André Rhéaume, ex-président du 711; de Jean-Paul Caissy, agent d'affaires du 711 et de Denis Robillard, un syndiqué.

L'accusé aurait présumément fait la même chose pour M. Gilles Forcier, un entrepreneur en construction et pour son frère, M. Edgar Forcier; pour Fernand Audet, l'associé de l'entrepreneur Forcier et pour Henri Ricard, un contremaître.

En vertu de la loi sur la qualification professionnelle, les entrepreneurs en construction doivent, pour obtenir ou renouveler leur licence d'opération, démontrer qu'ils connaissent bien les règlements

de la construction.

Aucune accusation n'a été portée contre ceux qui ont reçu des attestations pour des cours de sécurité qu'ils n'ont pas suivis.

L'enquête policière a été effectuée par l'Unité des crimes économiques de la Sûreté à la suite d'informations obtenues en novembre dernier par le procureur Me Keyserlingk.

Quant aux examens écrits du ministère de l'Éducation, qui ont été complétés en l'absence des récipiendaires des attestations, l'enquête se poursuit pour tenter de déterminer qui les a rédigés au nom des élèves inscrits sur les listes d'examen.

Me Keyserlingk a précisé que le déroulement de cette enquête avait donné lieu à un resserrement des «contrôles» dans l'école montréalaise où cette présumée fraude a eu lieu.

Ian Stewart aux Finances

Vaste remaniement de la haute fonction publique

par Michel Vastel

OTTAWA — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a procédé hier à un vaste remaniement de la haute fonction publique fédérale.

Comme prévu, le sous-ministre des Finances nommé par le gouvernement conservateur, M. Grant Reuber, est écarté, et le poste de secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales, resté vacant sous M. Joe Clark depuis la démission de M. Gordon Robertson, est rétabli.

C'est le sous-ministre de l'Énergie, Mines et Ressources, M. Ian Stewart, qui prend en charge les Finances, tandis que M. Grant Reuber, ancien vice-président de la Banque de Montréal, jouit d'un sursis de trois mois pour se trouver un emploi dans le secteur privé. M. Reuber a refusé

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

DÉCARIE, André M. — À l'hôpital Royal Victoria, le 25 mars 1980 à l'âge de 37 ans, est décédé, M. André M. Décarie, employé à la Coopérative Fédérale du Québec, fils de Jules M. Décarie et de Marie-Thérèse Bissonnette. Les funérailles auront lieu le samedi 29 mars. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgie No 2095 rue de Salaberry, pour se rendre à l'église St-Sixte où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer ou à l'oeuvre de bienfaisance de son choix seraient appréciés.

105 agents du F.B.I. tués

WASHINGTON (AFP) — Le F.B.I. (sûreté fédérale américaine) a indiqué hier que 105 de ses agents étaient morts en service commandé en 1979.

Ce chiffre est de 13% supérieur à celui de l'année précédente. Le directeur du F.B.I., M. William Webster, a précisé que 95% des victimes ont été tués par des armes à feu et que 98 des 105 meurtriers ont été appréhendés.



Gide et Green sous les marronniers

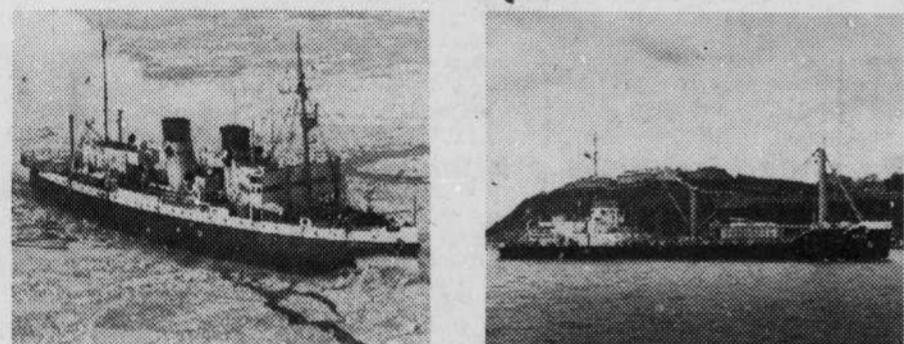
par Louis-Paul Béguin

Le 27 octobre 1934, André Gide et Julien Green se croisent à Paris, boulevard des Invalides. Salutations, poignée de mains, et petite conversation «sous les marronniers jaunissants», nous révèle Green dans son *Journal*. Gide, comme à son habitude, débite à toute vitesse toutes sortes de choses qu'il est désireux de communiquer à Green. On vient de faire passer une loi en URSS condamnant l'onomasie. Le «pêché de Rousseau» comme dit Léautaud dans son *Journal littéraire*, mis en quarantaine, pensez donc! «Ah, s'écrie Gide, j'ai été blessé dans le grand amour que vous savez que je porte à l'URSS...» J'en viens au sujet de cette chronique (ce n'est pas l'onomasie). Gide complimente avec insistance le timide Julien Green sur son nouveau roman, le *Visionnaire*. Et il lui dit ceci: «Vous avez tout à fait raison sur «dodiner». Il s'est extasié ensuite sur le mot «chavuir» que Green a mis quelque part dans son livre. Celui-ci cite Chateaubriand: «Ma fortune aussi chavuit quelquefois des oreilles». Deux mots anciens, rappelés d'outre-tombe par Green (sans doute en hommage aux *Mémoires* du même nom de Chateaubriand). Le verbe dodiner s'est transformé et de nos jours on dit plutôt dododiner. Dans Balzac, on trouve «Elle le prit pour le dododiner»: le berger lentement pour le calmer en parlant d'un enfant. On dit encore «il dododine de la tête». Le verbe chavuir se trouve aussi dans le dictionnaire et signifie dresser les oreilles, quand il s'agit d'un âne, d'un mulet ou d'un cheval. On le voit dans Furetière. Il viendrait du francique «kawa», chouette; on le retrouve dans chavue-souris, mot composé dans lequel chavue signifie chouette. C'est un joli mot et Gide en est ravi. Il donne à Green un autre mot, l'adjectif rétu, et en relatant cela, l'auteur du *Corydon* ajoute: «des mollets rétus, des mollets triangulaires et musclés comme les aimait Baudelaire.»

Savez-vous que l'adjectif rétu est bien connu dans le nord de la France, et mon arrière-grand-mère a souvent dit, à mon sujet: «Ah! qu'il est rétu...» sans qu'il soit question de mes mollets, signifiant simplement: gentil, comme l'entendait Proust. Rétu n'est pas dans mes dictionnaires de 1690, de 1763, ni dans le Robert moderne. Il faudrait chercher dans l'*Histoire de la langue française* de Fernand Brunot, ce que je ferai et j'en donnerai la suite. C'est sans doute un mot dialectal du nord de la France qui se trouve encore assez vivant en picard. Gide ne dit pas dans quel ouvrage il a lu le mot «rétu». Green aime employer d'anciens mots dans ses romans écrits en un français remarquable. Au Québec, certains vieux mots sont encore entendus, et ils viennent surtout des régions du Maine, de l'Anjou et de la Vendée.

Julien Green est entré à l'Académie il y a quelques années. Marguerite Yourcenar vient de l'y rejoindre. Saluons l'écrivain sérieux et appliqué, féru d'hellénisme et dont les meilleures oeuvres, parfois assez sombres, sont: *Les Mémoires d'Hadrien*, *l'Oeuvre au Noir* et *Alexis*. Deux très grands écrivains qui sont à la fois américains et français, et qui savent prouver que le français est bien une langue internationale, en littérature comme en technique.

À VENDRE NAVIRES ET BARGES POUR LE TRANSPORT DU CARGO ET DES PASSAGERS



- CCGS N.B. MacLEAN**
Navire à passagers, avec coque munie d'un brise-glace. Construit en 1930. Moteur à vapeur chauffé au mazout avec 6500 I.H.P. Longueur complète 227 pieds; jauge brute 3254.
- CCGS SKUA**
Navire pour le transport du cargo et des passagers à usages multiples avec coque entièrement d'acier. Construit en 1946. Quatre moteurs Paxman Ricardo 12 cylindres, diesel, genre M13 Vee. Longueur complète 225 pieds; jauge brute 1102.
- Barge — entièrement d'acier**
Péniche de débarquement, construite en 1959. Longueur complète 50 pieds; jauge brute 30.
- Barge — entièrement d'acier**
Péniche de débarquement modifiée, construite en 1959. Un moteur diesel Cummins. Longueur complète 48 pieds.

Tous les navires décrits ci-haut sont ancrés à Québec (Québec), Canada. Les offres seront acceptées jusqu'à midi H.N.E. le 14 mai 1980. Pour plus d'information, afin d'obtenir des formules d'offre d'achat ou prendre rendez-vous pour l'inspection, veuillez contacter:

CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Monsieur André Provencal
Directeur régional, région du Québec
300, rue Notre-Dame
Ville St-Pierre (Québec)
Canada H3R 3Z6
(514) 283-6297 Téléc: 05-25678

Corporation de disposition des biens de la Couronne Crown Assets Disposal Corporation

Le pari d'un budget audacieux

MOINS de trois mois avant le jour du référendum, le budget déposé mardi soir par M. Jacques Parizeau a été rapidement commenté à travers les prismes du oui et du non. Mais il faut aller au-delà de la simple analyse politique; les mesures proposées par le ministre des Finances correspondent-elles à la situation des finances publiques et à la conjoncture économique au Québec dans l'ensemble nord-américain?

Un déficit de \$2,2 milliards est-il acceptable? Voilà la question de ce budget. L'analyse économique post-keynésienne répondrait oui. Par des dépenses accrues, l'État doit réanimer l'économie lorsque celle-ci devient anémique. Le budget de M. Parizeau commande cependant une interprétation plus nuancée. Le déficit s'explique en bonne partie par l'effort de remise en ordre des finances publiques dans des pans entiers de l'administration québécoise.

Il aurait été facile de rendre aux comptables la quiétude qu'ils désirent. Il suffisait de maintenir la tradition de glisser sous le tapis quelques centaines de millions de comptes à payer au 31 mars pour inscrire «0» au poste «Autres comptes». On aurait pu aussi réduire les besoins d'emprunt en repoussant, comme c'était la pratique, les contributions au déficit actuariel des caisses de retraite des fonctionnaires. Une autre astuce aurait été de fermer les yeux sur les pratiques de certaines commissions scolaires qui empruntaient en fin d'exercice pour camoufler des dépassements budgétaires.

On revient ainsi à un écart négatif de l'ordre du milliard de dollars. Mais M. Parizeau a choisi un moment assez opportun pour débiter ces malformations financières, héritées de décennies de négligence et d'absence de tradition administrative rigoureuse à Québec.

Il est difficile de trouver des fondements aux accusations d'«irresponsabilité» à l'endroit du ministre des Finances en ce qui a trait à la gestion des coûts de la main-d'œuvre. Les diminutions successives de l'effectif de la fonction publique et le résultat des dernières négociations dans ce secteur montrent une certaine volonté de garder la main sur les brides.

Mais il faudra continuer de réduire la croissance des dépenses courantes dans les domaines publics et parapublics. Il faut à la fois enregistrer des gains de productivité. Chose certaine, les contrôles doivent être raf-

finés. Il est renversant de découvrir, comme ça, un beau matin, un «trou» de \$300 millions dans les budgets des commissions scolaires. Des mécanismes de vérification sont à revoir sérieusement. De l'autre côté, si le principe de l'autonomie administrative demeure louable en soi, il devra être accompagné d'un peu plus de responsabilité.

Le ministre des Finances a choisi de faire certains cadeaux aux contribuables. Environ \$260 millions. Certains ont dénoncé ces «mesures socialement attrayantes» et n'ont vu là qu'une machination pré-référendaire. Il est difficile de juger les motifs derrière les gestes des hommes politiques. Mais là encore, il faut voir la réalité.

La baisse de 3% des taux d'impôts, la disparition de la taxe de vente dans le secteur du meuble et du textile et l'indexation partielle des exemptions sont loin d'être un luxe pour les contribuables. L'ensemble des salariés nord-américains ont connu une perte sensible de leur pouvoir d'achat depuis trois ans. Une fois enlevée l'inflation, le «take home pay» d'un travailleur moyen américain, selon l'édition d'hier du New York Times, a glissé de la base de \$100 en 1967 à \$92,70 et à \$84,85 le mois dernier. Les travailleurs font ainsi leur part dans la lutte contre l'inflation; il ne faut pas leur retirer un modeste répit que leur accorde le gouvernement.

M. Parizeau aurait pu cependant assortir ces abattements de conditions précises pour circonscrire l'impact au Québec. Il est évident qu'une partie de ces diminutions fiscales servira à l'achat de biens fabriqués ailleurs. Dans cette veine, un crédit pour la restauration de logements ou l'achat d'une maison aurait eu des effets peut-être plus importants.

Mais, en n'accordant pas l'indexation complète comme c'est le cas ailleurs au Canada, le gouvernement se garde ainsi un outil précieux d'orientation fiscale. Les manufacturiers de meubles et les fabricants de textiles profiteront de l'élimination de la taxe de vente annoncée hier. Une indexation complète n'aurait pas permis cette largesse. Il faut dire en passant que le ministre amasse au passage un certain capital politique...

Le président d'un organisme d'affaires soutenait hier que «le budget ne prévoit rien pour atténuer le fardeau fiscal des cadres à revenus élevés». Pareille affirmation ne peut s'expliquer que par une lecture trop rapide du document. La diminution du quart de l'impôt sur

les successions, la création de fonds de forage minier — un abri fiscal par excellence — et les assouplissements sur les prêts à taux avantageux consentis aux entreprises s'adressent à un groupe très particulier de contribuables.

Si on ajoute à cela l'épargne-actions, il faut reconnaître que les malheurs des cadres québécois par rapport à leurs collègues des autres provinces deviennent surtout politiques... Il faut souhaiter qu'un fonctionnaire au ministère des Finances trouve cinq minutes pour faire les calculs afin de bien montrer publiquement, par la suite, que l'écart n'est pas aussi démesuré que certains l'affirment.

La critique du relèvement de 12% à 13% de la taxe sur les profits des moyennes et grandes entreprises n'est pas une «mesure difficilement acceptable». La plupart des autres provinces affichent des taux supérieurs et les investissements ne sont pas taris à ces endroits.

En plus du secteur de l'habitation, le budget a oublié également des mesures spécifiques pour favoriser certaines activités manufacturières. L'absence de programmes dans le domaine des textiles poussera les firmes québécoises à investir ailleurs les profits spectaculaires réalisés l'an dernier. La loi 48 sur les dégrèvements fiscaux aurait pu être étendue à des domaines précis pour inciter les compagnies à investir davantage au Québec.

M. Parizeau a joué la carte de la stimulation par le déficit. Cet effort ne donnera de résultats que si les autres gouvernements environnants font de même. Il faudra attendre les budgets de MM. Miller, à Toronto et MacEachen à Ottawa pour voir la stratégie de ces derniers.

Pour sa part, Québec tente de contrer les effets de la récession qui s'amorce aux États-Unis. L'ampleur du déficit demeure acceptable. Toutefois, s'il devait se répéter, le phénomène deviendrait inquiétant. Mais il ne faut pas glisser dans la panique. Les Québécois demeurent les principaux créanciers de cette dette. Le gouvernement n'a pas hésité à utiliser un outil à sa mesure pour réveiller une économie malade. Il faudra voir maintenant l'impact de cette stratégie.

À ceux qui voient surtout des «friandises référendaires» dans ce budget, rappelons qu'il faut plus que du bonbon pour convaincre les Québécois d'une option constitutionnelle.

Michel NADEAU

LE BUDGET PARIZEAU!



LETRES AU DEVOIR

■ Mise au point de l'ANEQ

Je me dois, au nom de l'Association nationale des étudiants du Québec, de réprimer fortement l'article paru dans votre édition du samedi 15 mars.

Cet article est entaché de graves erreurs nous causant un sérieux préjudice. Cet article n'est pas digne d'un journaliste professionnel, car il n'a pas su vérifier les informations parues dans l'article visé.

1) Jacques Beaupré, secrétaire général de l'ANEQ n'a pas «survécu» comme le dit l'article. Mais il n'était simplement pas visé par cette motion de non-confiance.

2) Les démissionnaires ne sont pas Jules Pruneau, André Paquet et Paule Duchesne. Ces personnes ont été élues temporairement pour combler les postes des trois démissionnaires: André Chabot, André Rémillard et Jean Latraverse. De plus, les quatre (et non pas trois) nouveaux élus ne le sont pas comme membres de l'exécutif mais comme délégués à l'exécutif pour y exercer certaines charges inhérentes à une association nationale.

3) Ce ne sont pas les délégués régionaux qui ont voté cette motion de non-confiance mais les associations locales qui ont donné des mandats clairs à ceux-ci pour voter cette motion.

■ Un OUI à notre mesure

J'ai plusieurs raisons de dire OUI au référendum, mais voici les deux principales:

■ Je me dis que les peuples doivent être comme les individus: plus ils reculent le moment d'assumer leurs responsabilités, plus ils deviennent irresponsables avec ce que cela entraîne de problèmes so-

4) En 4e colonne, 3e paragraphe: «mais ces remises en question internes n'empêchent pas l'ANEQ de se manifester» cause un grand tort à l'ANEQ. La forme employée laisse sous entendre que la position du conseil central de l'ANEQ a peu de poids et de valeur. Comment en effet, à la lecture de la 1ère partie de cet article peut-on croire au sérieux de la position d'une association vivant avec des problèmes de la façon dont ils sont décrits dans l'article visé. Or, cette démarche est on ne peut plus sérieuse et, j'en suis persuadé, sera reprise par la majorité des étudiants aux prises avec ce grave problème, c'est-à-dire des coûts supplémentaires que les étudiants ne peuvent combler; ce sont des emplois d'été que ces étudiants n'auront pas. Ces emplois sont pourtant nécessaires à la poursuite de leurs études.

En reléguant au second point le but de la conférence de presse, le journaliste n'a pas rempli son rôle d'informer la population d'un sujet aussi sérieux et important que celui des conséquences pour les étudiants de la grève dans les cégeps. (...)

Sachez que le mouvement étudiant, de tout temps a vécu des problèmes internes, conséquence de la situation à la-

■ Je regrette l'erreur commise dans l'énumération des étudiants démissionnaires et vous remercie de l'avoir portée à l'attention du DEVOIR. Quant aux motifs qui m'ont amené à accorder plus d'importance aux dissensions internes de l'ANEQ, qu'à ses revendications d'ordre financier au lendemain de la grève dans les cégeps, libre à vous de les critiquer: personne n'aime voir les tiraillements de son association étalés dans les journaux. Je maintiens que l'information était pertinente, vu l'importance numérique de l'ANEQ. Il est par ailleurs de notoriété publique que, depuis quelques années, une crise n'attend pas l'autre au sein du mouvement étudiant. Tant mieux si l'ANEQ parvient à un état de maturité qui la rendra efficace.

Paul DE RIVIÈRES

■ Je regrette l'erreur commise dans l'énumération des étudiants démissionnaires et vous remercie de l'avoir portée à l'attention du DEVOIR. Quant aux motifs qui m'ont amené à accorder plus d'importance aux dissensions internes de l'ANEQ, qu'à ses revendications d'ordre financier au lendemain de la grève dans les cégeps, libre à vous de les critiquer: personne n'aime voir les tiraillements de son association étalés dans les journaux. Je maintiens que l'information était pertinente, vu l'importance numérique de l'ANEQ. Il est par ailleurs de notoriété publique que, depuis quelques années, une crise n'attend pas l'autre au sein du mouvement étudiant. Tant mieux si l'ANEQ parvient à un état de maturité qui la rendra efficace.

Paul DE RIVIÈRES

■ L'entreprise privée, prisonnière aussi

Je voudrais témoigner mon empathie à M. Lagadec pour la perspicacité dont il a fait preuve dans son article «L'université privée prisonnière d'un autre âge», publié dans LE DEVOIR du 10 mars.

A mon avis, il se trouve à rétablir le lien entre l'université et le monde du travail, car sa remise en question touche les fondements mêmes de l'éducation, puisque le problème qu'il soulève existe également dans l'entreprise privée. Je parle ici de l'absence de courage chronique, endémique face à la responsabilité d'assumer ses choix, ses objectifs et ses décisions personnelles (et je cite M. Lagadec: «Mais au niveau de son propre milieu de travail, il montre tous les signes d'une volonté sans faille de tenir son grand-père par la main jusqu'à la fin de ses jours».)

J'aimerais croire que ses collègues (comme les miens) ne sont pas directement responsables de cette situation, et qu'elle est imputable à la

confusion qui règne dans leur univers mental entre leur «moi-même» et leur rôle de professeur, de chef de département, de vice-doyen ou de doyen. Mais je dois malheureusement conclure qu'ils sont aussi serviles que ceux qui représentent la structure intermédiaire de l'entreprise privée (chefs de service et autres), et qu'ils n'ont pas le courage de leurs convictions: ils sont trop bien nourris par le système pour le critiquer réellement.

Pour revenir au lien entre l'université et le monde du travail (et pour leur épargner le drame de se confronter eux-mêmes), on doit constater que l'Université reproduit malheureusement et inexorablement ce genre de bonhomme qui n'a jamais osé dire «non» à papa et à maman qui lui payaient ses études et qui ne dit toujours pas «non», car son employeur (son nouveau papa) lui paye son beurre. L'universitaire vénéral et défie l'objectivité et le scientifique

■ «Être ou ne pas être», that is the Question!

Pouvoir être un peuple autonome, libre de régir seul ses lois, ou au contraire ne pas l'être et demeurer assujéti à un pouvoir central qui légifère et administre pour nous; voilà le problème qui nous est posé pour la première fois.

Dans quelques semaines, après plus de deux cents ans de luttes et d'attente, un porte-voix va être donné aux Québécois et aux Québécoises leur permettant de dire, bien haut et bien clair, s'ils veulent vraiment retrouver leur sou-

veraineté perdue, s'ils veulent librement d'une association avec le reste du Canada. Confiant de contribuer à la récupération de notre souveraineté, de nos droits et de notre identité menacée; au matin du référendum je m'engage ici, à répondre par un OUI à l'autonomie et à l'association qui devront être négociées au meilleur des intérêts du Québec.

Mimi D'ESTÉE
Montréal, 22 mars

MEMOIRAGE

L'avocat-berger

par Rolande Allard-Lacerte

Qu'est-ce qui pousse certains jeunes à prendre une année sabbatique — quand ce n'est pas une retraite anticipée — avant même de se lancer sur le marché du travail? Qu'est-ce qui pousse ces adolescents et jeunes adultes sur toutes les routes du monde avec un mince baluchon où tout leur avoir se résume en quelques paires de bas et deux ou trois chemisettes? Pourquoi partent-ils comme le petit mousse de la chanson, là où le vent les emporte, choisissant d'embrler l'univers plutôt que le coin de terre familial?

Qu'est-ce qui a bien pu inciter un jeune avocat québécois, au lendemain même de son admission au Barreau du Québec, à opter pour l'aventure, à mettre le cap vers les antipodes, ses racines en bandoulière, sans devenir berger en Nouvelle-Zélande? À troquer allègrement la toge contre la houppelande du berger (imagine-t-on un juge échangeant son maillot contre une houlette?); à trimer dur tout le jour puis à consigner à la chandelle, le soir, ses expériences quotidiennes dans un journal de l'autre bord... du monde?

Parti avec un havresac léger (parce que les rêves, ça ne pèse jamais lourd) Pierre vit en quelque sorte dans la toupie à remonter le temps du magicien Mandrake. Il gagne son pain, son sel et son gigot en travaillant dix heures par jour, sept jours par semaine. Sa tâche con-

siste à «rapailler» les moutons avant l'hiver qui s'annonce (Avril, en Nouvelle-Zélande, ce n'est pas avril au Portugal!).

Le hasard de la route l'ayant conduit à un petit bled de 200 habitants, Godley Peaks, Tekapo, il a offert ses services à un éleveur fermier afin de pouvoir continuer, les prochains mois, à cueillir des îles, des émotions et des images. La besogne ne manque pas, il faut au plus tôt ramener à la bergerie 10,000 moutons éparpillés à leur gré, dans les montagnes, un vaste pâturage de 58,000 acres.

À tout Québécois fier de ses origines, le mouton doit rappeler un symbole national tombé en désuétude, voire répudié depuis quelques années et il l'imagine peut-être que le seul souvenir de cet emblème peut lui tenir lieu d'expérience quand il décide de s'improviser berger. Et c'est ainsi qu'avec cinq chiens spécialement dressés («sheep dogs») le patron propriétaire, l'avocat engagé à temps plein et l'avocat québécois sont montés dans une jeep, et, par des chemins cahoteux, ont longé une rivière desséchée pour atteindre un refuge de montagne éclairé à la chandelle.

«Quelle formidable expérience. Nous voici à plus de dix milles de la maison, elle-même à 14 milles du plus proche village. Pas de radio, pas de télévision, pas de voiture, pas de journaux, pas de téléphone. Juste du feu. Ce matin, on s'est levé à 5,30, il faisait nuit. Le soleil ne se lève qu'à

7 h. C'était formidable de se réveiller à la chandelle, d'allumer le poêle à bois pour se faire à manger. Aucun bruit (sauf bien entendu ceux de la nature) ni pollution, rien que le crépitemment du feu. J'avais l'impression de vivre ce que mes grands parents ont vécu.

«Vers six heures, en pleine nuit, nous sommes partis avec les chiens vers la montagne. Les phares de la jeep faisaient fuir les lapins, cerfs et autres animaux. Je me croyais dans un autre monde. Au cours de l'avant-midi, on a réussi à rassembler plus de 2000 moutons. On n'a pas pu travailler cet après-midi à cause d'une tempête de vent et de pluie. Il est très difficile de faire avancer un troupeau de moutons si le vent souffle par derrière, ne me demandez pas pourquoi, je ne le sais pas.

«Les moutons avancent sans problème s'ils vont contre le vent. Essayer de les faire marcher quand le vent les pousse c'est peine perdue. On reste alors au camp (près du poêle à bois car il fait un froid de canard) et on attend au lendemain.»

Les moutons n'avancent qu'à vent contraire, cela ne va-t-il pas à l'encontre de toutes les légendes et idées reçues sur la passivité, la docilité de ces bêtes «suiveuses»? Que penser alors des moutons de Panurge? Des moutons suivant son disant aveuglément un quelconque démiurge? Que de préjugés s'effiloquent comme laine à peine tondue! Les moutons

rentrent à la bergerie ou vont à l'abattoir mais à contre-courant. Il leur faut des obstacles, un vent contraire. Combien sont riches en symboles ces aventures nées par l'avocat-berger s'apercevant que le mouton se montre récalcitrant si le vent le pousse dans la bonne direction.

Cela n'expliquerait-il pas certains comportements électoraux jugés erratiques ou irrationnels de la collectivité francophone du Québec? Ne sommes-nous pas, au fond, des pamphlétaires, des «polémiques» qui ne veulent pas vaincre sans péril? Si nous élisons presque aveuglément certains chefs forts serait-ce pour mieux leur tenir tête ensuite, nous permettre d'avancer? N'avons-nous pas, instinctivement, besoin de ramer contre vents et marées? Il importerait moins de gagner que de se battre? À l'instar des moutons de la Nouvelle-Zélande, s'il faut aller à la tonte ou à l'abattoir, ce serait en lutant jusqu'au dernier bêlement?

Avant de passer la main aux journalistes, les Québécois ont longtemps confié leur destinée collective aux avocats. Et le jeune avocat berger en Nouvelle-Zélande, Pierre, dont je vous entretiens c'est, permettez-moi de vous l'avouer — la transparence étant bien à la mode aujourd'hui — mon fils. À la lueur de ces nouvelles données sur le comportement des moutons, il conviendrait peut-être de songer à réhabiliter notre emblème national le 24 juin prochain?

LIBRE OPINION

Ce qu'on appelle stratégie...

par Pierre Vadeboncoeur

Quelques années ont suffi pour introduire une pratique politique originale, en établir fermement le modèle et démontrer la validité des principes d'action qui la sous-tendent.

Il est rare qu'un mouvement politique arrive en si peu de temps à se doter de l'équivalent d'une profonde tradition. On sait assez que les mouvements nouveaux cèdent facilement à toutes sortes de sollicitations plus ou moins échevelées et parfois complètement farfelues. Cela n'a pas été le cas ici, malgré quelques épiphénomènes sans importance. Il est évident qu'un solide bon sens a existé dès le départ et ne s'est guère démenti depuis. Une pratique politique s'est trouvée à porter une idée nouvelle et à lui frayer un chemin toujours plus large. Mesure-t-on vraiment la complexité et aussi la précision de cette démarche? Sa valeur?

Celle-ci a consisté dans l'accompagnement soutenu d'une idée d'avancer par une opinion démocratique qu'on avait souci d'attendre et de lier à l'événement. Une part de l'opinion publique constituait sans cesse à mesure la base agrandie qu'il fallait pour l'étape qui devait suivre. De cette manière, cette base allait

elle-même s'élargissant. Le mouvement ne se développait pas par le haut, en quelque construction fragile; il s'étendait au contraire dans ses racines et c'est en partie pourquoi il a résisté jusqu'ici à de terribles secousses. Chaque adhésion, de proche en proche, avait généralement quelque chose d'irréversible chez l'individu; elle ne constituait pas un apport éphémère et circonstanciel mais un acquis.

Cette volonté de ne rien faire sans le concours d'une base démocratique suffisante pour le réaliser avait un corollaire obligé: c'est que chaque geste, chaque parole, devaient pénétrer, sans précipitation, sans extrapolation, par la grande porte de l'assentiment personnel. Les idées, qu'elles vinssent du mouvement souverainiste ou de ses adversaires, rencontraient alors, si je puis dire, de nouvelles moeurs politiques. Les gens, étant assurés d'avance du respect de leur libre arbitre, certains que leur volonté propre ne serait ni surprise ni forcée, s'ouvraient davantage, devenaient davantage accessibles à une discussion dégagée, positive. C'est dans ce climat très consciencieux voulu que le concept de souveraineté-association a acquis droit de cité et continue de progresser. L'adversaire se trouvait lui-même amené bon gré mal gré à par-

ticiper à l'exercice dialectique proposé, donc à exposer, dans les deux sens du mot, ses idées. C'est la démocratie. Les idées circulent, en circulant, elles finissent par accrocher quelque part. D'où une conclusion inattendue: dans ce climat, comme il est impossible de stigmatiser a priori une idée, un concept, mais puisqu'il faut au contraire les discuter, je tiens qu'à chaque fois qu'un adversaire prononce le mot souveraineté pour le combattre, en réalité il le met, si j'ose dire, sur le marché...

Il y a également ceci, qui est facteur d'ouverture, d'ailleurs nécessairement lié au projet de mouvement: par sa nature, celui-ci n'appelle pas des partisans au sens étroit du mot, il appelle un peuple. Quand on dit aujourd'hui que le référendum dépasse d'assez haut les partis, on n'exprime qu'un constat, vérifiable indépendamment de cet événement particulier.

Il y a quelques conclusions à tirer de tout cela, par exemple les suivantes. Que la pratique politique dont j'ai parlé a rendu possible la constitution d'un bloc assez massif de citoyens pour qu'on puisse maintenant dire qu'il possède des gages de durée, à l'échelle d'une époque en tout cas. Que rien n'est plus fort qu'un peuple qui avance à son rythme et non à celui que certains voudraient.

Que rien n'est plus difficile à tourner qu'un front aussi étendu et qu'une conviction s'établissant de la sorte. Le mouvement souverainiste a trouvé en marchant son modèle de démarche; il avait un but, il a découvert en même temps une méthode, qui est plus qu'une méthode.

Ce qu'on appelle ici «stratégie» est en réalité plus que cela. Il ne s'agit déjà plus de ce mot trop spécial pour désigner le phénomène observé. Ce dont il s'agit, c'est de nature des choses, sur laquelle la «stratégie» souverainiste, par authenticité autant que par habileté notez-le, a fondé sa pratique.

Il y a ici une remarque à ajouter: jamais il ne faudra lâcher la proie pour l'ombre. Qui qu'il advienne. S'en tenir au contraire à cette jeune mais profonde tradition de patience, de persuasion véritable, de respect du réel. Événements, surprises, victoires ou revers? Que rien de cela n'entraîne, ne fût-ce qu'un moment, l'oubli de notre expérience, qui est unique. Contre vents et marées. Contre toutes les tentations.

D'ailleurs, la tradition dont je parle, non seulement est-elle efficace, mais, à sa faveur, quelque chose d'important progresse aussi: une tolérance, un humanisme, dont il est indispensable que le pays continue de s'imprégner.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$70,00 par année, six mois \$38,00, trois mois \$27,00. À l'étranger \$75,00 par année, six mois \$41,00, trois mois \$29,00. Éditions du samedi: \$19, par année. Édition quotidienne livrée à domicile par courrier sur demande. Courrier de deuxième classe enregistré. Numéro 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Voter NON avec le coeur et la tête

par
Fernand Bourret

Syndicaliste durant plusieurs années, ancien directeur de l'hebdomadaire de la CSN, chargé de recherches dans les années soixante à la permanence du Crédit social, journaliste au DEVOIR, l'auteur est aujourd'hui fonctionnaire dans la capitale fédérale.

En définitive, ce que demande le Parti québécois, c'est l'autorisation de négocier la souveraineté du Québec avec le gouvernement canadien ou les autres provinces (C'est une première ambiguïté), puis ensuite l'association du Québec souverain avec le reste du pays (fédéral sans doute) parce que les autres provinces ne seront pas souveraines (une autre ambiguïté). De plus, le PQ propose la libre circulation des personnes et des biens entre les États associés ainsi que l'utilisation du même système monétaire.

C'est comme si un conjoint demandait le divorce à l'autre puis, une fois la rupture consommée, lui proposait ensuite d'entrer dans son logement et d'en sortir à sa guise, de coucher avec lui, de jouir de tout ce que l'autre a de bon, d'en profiter comme bon lui semble.

En définitive, le PQ veut que le Québec contrôle son commerce extérieur, ses importations et ses exportations, son immigration, tout le champ de la fiscalité sur le territoire québécois, tout le secteur de la sécurité sociale, de la santé, du travail, celui des relations internationales ainsi que la défense du territoire. En définitive, selon les désirs péquistes, le Québec serait un État doté de tous les attributs d'un pays souverain. C'est cela la souveraineté.

Après cela, le Québec voudrait obtenir la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux sur tout le territoire du reste du Canada et du Québec.

Mais a-t-on seulement songé comment il serait pratiquement impossible d'assurer cette libre circulation des personnes, des biens et des capitaux sur cet ensemble de territoire si le Québec possède lui-même le contrôle de son immigration et de son commerce extérieur?

En effet, si c'est le Québec qui contrôle les entrées et les sorties à ses frontières avec les États-Unis, par exemple, et avec l'Europe, l'Asie et l'Afrique, comment pourra-t-il empêcher les personnes et les biens en provenance de ces pays de sortir du Québec, de ne choisir le Québec comme port d'entrée en Ontario et dans le reste du Canada si, comme le prétend le PQ, il n'y aura pas de frontières entre le Québec et le reste du Canada?

Se trouve-t-il quelqu'un capable de croire un seul instant que le reste du Canada va s'accommoder d'une telle situation? Impensable. Si le Québec contrôle lui-même les entrées et sorties de capitaux, de biens et de personnes, avec le reste du monde, il devra également ériger des frontières entre le reste du Canada ou bien ce sera le reste du Canada qui érigera ces frontières entre lui et le Québec.

LE CONTRÔLE DE LA MONNAIE

La monnaie constitue également un attribut de la souveraineté. Toute participation du Québec à l'élaboration des politiques et du fonctionnement de la Banque centrale et cela, même à titre de partenaire égal avec le reste du Canada, ne permettra pas au Québec de contrôler son propre crédit, d'avoir ses propres politiques monétaires car toute politique monétaire sur un territoire donné ne peut être qu'une et indivisible. Tout traitement différent des politiques monétaires dans une région du territoire ne peut avoir que des conséquences désastreuses et néfastes pour l'une ou l'autre des régions.

Peut-on supposer, par exemple qu'il soit possible d'établir un taux d'escompte différent de 10% à Ottawa et de 8% à Québec ou vice-versa? On assisterait alors à une rentrée ou une fuite des capitaux dans une capitale ou l'autre. Ce serait l'anarchie monétaire. Le Québec n'as pas le choix. Il doit prendre en main le contrôle de sa monnaie ou bien en laisser le contrôle aux autres. On est souverain ou bien on ne l'est pas.

Au cours de la période fiscale 1979-1980, le Québec aura reçu du gouverne-

ment du Canada \$1,265,700,000 en transferts fiscaux en espèces, dont les paiements de péréquation; il aura également reçu \$1,201,400,000 en paiements en espèces pour le financement de programmes établis, dont l'assurance-hospitalisation; il aura aussi reçu \$791,700,000 en autres paiements en espèces, dont le régime d'assistance publique, soit un total de \$3,258,800,000 de transferts en espèces.

Durant la même période, le Québec aura également reçu d'Ottawa \$1,540,300,000 en transferts d'impôt, ce qui constitue un grand total de \$4,799,000,000 en espèces plus transferts.

Voilà des sommes additionnelles que le Québec devra aller chercher dans les goussets des contribuables québécois puisque Ottawa ne lui fera plus de versements en espèces ni de transferts d'impôt.

Le PQ répond qu'il n'en coûtera pas un cent de plus aux Québécois puisqu'il n'aura rien de plus d'impôt à verser à Ottawa.

Cela est encore une affirmation gratuite. Le gouvernement du Québec est un gouvernement plus dépendieux que les autres gouvernements, que celui de l'Ontario, par exemple, tandis que le rendement des impôts est inférieur au Québec à celui de l'Ontario.

Une étude récente de Judith Maxwell et de Gérard Bélanger pour le compte de l'Institut de recherches C.D. Howe: *Impôts et dépenses au Québec et en Ontario: une comparaison*, nous démontre clairement que l'effort fiscal par habitant au Québec se trouve le plus élevé du Canada si l'on prend le chiffre 100 pour base en l'année 1977-78.

L'étude montre que, d'une façon générale, les taux d'imposition sont plus élevés au Québec qu'en Ontario. L'écart le

plus grand touche les impôts sur le revenu des particuliers: l'effort du Québec équivaut, en effet, à 160% de la moyenne nationale tandis que celui de l'Ontario n'est que de 76%. Si l'on ne tient pas compte de l'assurance-santé, financée au Québec par l'impôt et en Ontario par des primes individuelles, l'ensemble des 29 taxes considérées place le Québec à 129% de la moyenne nationale et l'Ontario à 98%.

Il ressort en outre des données que «le Québec perçoit de ses sources propres les mêmes revenus par habitant que l'Ontario. Ces revenus sont augmentés par les paiements de péréquation qui portent les revenus par tête au Québec à 111 pour cent de ce qu'ils sont en Ontario». Il en découle que le Québécois moyen paie plus cher en impôts que celui de l'Ontario et qu'il devra payer encore plus cher en devenant souverain et assumant tous les services dispensés actuellement par le gouvernement d'Ottawa. La raison, c'est que le Québec dispose d'une assiette fiscale bien inférieure à celle de l'Ontario. L'indice d'effort fiscal est de 26% plus élevé au Québec qu'en Ontario.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Au Québec, le contribuable imposé à titre de personne seule (et il s'en trouve beaucoup et ce nombre va en augmentant du fait du nombre grandissant de femmes au travail, ce qui oblige souvent les couples à faire deux déclarations) paie davantage, quel que soit son revenu. L'écart varie de 4% à 16% de plus qu'en Ontario chez les contribuables gagnant de \$7,500 à \$25,000. Les contribuables mariés ayant deux enfants à charge paient moins au Québec s'ils gagnent moins de \$17,000.

Au-delà de ce montant, le contribuable québécois paie plus cher que celui de l'Ontario.

Le PQ pense accorder de grandes faveurs en promettant aux fonctionnaires fédéraux demeurant dans la région outaouaise de les intégrer dans la fonction publique québécoise. C'est à voir.

Prenez le cas de deux contribuables dont les revenus sont les mêmes, mais l'un réside à Hull, l'autre à Ottawa et travaillant tous deux à Ottawa.

Le contribuable québécois, parce que les exemptions personnelles sont plus élevées au Québec, aurait un revenu imposable de \$18,665. Selon la table d'impôt, il doit au Québec la somme de \$3,821,00 alors qu'il doit au gouvernement d'Ottawa \$3,107,00, soit un total d'impôt de \$6,928,00.

Le même contribuable résidant en Ontario a un revenu imposable de \$19,985. D'après la table, l'impôt fédéral à payer est de \$3,795 tandis que l'impôt à payer à l'Ontario est de \$1,834, soit un total de \$5,629. Le contribuable résidant au Québec et gagnant le même salaire que celui qui réside en Ontario paie un total de \$1,299 de plus en impôt que celui de l'Ontario. Et si l'on soustrait la somme de \$480 par année pour les frais de l'OHIP en Ontario, la différence nette en faveur du contribuable ontarien reste de \$819 par année.

Mais ce n'est pas là tout le prix que doit payer le résident québécois, car il faut ajouter au moins l'assurance-automobile ainsi que les frais d'immatriculation qui sont plus élevés au Québec qu'en Ontario. Si l'on ajoute à cela les frais de transport à assumer pour se rendre au travail ainsi que les frais de stationnement, le contribuable québécois, s'il déménageait à Ottawa pourrait se payer le luxe d'un logement de plus de \$450 par mois, sans déboursier un cent de plus qu'il ne le fait actuellement.

L'AMOUR DU QUÉBEC ET DU CANADA

Il faut aimer le Québec pour accepter ces sacrifices. Mais cet amour n'est pas aveugle. Que devons-nous payer quand le Québec devra se donner une armée, une marine, une aviation? Que devons-nous payer quand le Québec établira son système postal, augmentera le nombre de ses fonctionnaires, établira des ambassades partout, entretiendra la Voie maritime, subventionnera les chemins de fer, absorbera sa part de la dette nationale, s'occupera exclusivement des Indiens, versera des pensions aux personnes âgées, assumera au complet les coûts de l'assurance-hospitalisation ainsi que ceux des allocations familiales, administrera les douanes et l'accise, etc.?

J'aime aussi le Canada. Mes ancêtres sont venus au Canada au milieu du 17e siècle. Ils ont défriché, bâti, construit, lutté et essaimé. Leurs descendants se trouvent à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, dans les Bois-Francs, à Joliette, dans l'Outaouais. Ils ont remonté le fleuve, traversé les rivières et conquis du territoire, jusque dans les Prairies où mes oncles et mon père ont arpenté les vastes plaines remplies de blé. Ils ont cru dans leur pays, dans ses richesses et n'ont pas voulu se replier dans la réserve québécoise où veut nous enfermer le PQ. Je ne veux pas considérer mes frères et mes cousins de l'Ontario, du Manitoba comme des étrangers. Un Canadien, digne du sang français qui coule dans ses veines, veut se trouver chez lui de Terre-Neuve à Vancouver. Pour cela, il faut se battre parfois, revendiquer ses droits ou les maintenir. C'est pourquoi il ne faut pas s'embarquer au nord de l'Outaouais.

Je me sens égal aux autres Canadiens et non inférieur comme le prétendent les péquistes. Je me satisfais d'avoir à Québec un gouvernement à majorité canadienne d'expression française et je me félicite d'avoir à Ottawa un gouvernement dans lequel les deux peuples fondateurs se retrouvent sur un pied d'égalité avec 73 députés du Québec sur un total de 146. Je me satisfais de cette égalité et c'est pourquoi c'est avec le coeur et c'est avec la tête que je vais voter NON.

Faut-il obéir à la consigne référendaire de son parti?

par
Émile Poissant

Avocat-conseil dans l'une des plus grandes études de Montréal, l'auteur a été admis au Barreau en 1923, fait conseiller du roi en 1945, nommé syndic puis élu premier conseiller du Barreau et bâtonnier du Barreau de Montréal en 1965 et 1966. Professeur d'éthique professionnelle à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal de 1953 à 1968, Me Poissant, qui aura 80 ans le 15 avril, est encore présent six jours par semaine à son bureau. Il a écrit cet article pour LE DEVOIR.

Dans les circonstances, est-ce faire oeuvre utile que de rechercher la ou les causes possibles de semblable division entre compatriotes? Qu'il y ait dans notre province des citoyens, plus ou moins nombreux et pour toutes sortes de raisons, sincèrement satisfaits de la situation politique actuelle du Québec et par voie de conséquence opposés à tout changement constitutionnel, la chose est certaine. De ces compatriotes il y a lieu de respecter l'opinion à laquelle ils ont droit.

Pendant, il semble bien qu'il s'agit là d'une infime minorité. À preuve, tous les partis politiques, sans aucune exception, sont d'accord à la fois pour reconnaître le droit du Québec à son autodétermination et pour trouver que le Québec n'est pas traité comme il le devrait par la constitution actuelle, de même que pour réclamer des changements substantiels. Mais là paraissent s'arrêter l'union et la confraternité des Québécois en ce domaine de la politique de leur province. Quelle serait donc la cause de cette mé-

sentente entre compatriotes à peu près tous au fond du même avis quant à l'essentiel? Si l'on fait abstraction à la répulsion timorée de certains à tout changement d'importance, éternelle source de passivité, il ne paraît y avoir qu'une principale cause et c'est l'excès de partisanerie politique. Il s'agit là d'un état d'esprit qui, consciemment ou non, est de nature à faire passer l'intérêt du parti avant celui de la nation et d'ainsi sacrifier ce dernier.

Il est normal pour tout citoyen d'être membre d'un parti politique, mais cela à un degré variable. En effet, faire partie de l'un ou de l'autre de ces groupements, ce n'est pas nécessairement y être in-féodé au point de croire, d'admettre et de soutenir tout ce que son parti peut prôner. Semblable conviction ou état d'esprit, poussé et généralisé à l'extrême, rendrait vaine toute élection future, aucun électeur n'étant justifié de changer de parti. C'est ainsi que notre démocratie deviendrait celle des pays totalitaires. L'on doit se rappeler en effet que le parti

comme tel, n'a trop souvent pour seul objectif que celui de prendre ou de garder le pouvoir. Les partis sont nécessaires en régime démocratique, mais encore faut-il se souvenir qu'aucun n'a le monopole de la vérité.

Voter contre son parti ou changer de parti, ce n'est pas faire acte de trahison, comme certains sont portés à le croire, mais plutôt et souvent faire acte de bon citoyen. Par ailleurs l'on peut rester fidèle à son parti tout en ne partageant pas toutes et chacune de ses vues.

Au sujet du prochain référendum, il semble bien que cette question du pouvoir à prendre ou à conserver, ne devrait être et demeurer qu'une arrière-pensée lointaine pour tout électeur. Ce qui doit primer, c'est l'avenir bien compris du peuple québécois, compte tenu que ce vote au référendum ne sera en soi qu'un pas en avant, une orientation, mais importante, dans un sens ou dans l'autre. En effet, il appartient aux experts en la matière de matérialiser avec plus ou moins de bonheur le désir alors exprimé par la population.

Mais peut-on se rendre compte si, par son option, l'on agit en partisan plutôt qu'en citoyen éclairé? Même s'il n'y a rien d'absolu dans un domaine aussi spéculatif que celui des mobiles humains, il semble que le critère pourrait se résumer de la façon suivante. Si, dès le départ et sans réflexion ni discussion aucune, je fais mienne l'opinion proposée par mon parti, sans même considérer celle du parti opposé, lequel suivant moi est toujours dans l'erreur, je me conduis dès ce moment-là en partisan et non en citoyen raisonnable.

Avec semblable mentalité, si par mal-

heur elle allait se généraliser, il est bien à craindre que le débat référendaire cesse d'être objectif. Alors et pour se donner bonne conscience, le partisan s'en prendra à l'adversaire, il mettra sa bonne foi en doute, s'il ne va pas jusqu'à le dénigrer. Dès ce moment-là, il y a grand risque que l'émotion fasse place à la raison, que les gros mots remplacent les arguments et que le débat perde toute sérénité, exposant ainsi les Québécois à devenir les frères ennemis dont il est question plus haut. C'est ainsi que l'on pourra oublier l'essentiel ou tout au moins s'en éloigner pour ne s'en tenir qu'à l'esprit de parti.

Que le prochain référendum soit pour le Québec un événement de suprême importance, nul n'en peut douter. À preuve il a donné lieu à une loi spéciale, il a fait l'objet d'un débat extraordinaire de plusieurs semaines, les médias d'informations nous ont inondés et continueront de nous inonder de leurs commentaires, sans parler des sondages qui iront se multipliant.

En semblables circonstances, se contenter de suivre aveuglément les directives de son parti, sans s'arrêter au problème lui-même ou à son enjeu, c'est cesser d'agir en citoyen éclairé, c'est faire passer son parti avant sa propre communauté.

Face au problème actuel, est-il déraisonnable d'espérer et de souhaiter que le peuple du Québec, oublieux pour une fois de ses divisions partisans, mais se rappelant son passé et songeant à son avenir, trouve le moyen de dire éloquentement qu'il n'est pas satisfait du statu quo politique actuel de sa province et qu'il en veut l'amélioration.

L y a quelques semaines, un article, par ailleurs intéressant, publié par LE DEVOIR et ayant trait au prochain référendum, titrait: «Avant le tournoi des frères ennemis». Ce titre, évocateur de la chevalerie d'autrefois, alors qu'il s'agissait surtout d'une lutte d'adresse et de prestige, n'est pas sans laisser une impression de mélancolie.

Se pourrait-il qu'une consultation populaire de l'importance de celle qui s'annonce, la première de sa nature depuis toujours, pourrait devenir une cause de division au point de faire des Québécois des frères ennemis?

Pourtant il s'agit de l'avenir d'un peuple. Face à la lutte politique qui s'engage, les Québécois, comme ilôt francophone d'à peine six millions, perdus dans un océan de plus de deux cent millions d'anglophones, ce petit peuple est-il tellement assuré de sa survivance qu'il puisse se payer le luxe de s'affaiblir lui-même par des divisions intestines aussi néfastes qu'injustifiées?

Le problème des ethnies en Iran

par
Yasar Geyikdagi

L'auteur est professeur au département de finance de la Faculté de commerce de l'Université Concordia.

Le problème le plus grave auquel l'Iran ait à faire face aujourd'hui tient à sa composition ethnique. Quarante-deux pour cent seulement de sa population parle le persan, unique langue officielle du pays. À l'ouest vivent cinq millions de Kurdes; au nord-ouest, au nord-est et au sud-ouest, quatorze millions de Turcs (presque autant pour les quinze millions de Persans, eux-mêmes minoritaires en Iran); à l'est et au sud-est, près d'un million de Baloutches; au sud-ouest, plus d'un million d'Arabes. (1) Le nombre de Turcs vivant dans le pays est, on le voit, presque égal à celui des Persans. Et cependant, la langue turque y est interdite. Sans doute les pays voisins

ont-ils aussi leurs minorités mais leur problème est moins aigu: la population de la Turquie est turque à 90% et celle de l'Iraq à 80% arabe tandis que celle de l'Iran n'est persane qu'à 42%.

Depuis l'Islam, l'Iran était gouverné par des dynasties non-persanes (turques pour la plupart) qui avaient accordé une liberté linguistique totale aux différentes ethnies. Les Britanniques, suite aux conflits majeurs qui les avaient opposés à la Turquie pendant et après la première guerre mondiale, décidèrent de mettre fin à l'état multinational qu'était alors l'Iran pour en faire un Iran réellement persan qui pourrait rivaliser avec la Turquie. C'est la raison pour laquelle ils mirent au pouvoir un certain Reza et l'incitèrent au chauvinisme persan. En 1925 donc, Reza Pahlavi fonda sa dynastie, poussé par les Britanniques à centraliser le pouvoir en supprimant l'autonomie relative qui était celle des régions non-persanes depuis des siècles. Naturellement, le gouvernement ne put empêcher les différentes ethnies de communiquer oralement dans leur langue respective, mais il imposa le persan à la radio, à la presse, à l'école et à l'administration. Cette situation dura jusqu'en 1945, au moment où les Turcs en Azerbaïdjan et les Kurdes au Kurdistan se proclamèrent républiques indépendantes grâce à l'appui de l'Union soviétique. Sous la pression anglo-américaine, les Russes retirèrent, en mai 1946, leur appui aux Turcs d'Azerbaïdjan et aux Kurdes qui se retrouvèrent dès lors soumis à la dictature de Mohammad Reza, le fils de Reza qui lui avait succédé en 1941. Le pouvoir central devint dès lors extrêmement répressif et l'Azerbaïdjan et le Kurdistan furent morcelés.

Telle est la situation de nos jours encore. Et rien n'a changé depuis la chute du Shah en février 1979. D'après le nouveau président Banisadr, l'autonomie des régions n'est pas acceptable parce qu'elle mènerait à la sécession. (2) Mais une telle étroitesse d'esprit des dirigeants iraniens pourrait mener le pays à la guerre civile et l'Iran à la division. C'est à Tabriz, en Azerbaïdjan, qu'éclata la première révolte contre le Shah; elle ne fut matée qu'au prix de centaines de morts et de blessés. Quelques mois plus tard, tout le pays se soulevait jusqu'à la chute du Shah. À peine installé au pouvoir, Khomeini et les siens reviennent sur leurs promesses de démocratie et d'autonomie; ils trompent non seulement les non-Persans mais aussi les Persans. Quoique les peuples de l'Iran, Persans inclus, se soient toujours montrés tolérants à l'égard des autres cultures, Khomeini — au nom d'une politique chiite islamique — poursuit une politique chauvine, raciste et opportuniste, celle précisément qui avait fait du Shah le jouet des puissances étrangères avant de provoquer sa chute. La clique qui gouverne actuellement l'Iran connaîtra sans doute le même sort. Pour obtenir le soutien d'une grande puissance, seul moyen de surmonter les difficultés internes, les dirigeants seront amenés à faire à cette puissance de nombreuses concessions qui entraîneront un mécontentement général et la chute du gouvernement. Déjà, les ethnies se rebellent contre le pouvoir central.

Seule solution pour que l'Iran conserve son territoire actuel: donner l'autonomie régionale aux ethnies au sein d'une fédération basée sur l'égalité ethnique, la démocratie et l'harmonie. Cette politique, et non le chauvinisme, l'hypocrisie et l'opportunisme, profitera au peuple iranien, persan ou non-persan.

NOTES

- 1) Ahmad Farughy, «Le pouvoir islamique face aux aspirations autonomistes en Iran», *Le Monde Diplomatique*, Février 1980, pp. 8-9.
- 2) «Les revendications des groupes autonomistes perdurent en Iran», *Le Devoir*, 20 février 1980.



13 3/4%

La Banque Royale vous offre un intérêt de 13 3/4%* sur un placement minimum de \$1 000.


Grâce aux certificats de placement RoyMor, vous pouvez faire fructifier votre argent tout en choisissant les termes qui vous conviennent. Il y a des certificats à compter de \$1 000, en tranches de \$100 et les échéances varient de 1 à 5 ans. Selon le mode de placement choisi, les intérêts vous sont versés annuellement, semestriellement, ou même, mensuellement.

Exemple: \$4 000 placés à 13 3/4% pour une période de 3 ans vous rapportent un montant global de \$1 650 réparti en versements annuels atteignant en moyenne \$550 chacun.

La Banque Royale garantit, sans conditions, capital et intérêts.

C'est en plein le temps de faire un bon placement. Renseignez-vous à une succursale de la Banque Royale.

*Ce taux peut changer sans préavis.



BANQUE ROYALE

■ Réflexions sur le référendum

La période référendaire représente l'occasion et la nécessité d'une introspection profonde et globale. Je me sens bouleversé. Ce n'est pas l'existence de ma patrie, le Québec, qui est en jeu, mais bien les fondements de mon pays que j'aime, le Canada. J'avoue humblement avoir peur: c'est que l'euphorie de la souveraineté à la portée de la main cache une dépression inévitable qui a été terriblement ignorée jusqu'à maintenant. Je ne veux pas délaissier ce compagnon fidèle, quelquefois cruel, mais qui a eu le mérite d'être tout simplement là lors de l'abandon encore plus cruel de notre mère-patrie.

Le jour du référendum, je voterai NON avec fierté et espoir.

Pierre PARENTEAU
Sainte-Julie, 23 mars



Abitibi, Témiscamingue: Réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 6. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides, Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 8. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 10. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Estrie-Beauce: dégagement en matinée puis ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 8. Aperçu pour

vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 8. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Anticosti: ciel variable et possibilité de neige. Maximum 4. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 5. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Kennedy

tan. Le «second souffle» du sénateur Kennedy arriverait trop tard pour qu'il en profite. Par contre, la victoire éclatante remportée par Ronald Reagan sur ses adversaires à New York illustrerait son «éligibilité» contre Jimmy Carter en novembre prochain.

«On a vasouillé», a reconnu M. Robert Strauss, directeur de la campagne de M. Carter, en apprenant que son poulain avait perdu par 59 à 41 pour cent contre M. Kennedy dans l'État de New York, et par 47 à 41 pour cent dans le Connecticut, où la détérioration de la situation économique a été le facteur prépondérant. Comme autre cause de la désaffection de l'électorat démocrate, M. Strauss a cité le récent vote anti-Israélien des États-Unis à l'ONU.

Cependant, les deux défaites du président Carter ne changent pas sa stratégie électorale, a affirmé hier, M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche.

Le président, a-t-il dit, n'a pas l'intention, malgré ces défaites, de reprendre une campagne personnelle active avant que les otages américains de Téhéran ne soient revenus sains et saufs. Mais, laissant pour la première fois sentir l'inquiétude des conseillers politiques du président, M. Powell a souligné que, désormais, «la lutte se poursuivra jusqu'en juillet».

D'autre part, après plusieurs semaines de victoires au cours desquelles la Maison-Blanche ne prenait même plus la peine de répondre directement aux attaques de M. Kennedy, M. Powell a laissé entendre que, dans les élections primaires à venir, «les prises de position du sénateur Kennedy, qui changent toutes les semaines, devront être désormais examinées avec un peu plus d'attention».

M. Powell a enfin déclaré que les résultats de l'État de New York, où l'électorat juif s'est abstenu, soit à 40 à 60 pour cent pour le sénateur Kennedy, ne changeraient rien dans la politique du président au Moyen-Orient. «Cette politique n'est pas décidée pour des raisons de politique intérieure», a-t-il dit.

Néanmoins, après deux mois d'euphorie électorale pour le président, les résultats des urnes se sont trouvés en accord cette semaine avec les sondages: sa popularité est revenue à 40 pour cent en mars, une chute vertigineuse depuis les 62 pour cent du mois de décembre. A New York et dans le Connecticut, le même faible pourcentage d'électeurs démocrates l'ont soutenu.

Les spécialistes de la campagne du président tiraient la sonnette d'alarme depuis déjà plusieurs semaines. Ils estimaient que si les Américains, comme toujours en cas de crise internationale, soutenaient la présidence, il se pourrait bien qu'ils ne soutiennent plus M. Carter.

Les explications abondent. La presse met en avant les problèmes de politique étrangère. Le sénateur Kennedy se bat contre la hausse des prix et le public «découvre» un président enfermé dans la Maison-Blanche, préparant une «purge économique» pour lutter contre un taux d'inflation qui approche 20 pour cent en rythme annuel.

Le sénateur Kennedy voulait faire des élections de l'État de New York «un référendum sur la présidence de Carter», et il semble bien y avoir réussi. Les erreurs répétées de la Maison-Blanche en politique étrangère ont précipité le mouvement. La plus ressentie a été celle du vote «erroné» à l'ONU contre Israël, au début du mois de mars. La marche arrière effectuée par le président trois jours plus tard a semé de nouveau le doute dans l'esprit du public sur ses capacités d'homme d'État.

Le public admirait jusqu'ici sa patience et sa détermination. Il commence maintenant à parler de timidité et de politique à courte vue. Ce changement d'éclairage a aggravé les conséquences de l'échec de la commission internationale de l'ONU, revenue de Téhéran sans les otages américains, et le peu de résultats obtenus par le président depuis l'intervention soviétique en Afghanistan.

Les adversaires du président restent cependant sur leurs gardes. Un sondage récent affirmait que 9 pour cent seulement des Américains le tiennent pour responsable de la hausse du coût de la vie. M. Carter a donc encore les moyens politiques d'imposer une austerité économique, dont les effets les plus importants ne se feront sentir de toute façon qu'en 1981, c'est-à-dire après les élections.

Le quart général de la campagne de Ted Kennedy, dans un hall d'exposition désaffecté de Cadillac, au centre de Washington, a retrouvé dès la nuit de mardi à mercredi l'animation enthousiaste qu'il avait perdue depuis deux mois à mesure que s'accumulaient les défaites. Le sénateur comptait passer deux jours dans la capitale pour se reposer de son effort à New York et préparer la suite de son offensive contre le président Carter.

Les prochaines élections primaires auront lieu mardi prochain, 1er avril, dans le Wisconsin et le Kansas pour un total de 112 députés démocrates. Selon l'entourage du sénateur, il a déjà abandonné ces deux États «secondaires» au président. Il concentrera sa campagne sur le gros État industriel de Pennsylvanie qui vaut à lui seul 185 députés et où les élections primaires auront lieu le 22 avril.

L'arithmétique joue toutefois toujours contre Edward Kennedy. Au point où en est la campagne il faudrait, calculent les experts, qu'il gagne en moyenne 62 pour cent des voix dans les 24 élections primaires restant à se disputer pour arriver à la convention démocrate de New York au mois d'août avec plus de députés que le président Carter. Cela paraît tout à fait impossible.

Pour la chaîne de télévision CBS, le président Carter dispose maintenant de 346 députés, sur les 1,666 qui lui sont nécessaires pour décrocher sa réinvestiture au premier tour à la convention démocrate du mois d'août, contre 402 à M. Kennedy.

Du côté de l'opposition républicaine, les choses sont toujours aussi claires. La victoire remportée par M. George Bush, ancien ambassadeur et ancien directeur de la CIA, dans son propre État du Connecticut (39% contre 34% à Reagan et 22% à Anderson) n'a pas eu de quoi inquiéter le favori Ronald Reagan.

Alors qu'il avait été éreinté en 1976 dans l'État de New York par Gerald Ford, considéré comme plus modéré que lui, le Californien conservateur y a éliminé, mardi, tous ses rivaux. Il a

Les conservateurs n'ont pas de stratégie référendaire

OTTAWA (PC) — À la veille de la campagne référendaire, les conservateurs ne semblent pas encore posséder une stratégie bien définie, étant même divisés sur la façon dont les Québécois devraient voter.

La position officielle du parti est évidemment d'appuyer la cause des fédéralistes et des partisans du NON, mais certains membres commencent à manifester leur désaccord.

On note, en particulier:

■ M. Roch LaSalle, ancien ministre des Approvisionnement et Services et seul député conservateur du Québec. Il veut voir à l'oeuvre la nouvelle administration libérale à Ottawa avant de se prononcer pour le OUI ou le NON.

■ Mme Suzanne Duplessis, vice-présidente de l'aile québécoise du parti. Elle a annoncé son intention de démissionner de son poste pour faire campagne en faveur du OUI.

■ M. Frank Oberle, député conservateur de la circonscription de Prince George-Peace River, en Colombie-Britannique. Une majorité de votes affirmatifs, selon lui, favoriserait le pays, puisque le gouvernement fédéral serait obligé de faire les changements constitu-

tionnels qui s'imposent;

■ M. Stan Korchinski, député conservateur de Mackenzie, en Saskatchewan. Il prétend que la réponse au référendum n'a pas d'importance, puisque la séparation du Québec est inévitable.

La situation se complique par le fait que le leader des conservateurs, M. Joe Clark, est actuellement en vacances à Hawaï.

Pour cette raison, même des têtes d'affiche comme M. Bill Jarvis et le sénateur Arthur Tremblay ignorent quelle stratégie va être adoptée par le parti.

M. Jarvis est l'ancien ministre des Relations fédérales-provinciales et le sénateur Tremblay est le principal conseiller de M. Clark en matières constitutionnelles.

M. Jarvis a signalé que les députés conservateurs ne se réuniront pas avant le 12 avril pour discuter de stratégie parlementaire deux jours avant l'ouverture de la session, et qu'il ne sera probablement pas question du référendum québécois avant cette date.

M. Jarvis ne sait pas, non plus, si les conservateurs appuieraient une proposition des libéraux d'ajourner la session parlementaire au cours de la campagne référendaire, afin de permettre aux députés d'y participer plus activement.

Le sénateur Tremblay n'en sait pas plus long, de son côté, tout en croyant bien qu'il va se joindre au comité de coordination du NON, dirigé par le leader libéral québécois, M. Claude Ryan.

Le sénateur Tremblay a été chargé par M. Clark, l'automne dernier, de préparer un projet de réforme constitutionnelle, mais il ne jouit plus maintenant, à cause de la défaite des conservateurs, de l'aide de nombreux fonctionnaires dans ses recherches.

Le sénateur Tremblay n'est pas satisfait, en tout cas, du travail actuel des forces fédéralistes au Québec, particulièrement à l'occasion du débat sur la question à l'Assemblée nationale.

Pour le sénateur Tremblay, les libéraux auraient dû discuter du contenu de la question plutôt que du libellé, comme ils l'ont fait.

«Les membres du parti au pouvoir, le Parti québécois, paraissent mieux préparés pour ce genre de débat, a commenté M. Tremblay. La stratégie du Parti québécois était meilleure pour la compréhension des gens.»



Économie

John Crosbie, espérait encore enregistrer pour le Canada un taux de croissance réelle de 1%. Mardi, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, prétendait que le taux de croissance au Québec serait de 1,5%. Si le Conference Board dit vrai, il est douteux que les deux ministres des Finances réalisent leurs projections.

Les traits saillants de l'économie américaine, qui ont influencé cette révision à la baisse des prévisions du Conference Board, sont une véritable dépression des marchés de l'automobile et de l'habitation, un taux d'inflation élevé (18%), et des taux d'intérêt en conséquence.

L'industrie du bois de construction devrait être durement frappée, d'autant plus que les mises en chantier au Canada — 163,000 en 1980 selon le Conference Board — sont à leur plus bas niveau depuis plus de dix ans. Il y avait eu 234,000 mises en chantier de logements au Canada en 1978 et 198,000 l'an dernier. La situation est d'ailleurs si mauvaise dans l'industrie de la construction domiciliaire que le ministre des Travaux publics, M. Paul Cosgrove, songe de plus en plus à la tenue d'une conférence nationale sur l'habitation, comme au moins deux associations industrielles l'ont réclamée récemment.

Le marasme de l'industrie automobile aux États-Unis et au Canada laisse également prévoir d'autres mises à pied dans ce secteur, au moment même où le ministre de l'Industrie prépare un plan de sauvetage de Chrysler Canada.

À cause du marasme de ces deux secteurs aux États-Unis, les exportations canadiennes diminueront, en termes réels, de 1,4% en 1980 après avoir enregistré un bond de 9,3% en 1980 et de 3% l'an dernier. L'augmentation des prix des produits énergétiques exportés, notamment le gaz, permettra de maintenir l'excédent au compte des marchandises à près de \$5 milliards mais cela ne suffira pas à compenser pour le déficit au compte des services que le Conference Board situe à près de \$11 milliards cette année. Le déficit au compte courant de \$5,3 milliards n'augure rien de bon pour les taux d'intérêt au Canada, prévient le Conference Board, surtout si le gouverneur de la Banque du Canada refuse, comme par le passé, toute aggravation de la situation du dollar canadien. En clair, il faudra

continuer à attirer des capitaux de l'étranger ici et donc monter les taux d'intérêt canadiens pour les séduire.

Sur le plan des revenus des particuliers, le Conference Board prévoit que les salaires hebdomadaires moyens versés dans le secteur privé augmenteront de 10% en 1980, ce qui réussira tout juste à maintenir le pouvoir d'achat des salariés après qu'ils aient subi une baisse de leur revenu réel de 2,5% en 1978 et de 0,5% en 1979.

Enfin les Canadiens continueront à épargner beaucoup. Le Conference Board prévoit que le taux d'épargne se situera, cette année encore, autour de 10%.

Les prévisions du Conference Board, si elles s'avèrent justes, risquent de provoquer beaucoup d'agitation à Ottawa alors que le gouvernement s'affaire à la préparation de son budget. L'an dernier, l'opposition libérale avait dénoncé le budget de M. John Crosbie qu'elle jugeait trop sévère pour l'état de l'économie canadienne. Maintenant que cette économie est encore en plus mauvais état qu'on ne le pensait, les libéraux devront adoucir leur politique budgétaire et probablement être obligés de défendre, devant l'opposition, un déficit encore jamais égalé.

La situation économique ne facilitera pas non plus la tâche du ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde. Le taux d'inflation, selon le Conference Board, approche déjà les 10% et chaque hausse de \$1 le baril de pétrole attise cette inflation d'au moins un demi-point. Le fait que les salaires semblent malgré tout augmenter plus vite que l'inflation relance probablement la rumeur de contrôle des prix et des revenus, rumeur qui circule déjà au lendemain de l'élection du 18 février.

Le seul signe encourageant au tableau du Conference Board est celui des investissements des entreprises qui se situent cette année encore à 6,8%. C'est l'investissement des compagnies qui a constitué le principal soutien de la croissance de l'économie canadienne au cours des dernières années. Par contre, prévient le Conference Board, l'ensemble des gouvernements feraient subir, à leurs dépenses réelles, une baisse de 0,7%, et les dépenses des consommateurs n'enregistraient qu'une faible hausse de 1,7% cette année, par rapport à une progression de 3% il y a deux ans.

■ **Raynauld**

pas complètement les exemptions de base. «Le caractère incomplet de l'indexation — qui est de 7,5% alors que le taux d'inflation est de 9,5% — cache une hausse des impôts de \$180 millions», a-t-il dit.

Le député ajoute cette somme à l'augmentation de \$169 millions des taxes directes et indirectes déjà contenues dans le budget et estime ainsi que ces deux hausses sont supérieures aux réductions consenties dans le même budget, qui elles se situent à \$251 millions.

Référendum: Blakeney entreprend une tournée de conférences au pays

REGINA (PC) — Le premier ministre de la Saskatchewan a fait savoir, hier qu'il ira parler du référendum québécois à Toronto, Ottawa, Kingston et Montréal, du 7 au 11 avril.

M. Allan Blakeney, de plus, n'a pas éliminé la possibilité d'une deuxième tournée de conférences avant le vote au Québec.

Le premier ministre a précisé qu'il traitera de la façon dont la Saskatchewan voit le débat référendaire et la confédération, à la lumière de la récente décision de deux députés de l'Assemblée législative de prôner l'annexion des provinces de l'Ouest aux États-Unis.

M. Blakeney veut surtout faire comprendre à ses auditeurs qu'il ne considère pas comme probable une association économique entre un Québec souverain et le reste du Canada.

La Saskatchewan, a-t-il fait remarquer, ne comprend pas pourquoi elle s'associerait à un Québec dont les produits circulent librement au Canada, contrairement aux produits agricoles qu'elle offre elle-

même en vente.

Les suggestions du leader libéral, M. Claude Ryan, par ailleurs, constituent une bonne base de discussion, selon M. Blakeney.

MM. Ryan et Blakeney devaient avoir un entretien à Regina à ce sujet, la semaine prochaine, mais la réunion a été annulée hier par M. Ryan en raison d'un surcroît de travail référendaire au Québec.

M. Blakeney s'est dit convaincu qu'il suffirait que les premiers ministres provinciaux du Canada anglais appuient M. Ryan, sans avoir à participer activement à la campagne référendaire.

Pour ce qui est de M. Pierre Trudeau, selon lui, c'est une autre chose, à cause de ses racines québécoises et de l'appui qu'il reçoit dans ce parti provincial.

M. Blakeney ne croit pas, d'un autre côté, qu'un vote affirmatif au référendum accélérerait les négociations constitutionnelles, puisque les autres provinces sauraient que le Québec a l'intention de proclamer son indépendance d'une façon ou de l'autre.

Enquête

situation ne se reproduise plus, ce qui est en cours. Sa réaction aura aussi été de demander au vérificateur général de mener une étude poussée.

Le mandat confié au vérificateur général porte sur une douzaine de commissions scolaires qui représentent un échantillon diversifié de l'ensemble des commissions scolaires. Il doit vérifier d'une part les états financiers de ces commissions scolaires, leur pertinence, leur exactitude, mais également les contrôles exercés au niveau gouvernemental.

Ce mandat a été confié un peu avant Noël, a précisé M. Parizeau, et le vérificateur général devrait avoir complété ce travail d'ici à quelques semaines et il se rendrait dans l'ordre des choses que son rapport soit rendu public, a ajouté le ministre.

Cette garantie donnée par le ministre, tout comme la possibilité évoquée par le premier ministre d'une enquête publique si le rapport du vérificateur général le justifie, ont semblé rassurer l'opposition libérale.

En conférence de presse au début de l'après-midi, le chef libéral, M. Claude Ryan, avait qualifié cette affaire de «scandale épouvantable», réclamant par ailleurs la tenue d'une enquête publique pour que l'on trouve les coupables. A première vue, ce «marécage» était dû selon lui à la mauvaise gestion du ministre des Finances et du ministre de l'Éducation et il fallait que les responsables soient appelés à rendre des comptes.

Quant au député libéral d'Outremont, M. André Raynaud, qui participait aussi à la conférence de presse, il a tenu à préciser que les \$500 millions dont on avait perdu la trace ne constituaient pas des arrières normaux basés sur la révision normale des rapports financiers.

M. Raynaud a rappelé qu'il y a deux ans, le ministère de l'Éducation avait décentralisé les structures de l'administration en envoyant des fonctionnaires dans les commissions scolaires justement pour éviter ce genre de problèmes de comptabilité.

Il rend donc le ministre Jacques-Yvan Morin responsable de cet état de choses en tant que ministre en charge des comptes des commissions scolaires et demande instamment que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Ryan

terminées par un comité spécial que dirigera le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, qui est aussi chargé de coordonner l'activité de son groupe avec les troupes de M. Ryan.

M. Ryan a refusé hier de commenter ces déclarations. Il a affirmé qu'il ne s'agissait encore que de rumeurs et de rapports de presse. J'attend un rapport complet de ce qui a été décidé à ce caucus et ensuite j'aviserai», a dit M. Ryan.

M. Ryan n'a cependant pas caché son irritation au sujet du jugement qu'on porte à Ottawa sur sa performance au cours du débat sur la question référendaire et ne semble pas du tout apprécier le fait que les libéraux fédéraux cherchent maintenant à venir combler ce qu'ils croient être un retard de la machine du NON par rapport à celle du OUI.

Selon lui, tout ce qui grenouille actuellement dans la marmite libérale fédérale lui fait penser à ce qu'on disait du PLQ dans les derniers mois de l'année 1978, alors que lui-même venait de prendre la direction de son parti.

Hier, M. Ryan a rappelé qu'à cette époque, on affirmait partout que son parti n'allait nulle part, que sa performance personnelle était médiocre, etc... Pourtant, ajoute-t-il, nous avons depuis lors gagné toutes les élections complémentaires et nous avons fait la preuve que nous pouvions gagner et le référendum et les prochaines élections.

Aussi, l'agacement mis à part, le chef libéral n'est pas impressionné plus qu'il ne le fait par l'attitude que prennent à son endroit les fédéralistes de l'extérieur du Québec et promet pour les prochains jours une déclaration qui fera le point sur l'organisation référendaire du comité du NON.

Quoi qu'il en soit, M. Ryan doit sûrement travailler très fort ces jours-ci à la mise en place de ce comité puisqu'un

communiqué en provenance hier de son bureau indiquait qu'il annulait le voyage qu'il devait faire la semaine prochaine à Regina, dans le but notamment de rencontrer le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney.

Le communiqué explique en effet que ce voyage est annulé en raison de la session parlementaire et des travaux préparatoires à la campagne référendaire.

Quant à ce que pense le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, du livre beige libéral, M. Ryan a affirmé hier qu'il n'avait pas de conseils à prendre d'un homme qui ne réussit pas à faire élire de députés au Québec.

M. Broadbent avait déclaré mardi qu'il se rangerait «faute de mieux» sous la bannière du NON mais qu'il n'acceptait pas le contenu de la réforme constitutionnelle du PLQ.

«Quand on voit la performance du candidat néo-démocrate aux élections complémentaires de Frontenac — où M. Jean-Denis Lavigne s'est classé quatrième avec 1,200 voix — on comprendra que je n'ai pas à me mettre à genoux devant M. Broadbent», a dit M. Ryan.

OUI

les dirigeants du Parti libéral du Québec fourbissent leurs armes et se proposent de doubler leurs effectifs en vue de la campagne référendaire. La nécessité d'aménager dans de locaux plus spacieux apparaît déjà évidente mais le directeur de l'organisation du PLQ, M. Pierre Bibeau, n'est pas convaincu pour autant qu'il faille absolument démenager les pénates aux confins de la cité. Le secrétariat central de la rue Gifford à Montréal est trop exigu pour accommoder les 130 travailleurs qui oeuvreront à la campagne des tenants du NON mais le PLQ n'est pas encore acquis à l'idée de centraliser tous les effectifs dans un nouveau quartier général. Pour l'instant, on songe plutôt à louer un ou deux locaux supplémentaires. C'est ainsi que dans la ville de

Québec, les tenants du NON utiliseront les secrétariats de l'Union nationale, sur la Grande-Allée, et du Parti libéral du Canada.

Mais cette façon d'envisager les problèmes de logistique n'est pas le seul trait qui distingue la démarche organisationnelle et stratégique des péquistes à celle des libéraux en vue du référendum. Passés maîtres dans l'art de la communication, les tenants du OUI poursuivront leur lancée dans l'exploitation optimale des médias, les astuces de la propagande, le prestige et l'influence de leurs vedettes, dans une campagne de type présidentiel autour de l'image de René Lévesque.

D'autre part, les tenants du NON comptent prouver leur efficacité et obtenir leurs succès dans ce que leur chef, M. Claude Ryan, appelle une campagne «au ras de sol», dans le porte à porte. Les réunions de cuisines, comté par comté. C'est ce style de campagne qui a fait les succès des libéraux dans sept élections partielles. Ce sont les mêmes méthodes d'animation, d'organisation et de pénétration populaire que les tenants du NON entendent utiliser dans la campagne référendaire. D'autant plus que les résultats des récents sondages ont clairement indiqué qu'il ne serait pas opportun de trop miser sur l'image et la popularité de leur leader.

Aux sceptiques partisans du NON et aux journalistes porteurs de mauvaises augures, les stratégies libérales, dont le directeur de l'organisation, M. Pierre Bibeau, rappellent les sombres pronostics qui avaient précédé les victoires libérales de Maisonneuve et Jean-Talon. Aujourd'hui, ils président que les coups d'éclat publicitaire du camp du OUI, y compris le débat sur la question, n'auront que des retombées éphémères. Pour eux la bataille se gagne «sur le terrain».

27 mars
par la PC et l'AP

1979: l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, réunie à Genève, décide d'une augmentation de 9% du brut;

1977: un avion américain et un avion hollandais entrent en collision sur un aérodrome des Canaries; 581 morts. C'est le plus grave accident des annales de l'aviation;

1976: l'Afrique du Sud retire ses forces d'Angola;

1971: des affrontements entre militaires et civils ont fait, dit-on, des milliers de morts au Pakistan oriental;

1970: tremblement de terre dans l'est de la Turquie; un millier de morts, 90.000 sinistrés;

1968: le cosmonaute soviétique Youri Gagarine, qui a effectué le premier vol humain dans l'espace, trouve la mort dans un accident d'avion;

1964: un séisme en Alaska fait plus de 100 morts;

1962: l'armée syrienne annonce qu'elle a pris le pouvoir à Damas et dissous le Parlement;

1945: le général Eisenhower, commandant en chef allié, annonce que les forces allemandes ont été battues sur le front ouest;

1941: le prince Paul de Yougoslavie est déposé par un putsch, à la suite d'un pacte conclu avec Hitler;

1954: la France déclare la guerre à la Russie;

1802: signature de la paix d'Amiens entre la France et l'Angleterre;

1703: le tsar Pierre le Grand fonde la ville de Saint-Petersburg.

Il sont nés un 27 mars: le physicien allemand Wilhelm von Roentgen (1845-1923); l'actrice américaine Gloria Swanson (1888); Cyrus Vance, secrétaire d'État américain (1917).

AUJOURD'HUI

- À 9 h, colloque interuniversitaire intitulé «L'action orthopédagogique face à l'enfant en difficulté ou non en langage écrit» au pavillon Marie-Victorin, 90, avenue Vincent-d'Indy.
- À 10 h 30, conférence de MM. Antonio LeSieur et Serge Racine intitulée «L'évaluation des fonctions générales et spécifiques de l'École Victor-Doré pour handicapés physiques» au pavillon Marie-Victorin, 90, avenue Vincent-d'Indy.
- À 12 h 30, conférence de Luc Bouthillier intitulée «Que devient la forêt québécoise?» au pavillon Marie-Victorin, 90, avenue Vincent-d'Indy.
- À 12 h 45, conférence de M. Edgar Morin intitulée «Biologie et sciences de l'homme» au pavillon principal de l'Université de Montréal.
- Entre 13 h 30 et 18 h, visite organisée du Collège Jean-de-Brébeuf à l'intention des nouveaux étudiants de l'année scolaire 1980-81. Entrée, pavillon Lalemant, 5625, avenue Decelles.
- À 14 h, reprise de l'assemblée publique du conseil des commissaires de la CECM, au siège social, 3737, rue Sherbrooke est.
- À 14 h 30, atelier sur les oeuvres récentes de Steve Reich, à la faculté de Musique, 2375, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.
- À 18 h 30, dîner mensuel de la Société des écrivains canadiens, au restaurant Butch Bouchard, 881 est, boul. de Maisonneuve, M. Paul Wyczinski de l'Université d'Ottawa a intitulé sa conférence «le monde poétique d'Émile Nelligan».
- À 19 h 30, représentation théâtrale des principaux événements de la vie de Jésus, à l'église Saint-Conrad, 6956, rue Des Ormeaux à Ville d'Anjou.
- À 19 h 30, conférence-débat intitulée «le choc politique des options» avec MM. Robert Bourassa et Pierre Bourgault, et présidée par M. Paul Lacoste recteur de l'Université de Montréal, au pavillon principal.
- À 20 h, rencontre-causerie de Mme Jocelyne Allocherie au Musée d'Art contemporain.
- À 20 h 30, concert Beethoven avec M. Jacques Verdon au violon et Mme Lise Boucher au piano, à la faculté de Musique de l'U. de M., 2375, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.
- À 21 h, «le kit de survie électrique» de Claude Marie à Motivation V, 1447, Bleury.
- Colloque d'une journée sur la santé et sécurité au travail à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.
- Jusqu'à samedi se poursuit la Semaine de l'environnement organisée par les étudiants du département de Biologie de l'U. de M. Les kiosques peuvent être visités entre 11 h et 14 h au pavillon Marie-Victorin, 90, avenue Vincent-d'Indy.
- Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge au Collège de Maisonneuve, 3800 est, rue Sherbrooke, de 10 h à 16 h; et aux Galeries de Terrehonne, 1185, boul. Moody, de 14 h 30 à 20 h 30.